

*Date de dépôt : 25 avril 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de 2 109 000 F à la Fondation romande pour le cinéma pour les années 2017 à 2020**

*Rapport de majorité de M. Patrick Lussi (page 1)*

*Rapport de première minorité de M<sup>me</sup> Lydia Schneider Hausser (page 95)*

*Rapport de seconde minorité de M. François Baertschi (page 106)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Patrick Lussi**

La Commission des finances a étudié le projet de loi en question lors de ses séances des 18 janvier, 22 février, 15 et 22 mars 2017 sous la présidence de M. Roger Deneys. La Commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M. Gérard Riedi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

**Audition du 18 janvier 2017 de M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat/DIP, M. Aldo Maffia, directeur subventions/DIP, et M. Pierre-Alain Hug, directeur de l'office cantonal de la culture et du sport**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta présente tout d'abord M. Hug qui est le nouveau directeur qui chapeaute le sport, la culture et les loisirs dans le nouvel office cantonal de la culture et du sport. Elle précise qu'il a des compétences dans les deux domaines puisque son passé professionnel est à la fois à l'université de

Lausanne en tant qu'enseignant du sport ou à travers des mandats dans le domaine sportif, notamment la construction du centre de glace de Champéry, et qu'il a également été actif dans le domaine culturel avec le festival de la BD à Sierre et la mise en place du festival de la bande dessinée de Lausanne. Il a également travaillé à Pro Helvetia et a eu différents mandats dans la culture. C'est véritablement quelqu'un qui maîtrise parfaitement les deux domaines.

Le PL 11995 concerne la Fondation romande pour le cinéma pour les années 2017 à 2020. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle que, en 2010, les différents cantons romands ont décidé d'unir leurs forces en matière de soutien à la création cinématographique suisse romande. Cela a conduit à créer en 2011 la fondation Cinéforum soutenue par les cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura et également par les Villes de Lausanne et de Genève. Ses objectifs visent essentiellement à créer des synergies au lieu que chaque canton offre des soutiens dans son coin. Derrière cela, il a l'idée de soutenir la création en Suisse romande. Cela paraît important à M<sup>me</sup> Emery-Torracinta de pouvoir soutenir le cinéma d'ici compte tenu de la concurrence qui peut exister avec le cinéma d'autres pays.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que le financement a été établi au départ par rapport à ce que les différents cantons et villes donnaient déjà en matière d'aides cinématographiques et par rapport au poids de ces cantons dans ce domaine. Il avait ainsi été décidé que la Ville et le canton de Genève à eux deux arriveraient à 5 millions de francs de subvention (2,5 millions de francs pour chacun). Elle rappelle que, dans le cadre de la répartition des tâches, la Fondation romande du cinéma fait partie des tâches qui reviennent entièrement au canton. La raison est simple puisqu'il s'agit d'un domaine intercantonal et que, dans le domaine du cinéma, le canton a gardé Cinéforum entièrement ainsi que les prix du cinéma suisse. Par contre, l'organisation des festivals de cinéma revient totalement à la Ville de Genève. Par rapport à Cinéforum, cela signifie que le canton doit arriver à une subvention qui va être composée au niveau budgétaire de ce que doit donner le canton et de ce que la Ville de Genève donnait par elle-même.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta fait remarquer que le canton de Genève s'était engagé à donner 2,5 millions de francs, mais qu'il ne l'a jamais fait. Pendant toutes les premières années de Cinéforum, c'est la Loterie Romande, organe de répartition genevois, qui a complété à hauteur de 350 000 F ce que le canton ne donnait pas. Il faut également préciser que la Loterie Romande (l'organe romand) met aussi de l'argent. Le PL 11995 propose d'arriver à une subvention de 2,5 millions de francs, mais tenant compte de ce qui est donné par la Loterie (organe fâtier) et sachant que la Loterie Romande (organe genevois) ne va

plus contribuer financièrement. Cela amène donc à devoir augmenter la subvention cantonale de 129 000 F, ce qui a d'ailleurs été approuvé au budget.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que la convention précédente a répondu à tous les objectifs demandés, voire les a dépassés. Il faut également rappeler que cette fondation a permis le soutien à des œuvres de qualité. On peut mentionner celle qui fait encore un tabac à tous les niveaux, c'est *Ma vie de Courgette*. Non seulement cette œuvre a été soutenue par la Fondation romande pour le cinéma, mais c'est de surcroît une production genevoise puisque c'est Rita Production qui est derrière ce film. Il faut également signaler que ce film a été désigné par la Suisse pour représenter le pays à l'Oscar du meilleur film étranger et il est maintenant dans la course aux nominations.

M. Hug ajoute que le film *Ma vie de Courgette* a également été sélectionné aux Golden Globes où il a fait partie des 5 derniers nominés.

Un député UDC trouve très bien d'avoir une liste des longs métrages marquants sur la période 2013 et 2016 (cf. p. 50), mais il faut déjà réussir à en lire la liste vu la taille du texte. Par ailleurs, un député UDC voit que les subventions de la Ville de Genève et du canton de Genève sont de 4,3 millions de francs. Il n'arrive toutefois pas à comprendre pourquoi il n'y a pas une meilleure répartition puisque le canton de Vaud et la Ville de Lausanne versent à eux deux 2,25 millions de francs. Il n'est pas très normal que cela soit à nouveau le canton de Genève qui paie plus que tous les autres.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que, quand la convention relative à Cinéforum a été signée entre les cantons en 2011, il a été décidé que la Ville et le canton de Genève subventionneraient la moitié compte tenu de ce qu'ils donnaient déjà à l'époque.

Ce député signale que les commissaires avaient reçu la dernière fois des indications sur le nombre de spectateurs de ces films. Il demande s'il serait possible d'avoir à nouveau cette information. Il se rappelle d'un film subventionné qui avait été vu par 33 personnes seulement.

M. Hug répond qu'il s'agit d'une statistique établie par l'administration fédérale de la culture. Les données pour 2016 ne sont pas encore disponibles, mais celles pour 2015 peuvent être transmises à la commission.

Un député PLR relève que celui fait penser aux cas où l'on dit que Genève fait œuvre de pionnier. Cela signifie que le canton paie bien davantage que tout le monde et qu'il n'arrive ensuite pas à vendre ce qui a été fait puisque le canton est tellement pionnier que ce n'est pas reconnu. Dans le cas discuté aujourd'hui, c'est la même chose. On dit aux commissaires qu'il y avait une situation où le canton de Genève dépensait des fortunes et qu'il faut continuer à le faire sans se poser de questions sur la clé de répartition. Il estime qu'il faut

une répartition qui tienne notamment compte de la population. En effet, il n'y a aucune raison qu'il y ait une telle différence par rapport au canton de Vaud. Quant à *Ma vie de Courgette*, on devrait refacturer des montants au canton du Valais. En effet, une émission sur la RTS montrait que tout s'est passé dans le canton du Valais d'où venait le réalisateur et Genève n'apparaissait nulle part. Le fait est qu'il est anormal que Genève (canton et Ville) paie plus que le canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

Ce député estime qu'il faut arrêter avec ce discours sur le désenchevêtrement des tâches. On s'est fait arnaquer sur le Grand Théâtre. Maintenant qu'il y a un nouveau chef de la communication socialiste, cela va encore « arranger » les choses en termes de conflit d'intérêts. Il constate que, dans le cas de la Fondation romande pour le cinéma, il n'y a aucun désenchevêtrement à l'horizon 2020.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que cela passe par le fonds de régulation. Dès le budget de cette année, la Ville de Genève met ces 2,5 millions de francs dans le fonds de régulation.

Le député PLR constate que la Ville de Genève apparaît toujours comme subventionneur dans le tableau figurant dans le projet de loi.

M. Maffia apporte une précision d'ordre chronologique sur les annexes financières au projet de loi. Il faut ainsi savoir qu'elles ont été réalisées avant le vote sur la répartition des tâches entre le canton et les communes qui est intervenu en septembre 2016.

Un député PLR note que le document indique bien que c'est repris par le canton à partir de 2017.

M. Maffia signale qu'il faut se rappeler que, dans le cadre du processus budgétaire, il a été expliqué aux commissaires que deux lignes étaient mises en évidence, d'une part la ligne cantonale telle qu'elle était connue et, d'autre part, une deuxième ligne « Fondation romande pour le cinéma RT » qui est l'argent venant de la Ville de Genève et allant momentanément dans le fonds de régulation. Cela veut dire que, en termes de financement, l'argent vient de la Ville de Genève et va dans le fonds de régulation avec l'ensemble des autres moyens transmis. Quant au canton, il verse sa subvention cantonale qui fait l'objet de ce contrat de prestations. A cela s'ajoute l'argent qui vient du fonds de régulation. Lorsqu'il y aura la bascule fiscale, le fonds de régulation disparaîtra et cela deviendra une subvention cantonale à part entière. C'est pour cette raison qu'il y a, dans le contrat de prestations, le financement du canton de Genève et qu'il est indiqué qu'il reprend l'argent de la Ville de Genève qui est intégré dans le fonds de régulation. Il s'agit de la technique transitoire utilisée jusqu'à ce que le fonds de régulation disparaisse.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta relève que le député PLR considère qu'il y a eu une arnaque par rapport au Grand Théâtre, mais les travaux ne sont pas encore terminés. Ils viennent à peine de commencer. Une fois ceux-ci conclus, il pourra dire s'il estime qu'il s'est fait arnaquer.

Le député PLR constate que les commissaires n'ont pas reçu de tableau semblable pour les 3 millions de francs du Grand Théâtre. Il se demande si cela signifie que cet argent ne passe pas par le fonds de régulation.

M. Maffia répond que ce n'est pas le cas étant donné qu'aucune décision n'a été prise.

Le député comprend que le canton a payé 3 millions de francs pour voir. C'est donc bien une arnaque.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta précise qu'il s'agit de 3 millions de francs supplémentaires en réalité. Ce n'est pas une subvention que le canton donnait historiquement et qui part à la Ville de Genève ou inversement.

Ce député PLR est totalement opposé à une augmentation de la subvention. Un amendement sera présenté pour revenir au niveau d'avant. Il n'y a en effet aucune raison d'augmenter la subvention, d'autant plus qu'il n'y a pas la réduction linéaire de 1%.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle que la Loterie Romande genevoise s'est retirée du financement et elle refuse d'apporter un complément comme elle l'a fait depuis plusieurs années. En réalité, le canton augmente de 129 000 F sa subvention, mais Cinéforum est globalement perdant dans l'histoire.

Un député MCG est dérangé, concernant cette fondation, par le fait qu'il y a des doubles casquettes. Le conseil de fondation est composé de gens qui sont à la tête de sociétés de production de films, ce qui crée un risque de copinage. Il y a d'ailleurs déjà eu une procédure en justice émanant d'une personne qui avait été déçue, mais il n'a pas dû avoir beaucoup de succès dans sa demande. En effet, dans le droit suisse, on donne en général raison aux experts et aux commissions quelles qu'elles soient et quelle que soit leur décision. Cette situation le dérange fondamentalement. Il a l'impression que l'on se fait toujours tout un cinéma à ce sujet alors qu'il y a quelques réalités, notamment le fait que le marché est minuscule en Suisse romande (même si on y va davantage au cinéma qu'ailleurs). À cela s'ajoutent des particularismes cantonaux. Il est vrai que, pour certains films ou courts métrages, le nombre de spectateurs est parfois assez pathétique. Autrement, c'est un peu une sorte de subventionnement croisé pour la RTS pour des productions qui vont dans le cadre ce qu'elle doit faire. Il partage l'avis du député PLR sur le fait qu'un léger amincissement de l'enveloppe de 100 000 F ne ferait pas de mal.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que ses collaborateurs donneront des précisions sur les contrôles qui ont été faits, mais il ne faut jamais mesurer uniquement la subvention que doit donner une collectivité publique en fonction du nombre de spectateurs. Le Grand Conseil a accepté que le canton mette 1,5 million de francs pour le stade de Genève. Si on doit mettre cela en relation avec le nombre de spectateurs des matchs de football ou de rugby, cela veut alors dire qu'il faudrait raser le stade. A un moment donné, une collectivité publique doit se demander quelles sont les infrastructures ou le subventionnement qu'il faut faire dans tel ou tel domaine, mais on ne peut pas simplement mesurer cela en termes d'audiences publiques.

M. Maffia rappelle, par rapport au conseil de fondation, que le SAI a fait un audit de gestion et un contrôle complémentaire des comptes de la Fondation romande pour le cinéma en 2015. Il a particulièrement vérifié, à la demande du département, cette problématique. Il y a ainsi un règlement clair sur les règles de récusation des différentes personnes au sein des commissions de présélection. Ce sont des règles de gestion qui peuvent d'ailleurs être transmises à la commission des finances. Par ailleurs, il y a une transparence complète puisque l'on trouve, en annexe du rapport d'activités, tous les producteurs et tous les noms sont cités selon la demande du service d'audit. Ce volet a été vérifié par le SAI pour éviter des suspicions de copinage.

Le député MCG note qu'il a été fait référence à un autre canard boiteux qui est le stade. Cela étant, il est vrai qu'un certain nombre de tâches doivent être soutenues, mais l'enveloppe budgétaire n'est pas illimitée. Il faut quand même faire des choix. Il faut soutenir le cinéma, mais le groupe MCG se pose des questions sur la pertinence de la dimension de l'enveloppe.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle que cette subvention est liée au poids historique du cinéma à Genève. La proximité avec la RTS joue probablement un rôle à ce niveau.

Le président ajoute qu'il y a une tradition de production cinématographique dans le canton de Genève avec des métiers qui sont liés à cette activité, même si c'est encore artisanal est Suisse romande. À l'échelle de la Suisse romande, Genève est quand même le centre de la production cinématographique.

M. Hug précise que, depuis l'établissement de Cinéforum, plus de 50% en moyenne des projets soutenus étaient genevois. Il faut également voir que c'est une aide à la création et potentiellement à la diffusion à travers un organe professionnel qui a une légitimité et qui permet une mutualisation d'efforts pour aller ensuite à l'OFC, à la RTS, à Pro Helvetia ou à l'international.

Un député PLR trouve intéressante l'indication qui vient d'être donnée. Il demande si elle figure dans l'exposé des motifs.

M. Hug répond que cela figurait dans le rapport précédent.

Ce député constate que, pour le moment, le DIP a uniquement parlé du film *Ma vie de Courgette* qui est valaisan.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que Claude Barras, le réalisateur, est valaisan, mais dans le cinéma c'est le producteur qui compte. En l'occurrence, c'est une société de production genevoise, RITA productions a produit ce film. Il y a parfois même des films qui peuvent être faits par des réalisateurs européens dont les productions viennent d'ailleurs. Du coup, le film est estampillé comme venant d'ailleurs. Ce qui est important est de savoir, c'est la société de production qui est à l'origine du film. Fondamentalement, ne pas soutenir la création cinématographique en Suisse, c'est laisser la porte ouverte aux flux du cinéma américain. Si on veut défendre l'identité suisse, en l'occurrence, ou l'identité européenne, il est important de soutenir la création cinématographique suisse et, en l'occurrence, romande.

Le député PLR pense que cela devrait rester une prérogative fédérale. C'est la Confédération qui devrait donner des moyens à la Fondation romande pour le cinéma. Il constate que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a surtout parlé de la Suisse dans sa dernière intervention et non de Genève en particulier.

Ce député a bien compris que l'organe genevois de la Loterie Romande arrêterait d'apporter une contribution, mais il n'a pas compris pourquoi.

Le président signale que les explications ont déjà été données lors des discussions sur le précédent contrat de prestations.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle que l'organe genevois de la Loterie Romande estime que le canton doit maintenant prendre ses responsabilités et payer les 2,5 millions de francs qu'il était censé payer.

Le député PLR note que si c'est pour que la Loterie Romande mette cet argent dans le sport alors qu'il y a un rapport de 1 à 4 ou 1 à 5 entre ce qu'elle met dans la culture et qu'elle met dans le sport, cela peut être quelque chose de favorable. Il se demande toutefois ce qu'il se passera si le canton de Vaud et celui du Valais et la Loterie Romande centrale arrêtent également.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta fait savoir, pour poursuivre son explication, que le canton de Genève devrait mettre 2,5 millions de francs. Or, c'est un montant de 2 109 000 F qui est inscrit dans le projet de loi. Cela vient de la prise en compte, dans le différentiel pour arriver à 2,5 millions de francs, de ce que met la Loterie Romande au niveau de son organe faîtière. Il faut savoir que les autres cantons procèdent de la même manière et comptent dans leur subvention cantonale la partie donnée par l'organe faîtière. Le canton n'arrivant pas à atteindre ces 2,5 millions de francs précédemment, la Loterie Romande, organe genevois, a mis elle-même de l'argent, mais elle ne souhaite plus le

faire. Une lettre a été, sauf erreur, ée écrite au Conseil d'Etat en son temps disant qu'il n'y aurait plus d'argent versé à ce titre. La commission doit peut-être auditionner M. Bernard Favre, qui dirige l'organe de répartition genevois, et directement lui poser la question. A la limite si la Loterie Romande continue à payer, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta n'a aucun souci avec cela, mais le Conseil d'Etat a reçu une lettre indiquant qu'ils ne veulent plus payer. A un moment donné, soit on décide de diminuer les moyens versés à la Fondation romande pour le cinéma de manière drastique, mais ce n'est pas le souhait du canton de Genève, soit on donne les moyens à cette fondation de continuer à exister.

Un député PLR aimerait savoir ce qu'il se passe si le canton de Vaud, le canton du Valais et l'organe faîtiier de la Loterie Romande arrêtent aussi. Il se demande si le canton de Genève devra augmenter les moyens qu'il verse.

M. Maffia précise que la Loterie Romande ne peut soutenir ce qui relève du fonctionnement permanent d'une institution. Elle soutient uniquement des projets. C'est pour cette raison qu'ils ont apporté un financement temporaire pour le démarrage de la fondation, le temps que le canton puisse honorer ses engagements, mais aussi qu'ils arrêtent maintenant avec cette contribution.

Ce député souhaite tout de même savoir ce qu'il se passe si le canton de Vaud ou celui du Valais arrêtent leur subventionnement.

M. Maffia ne connaît pas les règles valaisannes ou vaudoises. Il a présenté la règle du règlement de fonctionnement de l'organe de répartition de la Loterie Romande genevoise qui respecte à la lettre la convention-cadre du règlement de la Loterie Romande.

Ce député ne voit pas pourquoi il y a une augmentation malgré tout. Il a été dit, dans le cadre du budget, que du fait de la répartition des tâches entre le canton et les communes, on ne pouvait rien toucher, notamment dans le domaine du livre par rapport auquel des amendements étaient prévus. Maintenant, on est aussi dans la répartition des tâches et il est possible de mettre des augmentations. Un député PLR n'est pas d'accord que cela aille dans un sens et pas dans l'autre. Il soutiendra donc la proposition d'en rester à ce qui a été fait durant les années précédentes.

M. Maffia précise qu'il y a 2 125 000 F dans le budget 2016 légal sous le crédit pour la Fondation romande pour le cinéma. Cela ne correspond donc pas à ce qui a été versé, mais à la dotation budgétaire. Avec les 2 109 000 F proposés dans le projet de loi, on est en réalité plus bas. Cela vient du fait que le budget 2015 avait été construit avec la dotation budgétaire de la dernière convention. À un moment donné en commission parlementaire, la correction budgétaire n'avait pas pu être faite. En termes de crédits budgétaires, on est donc à la baisse.



Un député EAG pense qu'il faut vraiment considérer ce projet comme un projet très important pour Genève. Il pense que la question du cinéma est très importante pour la Suisse romande et pour Genève. A une époque, le cinéma genevois rayonnait à l'échelle internationale et on est encore dans une époque relativement favorable. Il faut également constater qu'il est très difficile de se lancer dans la création de films en Suisse romande et que les budgets indiqués dans le projet de loi sont modestes en regard de ce que représente le cinéma. Cela serait donc faire preuve d'une mesquinerie invraisemblable du point de vue du canton de Genève de ne pas verser 2 millions de francs pour la promotion cinématographique. Sur la question de copinage, il n'est pas un inconditionnel de la Fondation romande pour le cinéma. On a tous entendu des choses qui nous ont plu ou pas plu. Selon lui, ce n'est pas au niveau des finances qu'il faut résoudre ce problème. S'il y a des copinages ou des gens qui ont été écartés, il faut intervenir et, le cas échéant, interpellier la fondation. C'est le rôle des députés de s'assurer que les financements publics soient utilisés de manière tout à fait impartiale. Toutefois, ce n'est pas parce qu'on a entendu une histoire ou qu'on a été gênée par une autre qu'il faut réduire la subvention par mesure de rétorsion. Il ne comprend pas qu'il soit envisagé de prendre une telle décision. En effet, la réduction va être relativement modeste, mais cela donnera un signal terrible pour la création cinématographique. On est en train de saborder une des dimensions de la vie culturelle genevoise qui marche relativement bien.

M. Hug indique qu'une des tâches principales du canton post répartition des tâches est d'assumer l'entier de la politique de la diffusion. Il faut également voir qu'il faut penser à la diffusion d'un film dès le départ. Il est impossible de penser à un film qui ne sera vu que par les Genevois. On doit penser au minimum au niveau du marché suisse, voire au marché européen ou mondial, pour que ces gens aient une chance de survivre, ce qui ne veut pas dire qu'ils vont réussir à tous les coups. Quand on prend en charge à bras-le-corps la politique de diffusion, se voir couper des moyens dans la diffusion paraît assez contradictoire.

Une députée Vert revient tout d'abord sur la question de savoir pourquoi il y a une Fondation romande pour le cinéma et pourquoi on ne laisse pas uniquement la Confédération s'en occuper. Elle rappelle que c'est à peu près la situation qui existait auparavant. Il faut se souvenir que, à cette époque, les films romands avaient beaucoup de peine à obtenir des financements en raison de la majorité alémanique et de la barrière quand même assez importante qui existe au niveau linguistique et culturel. Cinéforum a donc été une manière de rendre les Romands plus forts et d'obtenir ensuite aussi des financements de l'OFC.

Cette députée demande quel est le nombre d'emplois concernés par le cinéma en Suisse romande et à Genève. Il faut voir que les financements donnés par cette fondation sont des leviers. Elle ne finance jamais les films à 100%. La commission a d'ailleurs pu entendre, lors de l'audition du Musée des Suisses de l'étranger, qu'une subvention peut être un levier pour obtenir d'autres financements. Si un coup de pouce de Cinéforum permet à un film d'obtenir ensuite d'autres financements et de se faire, cela crée des emplois pour un certain nombre de personnes, ce qui n'aurait pas été possible sans cette impulsion de départ.

M. Hug indique qu'une étude conjointe avec la Ville de Genève a démarré au niveau de l'emploi et qu'elle sortira au printemps. Les commissaires en seront informés en temps voulu.

Une députée S relève que l'article 16 est expliqué clairement dans l'exposé des motifs (cf. p. 22), notamment le fait que le canton prend maintenant cette responsabilité dans le cadre de la répartition de tâches, mais aussi la manière dont intervient le fonds de régulation. Cela lui fait un peu souci à parce que cela veut dire que ces démarches de répartition entre le canton et les communes, si on commence à remettre en doute les priorités qui ont été choisies en termes culturels et dans d'autres domaines, qu'il faudra trouver autre chose. Si le canton ne subventionne plus ce qu'il s'est engagé à subventionner dans le cadre de la répartition des tâches et que projet de loi venait à ne pas être accepté, elle aimerait savoir quelles seront les conséquences au niveau de la LRT. Elle se demande si cela n'aurait pas un effet domino.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta estime que c'est en effet un risque. Pour ce qui a déjà été acté, il est peut-être plus compliqué de revenir en arrière, mais le signal serait catastrophique. Cela serait problématique et cela mettrait certainement en péril la suite des discussions, notamment à propos du Grand Théâtre. En effet, un des enjeux du Grand Théâtre, au-delà de savoir si c'est le bijou de la couronne et qui doit l'avoir, ce sont toutes les questions liées au personnel. Les commissaires peuvent bien imaginer que si le message donné est que le canton coupe les moyens dans les domaines culturels qu'il reprend, la reprise du Grand Théâtre par le canton va susciter davantage de craintes. Elle verrait plutôt un risque dans ce sens que par rapport à ce qui a été déjà acté. Par ailleurs, la répartition des tâches n'est pas encore terminée. D'autres domaines, dont le sport, vont encore arriver. Elle rappelle que l'idée de la répartition des tâches est aussi d'être plus efficient. Si on prend l'exemple de Cinéforum, il y avait jusqu'à présent deux services, à la Ville de Genève et au canton, qui travaillaient sur ce dossier, ce qui impliquait une coordination entre eux. Il n'y avait donc pour ainsi dire pas d'efficience à ce niveau. L'objectif de la

répartition est aussi d'être plus efficient et de pouvoir utiliser aussi des moyens pour la création et la diffusion, mais pas forcément pour de l'administratif.

Cette députée S constate l'impact qu'a eu le film *Ma vie de Courgette* en termes d'aura et de curiosité qu'il a suscitée au niveau médiatique. Beaucoup de personnes ont dû savoir grâce à ce film où est la Suisse. Cela produit également des retombées économiques indirectes, notamment au niveau touristique ou de l'image de la Suisse. Elle se demande si cela sera également pris en compte dans cette étude.

M. Hug répond qu'il n'y aura pas de calculs sur ces retombées parce que l'étude n'est faite que sur les emplois. Par ailleurs, il est correct de parler de l'aura internationale que cela permet, mais il faut ne pas oublier l'effet d'entraînement que cela produit au niveau local. Il y a par exemple les jeunes qui sortent de la HEAD, mais aussi une formation liée à l'illustration et à la bande dessinée qui vient d'ouvrir. Là on parle d'un cinéma d'animation qui constitue un débouché évident. Cette exemplarité et ce succès appellent aussi des jeunes créatifs à faire des start-up et des PME qui vont travailler dans ce domaine.

Un député PDC note qu'il a été dit que l'aura du cinéma romand passe par le cinéma suisse et que c'est par ce biais que l'on va trouver la continuité et la vitalité d'un véritable cinéma romand. Il comprend le député UDC quand il dit avoir le sentiment qu'il y a une mauvaise répartition de ces sommes avec l'ensemble des cantons romands. Il estime que ce contrat de prestations est le cadre idéal pour se demander comment négocier avec l'ensemble de la Suisse romande pour avoir quelque chose de plus équilibré. La solidarité, on la vit au niveau supracantonal et la redistribution des richesses se fait. Le canton du Valais est ainsi le deuxième canton à toucher le plus d'argent, celui-ci venant en grande partie des caisses du canton de Genève et des 4 cantons contributeurs. On peut aller dans cette vision des choses avec un certain paternalisme pour le cinéma parce que cela fait vivre des gens. Il est également vrai qu'un véritable PIB se dégage de cette activité. Cela étant, c'est le moment idéal pour se poser la question au niveau de la Suisse romande sur la manière d'aider le cinéma romand à vivre, éventuellement à survivre et à être créatif. Cet effort est un effort romand, mais il comprend le député UDC quand il se demande pourquoi Genève paie autant et les autres paient moins. On est en train d'essayer, dans le cadre du désenchevêtrement entre les communes et le canton de Genève, d'essayer de faire de l'efficience. Le premier projet de loi voté par le Grand Conseil prévoit qu'il n'y aura pas d'augmentation des prestations quand il y aura un transfert de charges. On se rend compte qu'il y a un fort déséquilibre dans les négociations entre les communes, la Ville de Genève et le canton et on sait que ce désenchevêtrement est compliqué. C'est

donc le moment idéal, si on veut essayer de rendre l'Etat plus efficient, d'aller trouver l'ensemble des autres cantons romands pour essayer de trouver une meilleure solution. Il constate après ce premier tour de table qu'il n'y aura pas de majorité pour faire passer ce projet de loi. On ne peut donc pas faire l'économie de ce débat. La question est de savoir ce qui a été fait, dans le cadre de ces négociations avec les autres cantons, et quelle est la position de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que la répartition s'est faite en fonction de l'importance qu'avait le secteur cinématographique dans les différents cantons et en fonction des productions cantonales qui étaient subventionnées. Comme Genève en avait à peu près la moitié, il a été prévu que le canton et la Ville de Genève apportent la moitié des financements de Cinéforum. Par ailleurs, il faut voir que plus de la moitié des productions subventionnées par Cinéforum sont genevoises. Elle se voit donc mal aller voir les autres cantons romands et leur demander de payer davantage alors que plus des 50% des subventions vont vers des productions genevoises. Le Jura ou le Valais pourraient alors également s'interroger sur le fait de financer principalement des productions genevoises. Il faut également voir que le parlement a accepté ce principe puisque, au moment de la création de la fondation, il y a eu un capital de dotation mis en place précisément avec cette répartition. Maintenant, on n'est donc pas en train d'arriver avec un nouveau projet, mais de continuer avec quelque chose qui existe déjà.

**Audition du 22 février 2017 de M. Thierry Beguin, président de Cinéforum, et de M. Gérard Ruey, secrétaire général/Cinéforum**

M. Beguin remercie la Commission des finances de les avoir conviés à cette séance, ce qui leur permet de présenter Cinéforum et ses activités. Cinéforum est une construction originale de fédéralisme coopératif. Les 6 cantons romands ainsi que les Villes de Genève et Lausanne se sont mis d'accord pour alimenter un fonds commun pour aider le cinéma et l'audiovisuel romand à pouvoir produire des films et autres productions. C'est une demande faite par les professionnels de l'audiovisuel romands qui ont convaincu les chefs de l'instruction publique et de la culture romands à créer une institution qui est devenue une fondation pour mutualiser les moyens. Auparavant, les aides étaient disparates et cela manquait de professionnalisme. Un accord a donc été trouvé pour créer un fonds commun et professionnaliser l'aide en ayant recours à des professionnels de la branche pour se prononcer sur les projets présentés. La politique voulue à l'origine et qui a été mise en œuvre est le contraire de la politique de l'arrosoir. Il ne s'agit pas de donner 10 000 ou 15 000 F pour tel ou tel film pour faire plaisir à untel, mais d'aider

un projet de film, de manière substantielle, sur la base de critères artistiques évalués par des professionnels. Sur la masse des dossiers soumis, seul un pourcentage restreint de films est aidé. En effet, le but est de donner un financement complémentaire suffisant pour que le film puisse se faire.

Il existe deux sortes d'aides, l'aide complémentaire et l'aide sélective. Avec l'aide complémentaire, Cinéforum se contente de subventionner à titre complémentaire des films déjà soutenus par la SSR ou l'office fédéral de la culture. Quant à l'aide sélective, elle concerne des films qui n'ont pas nécessairement été soutenus au niveau fédéral ou de la SSR, mais dont on estime que la qualité mérite d'être reconnue. La décision est prise par un jury dont les membres sont puisés au sein d'un réservoir constitué par Cinéforum de professionnels de toutes les professions de l'audiovisuel romands et étrangers (pour avoir un regard extérieur). Ces jurys composés de 7 membres statuent 4 fois par an sur les demandes qui parviennent à Cinéforum. Il faut préciser qu'un projet peut être présenté 3 fois de suite au jury dont la composition ne sera pas forcément la même d'une session à l'autre, ce qui garantit une certaine objectivité. En tout cas, ce n'est ni le président de Cinéforum, ni le conseil de fondation, ni le bureau qui décident à la tête du client si un projet va être aidé ou non, mais un collègue d'experts qui rend un verdict sur des critères strictement artistiques. M. Beguin relève que Cinéforum est un bel exemple de ce que les cantons peuvent faire ensemble dans l'intérêt de la Suisse romande. Il faut savoir qu'il existe différents fonds régionaux en Suisse (il y a un fonds zurichois, un fonds bâlois et le fonds romand) qui constituent une des sources de financement des films parmi les différentes sources de financement pour la réalisation d'un projet.

M. Beguin donne l'exemple récent d'un succès qui va peut-être obtenir des césars, voire des oscars, le film d'animation *Ma vie de Courgette*. C'est un film imaginé par un cinéaste valaisan, produit à Genève avec une coproduction internationale, etc., qui a conquis son public au-delà de la Suisse romande. M. Beguin pense que, sans Cinéforum, un film de ce genre et de ce coût n'aurait pas pu atteindre cette dimension.

M. Ruey souligne l'importance que Cinéforum a joué pour consolider la production romande. Il y a quelques années Zurich avait créé un fonds de 10 millions de francs annuels, uniquement sur le canton et la Ville de Zurich, pour le soutien à la production zurichoise. La structure de financement de projets audiovisuels ou cinématographiques est assez complexe et nécessite des soutiens de différents acteurs de manière complémentaire. On sait que la Confédération joue un rôle majeur puisque c'est le seul domaine culturel où il y a un système de subsidiarité inversé. La Confédération a ainsi un rôle de primauté en ce qui concerne le soutien à l'audiovisuel, ce qui est inscrit dans

la Constitution. Ensuite, deux piliers importants viennent appuyer la création audiovisuelle et cinématographique en Suisse, ce sont la SSR, à travers un accord de branche avec le pacte de l'audiovisuel, et les fonds régionaux. La création de la fondation zurichoise risquait ainsi de pénaliser fortement la production romande puisque les films suisses alémaniques auraient pu se monter assez rapidement avec le soutien de l'OFC et qu'un déséquilibre pouvait se créer. Pour arriver à faire porter le regard de cinéastes et des auteurs romands vers l'étranger, il faut avoir des films qui puissent s'approcher de la qualité des films des concurrents européens. Du coup, il faut des financements assez complexes. Une fondation qui arrivait à mutualiser les moyens des cantons était une forte avancée pour la profession alors qu'il y avait auparavant de nombreux petits soutiens épars qui n'avaient pas de pertinence pour permettre l'éclosion d'une cinématographie plus professionnelle.

Un député PLR aimerait savoir quelles démarches Cinéforum a vis-à-vis des autres cantons. Il a compris que le soutien de Cinéforum par domiciliation cantonale est plus important pour le canton de Genève, mais il aimerait savoir quelles sont les démarches effectuées avec les autres cantons. Il pense notamment à ceux qui ont une très petite contribution comme Fribourg, Neuchâtel ou le Jura.

M. Ruey répond tout d'abord à la question de la répartition du financement. Avant Cinéforum, il y avait un organisme qui s'appelait Regio Film, essentiellement financé par la Loterie Romande, soutenant la production audiovisuelle. Avec les statistiques de Regio Film, cela a permis de savoir où étaient les acteurs de la profession. Une répartition a pu ainsi être faite en prenant en compte la domiciliation des réalisateurs et des maisons de production. Il faut se rendre compte que Genève émergeait pour 50% des films produits ou réalisés par des Genevois, le canton de Vaud pour 35%, le canton du Valais à 8%, etc. Sur cette base, une clé de répartition a été établie par les chefs de département cantonaux pour monter ce fonds de 10 millions de francs, d'où un apport genevois qui se situe à hauteur de 5 millions de francs (incluant les apports de la Ville de Genève, du canton de Genève et de la part genevoise relative à la CPOR (il y a un soutien de 1,7 million de francs de la CPOR (la conférence des présidents des organes de répartition des bénéfices de la Loterie Romande) réparti entre les différents cantons).

Ce député constate que la totalité du financement genevois (y compris la subvention que le canton va reprendre de la Ville de Genève dans le cadre du désenchevêtrement) est supérieure à 50% du financement de Cinéforum.

M. Ruey relève que le canton de Genève sera à un montant de subvention de 4,609 millions de francs.

Le député met ce chiffre en relation avec le total versé par les cantons de 7,324 millions de francs.

M. Ruey fait remarquer que le financement complet de Cinéforum est de 10 millions de francs.

Ce député propose de voir si, sur le financement complet, les autres cantons financent le même pourcentage que le canton de Genève.

M. Ruey précise qu'il faut également prendre en compte la part de la CPOR revenant à chaque canton.

Le député PLR est tout à fait d'accord que Cinéforum est nécessaire. La problématique rencontrée par les commissaires est celle de l'augmentation de la subvention. Avec les finances publiques actuelles du canton de Genève, chaque économie est intéressante à faire et où il faut éviter d'augmenter continuellement ce qui peut l'être de la part de l'ensemble des institutions. On voit que le canton de Vaud, dont les finances sont beaucoup plus saines que le canton de Genève, avec 35% du montant du soutien à Cinéforum est largement en dessous de ce que fait le canton de Genève. Avant que ce dernier augmente sa participation, il serait assez logique que les autres cantons en fassent davantage.

M. Ruey souligne que la comparaison avec le canton de Vaud doit se faire en incluant la part venant de la CPOR. Sa contribution est ainsi de 3,5 millions de francs avec l'apport de la CPOR. Concernant de l'augmentation de la subvention du canton de Genève, elle est de 129 000 F par rapport à la situation de l'année passée.

Le député relève que l'augmentation est de 180 000 F entre 2015 et 2016.

M. Ruey explique qu'il y a eu une coupe auparavant. Il faut rappeler que, à la base, il devait y avoir 2,5 millions de francs de l'Etat de Genève et 2,5 millions de francs de la Ville de Genève. Ensuite, l'organe de répartition genevois de la Loterie Romande a fait le lien pendant une certaine période pour permettre à Genève d'arriver à ces 5 millions de francs. L'année passée, l'organe de répartition genevois de la Loterie Romande a décidé qu'elle ne pouvait plus continuer à soutenir directement Cinéforum, notamment en lien avec l'audit de l'Etat de Genève sur le fonctionnement de la loterie genevoise. Il faut savoir qu'ils ne peuvent pas pérenniser des aides qui viendraient combler un financement déficient de l'Etat.

Un député PLR a remarqué que les frais de fonctionnement sont de 6%, soit environ 640 000 F. pour 3 ETP et, au niveau des commissaires, 8 séances et 11 personnes. Il aimerait connaître le détail de la répartition de ces 6%. Il s'agit notamment de savoir si un taux de 6% est courant dans ce domaine.

M. Ruey indique que Cinéforum a des frais de fonctionnement inférieurs à ceux d'une fondation comparable, celle de Zurich étant par exemple à 7,5%. Cela étant, une part importante de ces frais est constituée par les salaires. Ensuite, il y a des intervenants extérieurs, notamment pour le suivi informatique (un guichet électronique a été mis en place pour les demandes, ce qui permet ensuite de sortir des statistiques). Il y a aussi le contrôle extérieur des finances. Il y a 55 000 F de mandats extérieurs. Au niveau des frais de fonctionnement, il y a les frais liés aux séances du bureau et du conseil de fondation, mais qui sont minimes. On a du matériel de bureau, des logiciels, etc. pour un montant de 15 000 F. Il y a l'amortissement du matériel, des participations à des invitations, à des frais de représentants dans les festivals, etc. pour 65 000 F de frais de fonctionnement et de défraiement. Enfin, il y a des frais de communication puisque Cinéforum doit faire connaître son existence et être présent dans des manifestations internationales et des cotisations diverses pour un montant de 30 000 F (Cinéforum est par exemple membre de l'association européenne des fonds régionaux où il y a beaucoup d'échanges). En résumé, il y a pour 525 000 F de salaires, 55 000 F de frais d'intervenants extérieurs (notamment des conseils juridiques), 63 000 F de frais de fonctionnement et de défraiement et 30 000 F de frais de communication.

Ce député demande si les salaires sont calqués sur ceux de l'Etat.

M. Beguin explique que, à l'époque, on avait regardé les salaires qui étaient servis dans la fonction publique pour des activités équivalentes. C'était ça le critère. M. Beguin précise que le conseil de fondation composé de 15 membres (10 membres représentant collectivités publiques et 5 membres représentant les professionnels de l'audiovisuel) travaille bénévolement et que le bureau sert des indemnités pour les professionnels (ils touchent 400 F par jour, y compris le président). Comme l'a dit M. Ruey, Cinéforum est plutôt dans la fourchette basse en termes de frais de fonctionnement.

Ce député a vu que le service de contrôle interne avait émis des recommandations.

M. Ruey répond que l'audit a analysé tout le fonctionnement des procédures, notamment dans les prises de décision et le suivi financier de la fondation. De ce point de vue, il n'y avait pas de remarques majeures. Ils ont plutôt salué ce qui avait été mis en place. Par contre, il y a eu quelques petites remarques qui ont maintenant toutes été réalisées. Il s'agissait notamment des check-lists pour vérifier toutes les pièces ont été remises avec un dossier et le fait que cela devait être vérifié par deux ou non par une seule personne. De même, lorsque le secrétaire général établit la liste des membres de la commission qui va se réunir, il faut qu'il spécifie qu'il n'y a aucun conflit



d'intérêts entre des gens qui seraient membres de la commission qui va se réunir et des projets déposés, ceci étant ensuite validé par le bureau. Toutes ces petites procédures ont été clarifiées et ont maintenant été mises en place.

Un député UDC note que c'est un jury professionnel qui choisit où vont les fonds. Il se demande comment on s'assure que l'on favorise la qualité, plutôt qu'une orientation politique, avec objectivité (ce qui n'est pas la qualité première d'un des principaux partenaires qui est la SSR).

M. Ruey explique comment fonctionne l'aide sélective. Les producteurs déposent un dossier de production devant Cinéforum. Ensuite, une commission sélective de 7 membres (choisis parmi un panel de 78 experts) se réunit. M. Ruey précise que, dès que quelqu'un va participer à un projet, il est exclu de cette commission. Il s'agit donc d'experts représentatifs de l'ensemble de la branche, c'est-à-dire des producteurs, des auteurs, des techniciens, des experts étrangers (2 membres sur 7 par commission) et de représentants de festivals ou de la presse. Le critère pour ces experts est la qualité. Il y a certes une part de subjectivité, mais avec 7 experts, on arrive quand même à objectiviser les choses. Ils ont ainsi une analyse purement artistique et ils vont par exemple regarder si la dramaturgie d'un scénario fonctionne, si le casting correspond à ce qu'on peut imaginer, etc.). Il ne s'agit pas de juger si c'est une histoire provocante ou qui défend telle ou telle thèse. Cela n'entre pas en ligne de compte dans leur décision finale. Ce qui est également important, c'est que le projet ait un vrai potentiel de faisabilité. Il ne faudrait pas soutenir un projet dont la cohérence artistique et productionnelle ne serait pas en phase.

Un député PLR se réfère à la page 33 sur 52 du PL 11995 qui présente des éléments statistiques. Il a beaucoup été question de *Ma vie de Courgette* et il aimerait savoir à quelle rubrique le soutien à ce film apparaît et pour quel montant. Si cela ne relève pas du secret des affaires, il aimerait également connaître la liste des projets soutenus et leur répartition par canton pour 2017.

Il partage les préoccupations du député UDC sur les liens avec la RTS. On voit que les fictions et documentaires TV représentent une grosse partie des subventions fédérales, mais ils représentent également une part importante des soutiens fournis par Cinéforum. Il aimerait savoir quelle est la part du montant global qui est faite en coproduction avec la RTS.

M. Ruey n'a pas le détail concernant *Ma vie de Courgette*, mais il peut transmettre les informations ultérieurement à la commission. Concernant les projets 2017, M. Ruey ne peut pas encore dire quels seront ceux-ci puisque ce n'est que le mois prochain qu'une commission se réunira pour la première fois en 2017.

Le député PLR comprend que la fondation Cinéforum ne sait pas encore en février 2017 ce qu'elle va payer en 2017.

M. Ruey explique le fonctionnement de Cinéforum. En 2016, les commissions sélectives se sont réunies et ont décidé d'émettre des lettres d'intention pour des projets qui se feront pour autant qu'ils réunissent l'ensemble de leurs financements. Le producteur fait donc un tour de table, notamment avec la Confédération, des fondations privées, des partenaires étrangers, etc. Ce n'est qu'au moment où il aura réussi à réunir l'ensemble du financement de son film qu'il reviendra à Cinéforum pour déposer son dossier d'agrément dans lequel la fondation demande tous les contrats de la chaîne des droits pour être sûr qu'il a acquis les droits des auteurs, les contrats des principaux collaborateurs techniques et artistiques et toutes les preuves de financement liées à son plan de financement qui garantissent que le film arrivera à sa bonne fin. A ce moment, Cinéforum émet une lettre de paiement. On peut ainsi voir dans le rapport des listes de films avec des intentions sélectives et des intentions complémentaires. Cela correspond à ce que Cinéforum s'attend à recevoir. En général, 95% à 97% des films arrivent à se faire, mais seul le producteur peut dire à quel moment ils arriveront à déposer leur dossier. Cela étant, Cinéforum leur donne un délai de douze mois, plus une éventuelle prolongation de six mois, pour trouver les fonds entre l'émission de la lettre d'intention et le moment où ils viennent chercher l'argent. S'ils n'ont pas réuni les fonds au bout de 18 mois, la lettre est annulée et ils doivent repasser toute la procédure. Aujourd'hui, M. Ruey ne peut pas dire précisément ce que Cinéforum va décaisser en 2017. Ils ont une idée assez précise ce qui va venir, mais formellement M. Ruey ne peut pas donner une liste de films.

Le député remercie M. Ruey pour ces explications. Il aimerait donc avoir la liste des projets qui ont été financés en 2016.

M. Ruey peut remettre cette information puisqu'il est en train de préparer le rapport d'activité 2016. Il fait remarquer que c'est une gestion assez complexe entre les demandes qui arrivent, les projets qui ont reçu leur lettre d'intention, etc. Par conséquent, un tableau de bord de gestion financière a été instauré. Celui-ci permet de juger où Cinéforum en est, quel est le risque pris, si cela tient la route avec les lettres d'intention qui ont été émises, etc. Tout cela est mis à jour en permanence et cela permet d'avoir une visibilité très claire et précise de la direction prise. Une des grandes avancées liées à l'audit de l'Etat de Genève a été l'introduction de la notion de fonds affectés puisque la production est fluctuante d'une année à l'autre. Effectivement, les fonds donnés à Cinéforum doivent être engagés dans la production, mais il y a une fluctuation et il peut donc y avoir un report d'une année sur l'autre.

Le député PLR précise sa question. Il ne s'agit pas de faire un procès d'intentions. En fait, cela pose un petit problème avec la LIAF qui n'aime pas tellement ces reports de subventions. C'est pour cette raison qu'il posait la question.

M. Ruey répond à la question des liens avec la SSR. Il explique que le montage financier de films se fait avec une complémentarité de l'OFC, de la SSR et des fonds régionaux. Il faut savoir que, à peu près tous les films sont coproduits par la SSR. Pour autant, cela ne veut pas dire que ce sont des films faits pour la SSR. La SSR a une obligation d'investissement dans le domaine de l'audiovisuel indépendant en raison de sa concession. Tous les films soutenus par Cinéforum sont des films initiés par des producteurs indépendants dont les droits appartiennent aux producteurs indépendants et dans lesquels la SSR investit des moyens au nom du pacte de l'audiovisuel (27,5 millions de francs par année) pour l'ensemble de la production suisse indépendante. En échange de leur apport, la SSR a un droit de diffusion, mais c'est tout. Il ne s'agit pas de commandes. Ce sont toujours des projets initiés par des producteurs indépendants.

Le député demande si le concept est le même pour les séries.

M. Ruey indique que les séries sont aussi des propositions faites par les producteurs à la direction des programmes. Evidemment, dans le domaine du télévisuel, il faut répondre à l'attente des spectateurs d'une chaîne de télévision qui ne sont pas tout à fait du même type que ceux d'une salle de cinéma. Cela ne veut pas dire que l'on est sous la domination du diffuseur, mais les professionnels doivent prendre en compte le fait qu'un film passant en télévision se consomme d'une autre manière. Rien qu'en dramaturgie, pour un film de télévision, il faut mettre en place des points d'accrochage dans les premières minutes d'un film. M. Ruey ajoute qu'on n'est pas au service de la SSR. C'est plutôt la SSR qui est un partenaire très fiable de la production audiovisuelle sans lequel l'audiovisuel romand serait bien en peine d'exister.

Le député PLR fait remarquer que Cinéforum est présenté aux commissaires comme le lieu de la création et de la production indépendante qui vise une qualité artistique très élevée. En même temps, il voit que les fictions télé prennent une grande part des projets soutenus. Il s'interroge par rapport à l'exigence de qualité artistique de Cinéforum, même s'il reconnaît que tout le monde aime les séries. Il aimerait ainsi avoir des exemples de fictions télé dont Cinéforum assure une partie du financement pour 2016.

M. Ruey indique que la dernière série diffusée (au début 2016) est Anomalia. Il y a également eu « Station Horizon ». Une autre série en tournage est « Quartier des banques ».

Ce député PLR indique que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta est venue vanter *Ma vie de Courgette* en disant que cela illustre la qualité extraordinaire des productions soutenues par Cinéforum et de sa contribution au développement artistique du cinéma suisse. Par ailleurs, on voit qu'une part non négligeable des montants dépensés par Cinéforum vont à des fictions télé coproduites par la RTS pour un large public. C'est un peu contradictoire.

M. Ruey estime que Cinéforum doit servir la diversité. C'est très important. Il faut aussi voir que, pour des films pointus et difficiles puissent exister, il faut qu'il y ait une petite industrie avec des techniciens compétents. Seuls les produits un peu plus « industriels » peuvent permettre cela. La conjonction entre ces différents niveaux de production est très importante. M. Ruey prend l'exemple de la série de télévision « Quartier des banques » dont le budget est d'environ 5 millions de francs et où la participation de Cinéforum est de 300 000 F. Cinéforum tient à être dans le coup, mais elle limite son apport par rapport à ce genre de projet.

Le député relève qu'il y a également un soutien de 350 000 F de la Confédération.

M. Ruey signale que la Confédération ne soutient pas les productions de fiction télévisuelle. Dans les règlements à la cinématographie au sein de l'OFC, il n'y a pas de soutien aux productions télévisuelles de fiction.

Le député PLR demande à quoi correspond le « Budget part Suisse » de 8 millions de francs pour la « Fiction TV » (p. 33 du PL 11995).

M. Ruey explique que le « Budget part Suisse », pour « Quartier des banques », cela représente les 700 000 F de participation belge sur les 5 millions de francs de budget. Le « Budget part Suisse » correspond ainsi à l'ensemble des dépenses du financement suisse global.

Un député PLR aimerait une précision sur les frais de fonctionnement. Il y a 410 284,85 F sur les salaires et honoraires en 2015 et 523 853 F en 2016, soit une augmentation d'environ 25%.

M. Ruey signale qu'il y a eu un changement de secrétaire général. Le prédécesseur de M. Ruey devait s'en aller, mais il a finalement continué sous forme d'un mandat. Une part de la charge salariale est donc passée sous les mandats. Il y a eu une période de transition durant laquelle une partie du montant attribué au secrétaire général a été fait sous forme d'un mandat.

Le député note que les « salaires et honoraires » augmentent de 110 000 F tandis que les « honoraires & salaires intervenants extérieurs » diminuent de 40 000 F.

M. Ruey apportera une réponse par écrit sur ce point.

Le député PLR note, au niveau des frais de fonctionnement, qu'il y a une rubrique fonds affectés aux aides et soutiens pour environ 1,4 million de francs dans les comptes 2015. Celle-ci n'est pas planifiée pour les années 2016 et suivantes. Il aimerait comprendre à quoi correspondait cette rubrique.

M. Ruey pense que cela doit être ce qu'on appelle le préciput. Il explique que le système de soutien complémentaire fonctionne sur un taux de bonification par rapport aux aides générées par l'OFC et/ou la SSR. A un moment donné, il a fallu maîtriser le taux, notamment si l'OFC verse tout d'un coup un montant important. Il y a ainsi eu une année où le cinéma romand a reçu un fort soutien de l'OFC, ce qui a conduit Cinéforum à être dans une sorte d'overbooking. Pour rattraper cela, avec les experts comptables, on a introduit un préciput, c'est-à-dire un fonds que l'on soustrait des aides possibles pour pouvoir amortir le choc. Maintenant, comme on a réussi à assainir la situation, cela a pu être supprimé.

Ce député comprend que ces 1,4 million de francs sont liés à la problématique d'indexation sur les fonds versés par l'OFC.

M. Ruey confirme la remarque.

Le député demande s'il n'y en aura plus pour le contrat de prestations suivant.

M. Ruey assure que cela ne sera plus le cas. En tout cas, on l'espère.

Le député PLR avoue qu'il a de la peine à faire le lien, canton par canton, sur les financements publics avec la Loterie Romande. D'ailleurs, Cinéforum fait la distinction dans ses tableaux entre la rubrique financements publics et une rubrique Loterie Romande. Il demande si ce sont les gouvernements cantonaux qui ont les contacts directs avec leur Loterie Romande cantonale ou si Cinéforum a directement un certain nombre de discussions et peut obtenir, ou non, des montants qui sont alloués par les différentes Loteries Romandes.

M. Ruey indique que, concernant la CPOR et le montant de 1,7 million de francs, Cinéforum est en direct avec la Loterie Romande. C'est d'ailleurs la continuité de ce qu'il se passait avant avec le fonds Regio Film qui était essentiellement alimenté par la Loterie Romande. En ce qui concerne la part des organes cantonaux, il faut savoir qu'il n'y en a plus que deux qui interviennent aujourd'hui, celui du canton de Vaud et du Valais. Cinéforum est en contact direct avec ces deux organes de répartition. Comme cela vise à pallier un manque d'apport financier de la part de l'Etat de Vaud ou de la Ville de Lausanne et que la Loterie Romande joue le jeu, il y a aussi une discussion entre celle-ci, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne, mais la décision et les demandes sont faites directement par Cinéforum.

Le député PLR est allé voir le précédent projet de loi et le précédent contrat de prestations (cf. p. 32 sur 54 du PL 11301). Le canton avait dit à l'époque qu'il y avait une suppression progressive de l'aide de la Loterie Romande genevoise. On avait présenté aux commissaires le montant versé par la Loterie Romande genevoise de 187 500 F, ce qui justifiait le montant versé par le canton. Maintenant, si on regarde les comptes 2015, les 187 500 F sont devenus 550 000 F.

M. Ruey explique qu'il y a eu une coupe de l'Etat de Genève par rapport à ce qui avait été promis.

Le député fait remarquer que la réduction de la part publique qui avait été faite pour 2016 n'a eu strictement aucune incidence sur Cinéforum contrairement à ce qui avait indiqué aux commissaires. À l'époque, on leur avait dit que le financement public était indispensable parce que la Loterie Romande ne mettrait pas un franc de plus. En réalité, elle a mis environ 317 000 F de plus. En 2016, on a dit la même chose aux commissaires et la Loterie Romande a mis 350 000 F de plus. On pourrait donc réduire le montant de 2 millions de francs et la Loterie Romande donnera ces 2 millions de francs. On lui dira que ce n'est pas vrai et dans deux ans on se rendra compte que cela a bien été le cas. Il constate que ce qui a été affirmé, il y a deux ans, en jurant que le financement public était indispensable parce que la Loterie Romande ne mettrait pas un centime s'est avéré faux pour 2015 et 2016. Il aimerait savoir pourquoi il devrait croire que cela sera le cas pour 2017.

M. Ruey a un courrier de la Loterie Romande du 29 juin 2016 qui dit : « nous vous rendons attentif au fait que cette contribution ne pourra plus être renouvelée à l'avenir. Elle est accordée en dérogation à nos conditions-cadres qui nous interdisent de compenser durablement un désengagement des collectivités publiques. Depuis la création de Cinéforum, en effet, le fonds de répartition est sollicité annuellement pour pallier les financements cantonaux inférieurs aux engagements pris dans le cadre de la loi 10791 et de la déclaration d'intention commune en faveur de la création de la Fondation romande pour le cinéma du 17 septembre 2010 ».

Le président note que la commission pourra aussi clarifier cela avec le Conseil d'Etat. Par ailleurs, il faut voir que Cinéforum est une création relativement récente. Le fait qu'il y ait des ajustements par rapport à ce qui a été prévu au départ, notamment pour des questions budgétaires, fait que cela s'améliore et se précise au fil du temps.

Un député EAG est favorable au soutien du cinéma et du cinéma romand en particulier. Il se pose toutefois des questions sur les conflits d'intérêts et la

manière utilisée pour les résoudre. Il aimerait ainsi savoir si l'auteur d'un projet peut récuser l'un des membres du jury.

M. Ruey confirme que Cinéforum publie à l'avance la liste des membres qui vont juger un projet. Pour des raisons motivées, par exemple en raison de l'existence d'un conflit énorme entre ces deux personnes, un expert peut être récusé et un autre expert sera alors choisi.

Ce député demande s'il est possible de recourir contre le refus de soutenir un projet.

M. Ruey indique qu'il n'y a pas de droit de recours.

M. Beguin confirme qu'il n'y a pas de droit de recours, mais il y a la possibilité de présenter le même projet 3 fois de suite. Comme le jury change, il est donc possible d'être retenu à la deuxième tentative. Cela paraît même plus avantageux qu'un éventuel droit de recours.

Ce député a un exemple d'un film de 2015 « Amnesia » pour lequel Cinéforum a donné contribution de l'ordre d'un peu plus de 100 000 F. S'agissant d'une production internationale, il aimerait savoir quel était le motif pour soutenir ce projet.

M. Ruey indique tout d'abord que ce projet était éligible puisque le réalisateur est suisse et domicilié en Suisse romande. Comme il était produit par une réalisatrice suisse alémanique, il a eu un taux de soutien dégressif (il ne peut pas avoir le 100% de l'aide de Cinéforum dans un tel cas). Par ailleurs, il est aussi important de soutenir des projets d'envergure internationale, notamment pour le personnel technique et les comédiens qui vont se confronter à des projets d'une autre envergure.

Le député note que, en raison des moyens limités, il est surprenant de voir qu'un réalisateur d'envergure internationale soit soutenu à hauteur d'un peu plus de 100 000 F.

M. Ruey a été rassuré en regardant les statistiques remises aux commissaires. Le cinéma romand a été capable, notamment ces deux dernières années, d'obtenir 33% de financement venant de l'étranger. Il est important de montrer que le cinéma romand, dont on dit parfois qu'il n'est pas assez performant, arrive quand même à convaincre des partenaires étrangers. M. Ruey pense que le poids de Cinéforum et le travail fait depuis quelques années permettent cela.

Le président a vu qu'il y aura, le 24 février 2017, le délibéré du Tribunal fédéral sur le fameux recours fait par Daniel Künzi et consorts concernant la loi de création de Cinéforum.

Un député MCG a une question sur les chiffres de distribution. On avait vu, lors d'un précédent débat, que des documentaires ou des films soutenus par Cinéforum avaient parfois un nombre de spectateurs limités (par exemple 150 spectateurs). Il aimerait savoir s'il est possible d'obtenir les chiffres d'entrées pour les films soutenus par Cinéforum. Il a également découvert que Cinéforum peut fournir un soutien à la distribution. Si un film fait 80 représentations publiques et au moins 1200 entrées, il a le droit à une contribution forfaitaire de 15 000 F. Le palier suivant est à 300 représentations publiques et 4500 entrées, ce qui permet d'avoir une contribution forfaitaire de 30 000 F. On arrive quand même à une somme d'environ 10 F par entrée pour le 1<sup>er</sup> palier. Vu le prix du billet, c'est quand même relativement élevé. Il se demande si l'on est maintenant quasiment dans une situation où il faut financer les spectateurs qui viennent.

M. Ruey signale que les chiffres de l'exploitation de films produits en Suisse romande l'année passée n'ont pas été très élevés. Cela reste toutefois très fluctuant et les chiffres sont bien meilleurs cette année, notamment parce qu'il y a eu des locomotives qui ont permis de faire des entrées. Il est vrai qu'on ne peut pas savoir par avance si un film va réussir ou non. Il est également vrai que le marché est devenu difficile et complexe. La numérisation des salles fait que la distribution des blockbusters a été facilitée puisque cela ne coûte presque plus rien pour envahir les écrans à disposition (auparavant une copie coûtait environ 3500 F). Pour qu'un film existe, il faut donc le faire savoir et lui donner des moyens. On ne sait pas à l'avance si cela va fonctionner, mais il faut au moins qu'il ait les moyens financiers pour faire du travail de communication, des bandes-annonces, etc. Avec ce mécanisme de soutien à la distribution, on a voulu un système incitatif permettant de pousser le distributeur à faire son travail et à le récompenser parce qu'il aura fait le boulot nécessaire pour avoir ces 80 séances (ce qui n'est pas toujours gagné d'avance) et à réaliser un certain nombre d'entrées. Cela l'incite donc à faire le boulot et à dépenser l'argent. Ce n'est pas pour payer le spectateur, mais pour payer les frais de production, ce qui est notamment à mettre en parallèle avec les moyens de promotion dont disposent d'autres cinémas internationaux.

Un député PDC n'a rien contre la fondation et les 10 millions de francs affectés au niveau de la Suisse romande qui sont une nécessité pour la culture au sens large du terme. Au niveau des actifs de Cinéforum, on voit qu'il y a 6,3 millions de francs de trésorerie dans le bilan qui sont ensuite mis en grande partie dans les passifs par des fonds affectés pour 4,7 millions de francs. Il aimerait savoir si ces fonds affectés sont des promesses faites lors de l'année antérieure et si c'est de l'argent qui va réellement être dépensé.



M. Ruey confirme qu'il s'agit des lettres d'intention, dont 96 à 97% d'entre elles finissent par des films qui vont se faire, mais il y a une certaine inertie jusqu'au moment où le film va se mettre en production. Ce temps fait qu'il y a, dans le bilan, beaucoup d'argent dans les caisses, mais qui est engagé à terme. Il faudrait effectivement pouvoir fluidifier cela davantage. L'intérêt est que l'argent circule pour que la production se fasse, que les gens gagnent des salaires, etc. Quand on voit le nombre de partenaires qu'il faut réunir pour qu'un projet existe, cela prend du temps, mais les fonds affectés seront dépensés pour la production.

Le député demande si, pour un film comme *Ma vie de Courgette*, il y a un retour en cas de succès financier.

M. Ruey explique qu'il s'agit d'une subvention accordée sans retour. Cinéforum ne prend pas de part financière sur les recettes du film. Le mécanisme est le même qu'à l'OFC. C'est à peu près partout les mêmes systèmes, sauf dans le cas de fonds régionaux économiques, par exemple en Belgique, financés par des systèmes de tax shelters. Il faut voir qu'il peut y avoir des retours financiers, mais c'est très rare. Le fait de mettre cela en œuvre impliquerait de mettre en place un système de contrôle qui coûterait beaucoup plus cher que les retours financiers que l'on pourrait en escompter.

Le député PDC note que, sur la base de la situation qui existait il y a quelques années, une répartition du financement de Cinéforum a été établie. Il aimerait savoir si cela correspond toujours à une réalité tangible aujourd'hui et si cela peut se démontrer en chiffres. Les députés ont un véritable souci puisqu'ils ont l'impression de payer pour les autres cantons. On est conscient du rôle moteur de Genève au niveau de l'arc lémanique, mais on a besoin de savoir pourquoi les autres cantons ne participent pas davantage.

M. Ruey rappelle que le calcul de la répartition a été fait sur la base de la domiciliation des réalisateurs et des producteurs. Si on avait pris des données chiffrées de dépenses réelles, on serait certainement au-delà de 50% pour le canton de Genève. Il faut quand même se dire que la plupart des techniciens, des comédiens et des industries techniques sont basés à Genève et un peu sur l'arc lémanique, mais beaucoup moins en Valais, à Neuchâtel, etc. Si on pouvait chiffrer les retours économiques, on verrait que ceux sur Genève sont très importants et vont bien au-delà des 5 millions de francs payés. En effet, pour 1 F investi par Cinéforum, on peut dire qu'il est multiplié par 3, 4 ou 5. Il faut également voir que les autres cantons vont dire la même chose que le canton de Genève. Dans la réalité, si on regarde la clé de répartition et sur la base des 5 ans d'existence de Cinéforum, on s'aperçoit qu'on est tout à fait dans le tir. Il n'y a pas eu tout d'un coup le canton de Vaud qui aurait tout d'un coup eu beaucoup plus de films produits.

Le député note que *Ma vie de Courgette* a été réalisé par un Valaisan et on a l'impression que c'est davantage le Valais qui resurgit derrière ce film.

M. Ruey estime que, dans un tel domaine, on ne peut pas se refermer sur son bout de terrain parce qu'il fait appel à de multiples intervenants dans la création. On voit très clairement que l'arc lémanique est le pôle principal de la production audiovisuelle. Genève pèse d'un poids plus lourd pour des raisons historiques, d'une part parce que le cinéma romand y est né avec le Groupe 5 et d'autre part l'implantation de la RTS à Genève a fait que beaucoup de techniciens sont venus à Genève. Quel que soit le bout de la lorgnette par lequel on regarde le problème, la légitimité du soutien genevois est claire. L'importance du soutien de Genève est essentielle dans une telle construction.

Le président demande si, en cas d'évolution du ratio, une clé de répartition différente serait faite.

M. Ruey indique que, si l'on s'aperçoit à l'issue des 4 ans qu'il y a un balancement d'une région vers l'autre, on ira discuter avec les partenaires en disant qu'il faut faire des ajustements.

Un député MCG note que les termes de soutien financier et d'investissement financier, donc avec une idée de retour potentiel, sont employés, mais il s'aperçoit qu'il s'agit plutôt de donner une contribution sans retour. On peut tout de même se demander si cela ne pourrait pas s'accompagner d'un mécanisme participatif au résultat. Quand on a un film porteur d'un succès commercial, cela pourrait participer au financement de films d'auteur ou qui ont un contenu plus approfondi. Il semblerait donc raisonnable de prévoir un mécanisme partiaire.

M. Ruey signale que le film *Ma vie de Courgette* a coûté 9 millions de francs. L'intervention de Cinéforum a été de 800 000 F, soit le maximum possible. Pour que ce film puisse se réaliser, différents partenaires sont intervenus comme le fonds européen Eurimage, l'OFC ou la SSR. Il y a aussi des partenaires économiques qui ont mis de l'argent et qui ont des retours. Il y a ainsi déjà des préventes qui sont faites sur le financement du film. Les retours économiques réels qui reviendront aux producteurs suisses vont toutefois être relativement limités puisqu'il y a notamment tous les frais de promotion (rien que la campagne pour arriver à la nomination aux Oscars est de 500 000 F) et ces retours vont donc être très marginaux. Le fait que Cinéforum ait un retour impliquerait également d'avoir un service de contrôle. On se rend compte à travers l'exemple d'autres pays que le retour financier est tellement marginal que l'effort est un effort de soutien culturel. C'est pour cette raison que M. Ruey parle d'un investissement culturel qui retourne ensuite dans l'économie et dans des emplois et des industries qui permettent une plus-value

au niveau des gens qui travaillent, qui paient leurs impôts, etc. Malheureusement, les retours économiques, partant d'un pays avec un territoire si petit, ne sont pas importants. Pour monter le film *Ma vie de Courgette*, il a fallu prévendre les autres territoires. Si on prend ce qui revient en exploitation suisse ou les miettes qui reviendraient de l'étranger, c'est malheureusement très succinct.

Une députée S aimerait savoir s'il y a des indications sur le nombre d'emplois que les aides de Cinéforum promeuvent. Elle se demande si le nombre d'emplois que le film va nécessiter est un critère dans les appels d'offres. Il serait en effet intéressant de voir, dans le montant demandé et dans le coût d'un film, quelle est la part attribuée aux salaires. Si on débourse 30 000 F ou 300 000 F et que cela promet des salaires plus importants, cela veut quelque part dire que la promotion économique fonctionne.

M. Ruey peut donner une réponse globale (cf. dernier tableau de la p. 3). Sur 33,6 millions de francs de budgets de films sur 2015 et 2016 (c'est-à-dire le coût suisse des films romands), 20,5 millions de francs sont revenus à l'emploi. M. Ruey n'a pas le chiffre du personnel que cela représente, mais cela donne quand même une ampleur de ce qui repart dans l'emploi.

Le président trouve la question pertinente. Il est intéressant pour les commissaires d'avoir une idée du nombre de personnes concernées puisque l'un des arguments était le fait que des techniciens viennent par exemple s'installer à Genève pour être à proximité de la RTS.

M. Ruey estime que c'est une étude qu'on devrait pouvoir mener, mais on est assez mal outillé en Suisse en termes de statistiques pour le faire (on ne trouve pas ces données à l'Office fédéral des statistiques). Cela étant, on réfléchit à cela et on essaye de trouver des arguments pour répondre à ce genre de questions tout à fait légitimes.

La députée S aimerait savoir, par rapport au cahier des charges et à l'expérience maintenant accumulée, s'il y a ce qu'il faut pour les films suisses romands ou s'il y a des segments dont le développement aurait besoin d'être revu.

M. Ruey indique que l'activité de Cinéforum est concentrée sur le soutien à la production. Un effort est fait depuis deux ans pour être plus visible en étant présent lors des avant-premières de films, sur les réseaux sociaux, par des bandes-annonces dans les cinémas, etc. même si on ne veut pas non plus engager trop de moyens à ce niveau. Quant au lien avec les festivals, etc., ce sont d'autres organismes qui s'en occupent, par exemple Swiss Films qui fait la promotion du cinéma suisse vers l'étranger. Il faut quand même que chacun garde son activité centrale.

La députée pense que Cinéforum ne devrait pas apparaître qu'en filigrane des films qu'elle subventionne.

M. Ruey comprend bien la remarque de la commissaire S, mais il faut aussi mettre en relation la subvention de 800 000 F avec les 9 millions de francs nécessaires pour produire le film. Et même comme ça, Cinéforum a eu la chance d'avoir eu son logo à la même taille que les autres.

### **Séance du 22 mars et votes.**

Le président rappelle que des réponses ont été envoyées aux commissaires par courriel. Il demande si les commissaires ont encore des questions.

Un député PLR remercie le DIP d'avoir transmis aux commissaires la liste de tous les projets soutenus par Cinéforum. Il a également lu avec intérêt le rapport transmis par Cinéforum où ceux-ci se plaignent de la digitalisation des salles et du fait que les productions n'ont pas le succès espéré en mettant toute la faute sur les blockbusters américains. Il est vrai que le nombre de spectateurs est très faible et, si on considère le subventionnement par place, cela va encore plus loin que pour le théâtre, ce qui n'est pas peu dire.

Ce député explique que le groupe PLR estime qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le montant de la subvention accordée à la fondation dans son nouveau contrat de prestations. Il faut tout d'abord tenir compte de l'état des finances cantonales. Par ailleurs, on ne fait pas supporter la diminution de 1% puisque le projet de loi prévoit une augmentation du montant de la subvention. On ne peut pas reprocher aux commissaires le désengagement de la Loterie Romande. Par ailleurs, la participation de Genève est totalement disproportionnée par rapport à d'autres cantons. Quant à *Ma vie de Courgette*, il a suivi attentivement les médias concernant ce film et il peut dire que c'est systématiquement la référence au Valais qui revient. On ne parle que du Valais qui a ainsi un retour sur un investissement hallucinant par rapport à sa contribution à Cinéforum. Ce député constate qu'on a beaucoup parlé de *Ma vie de Courgette* parce qu'il y a un succès pour une fois et c'est tant mieux. Au fond, c'est la courgette qui cache la ratatouille. Derrière ce succès, il y a quand même beaucoup de films qui marchent moins bien. Pour ces motifs, le groupe PLR va présenter un amendement pour maintenir le montant de la subvention à 1 980 000 F plutôt que de l'augmenter à 2 109 000 F.

Une députée Vert indique qu'elle ne soutiendra pas l'amendement du groupe PLR. La commission a déjà eu de longs débats lors du précédent contrat de prestations. Maintenant, que la part de la Ville de Genève et celle du canton de Genève ont été réunies, il y a une meilleure transparence. Il est également important de soutenir le cinéma romand. On l'a vu à travers les chiffres qui ont

été transmis aux commissaires. Il est évident que, sans le soutien financier des pouvoirs publics, il ne peut pas y avoir de cinéma suisse et encore moins de cinéma suisse romand. On n'a pas un marché aussi grand que celui de la France ou des Etats-Unis. Pour maintenir une production cinématographique dans notre région, un effort a été fait pour mettre en commun les forces des cantons romands et mutualiser leurs ressources. On doit passer par là et ce n'est pas très cher payé. Ensuite, la commission a beaucoup parlé de *Ma vie de Courgette* et cela devient le contre-exemple du film qui marche très bien alors que beaucoup d'autres ne marchent pas du tout. Pour autant, tous ces films ont leur importance. Il y a plein d'autres films suisses qui sont sortis et qui ne sont pas arrivés jusqu'aux Oscars, mais il aurait été très dommage que ces films n'aient pas pu voir le jour. Cela représente aussi un certain nombre d'emplois. Par rapport à l'argument consistant à dire qu'il n'y a pas de raison que Genève paie plus que les autres, il faut rappeler que la plupart des films ne sont pas tournés à Porrentruy ou dans le fin fond du Valais, mais dans l'arc lémanique. Les emplois autour du cinéma se trouvent plutôt à Genève et à Lausanne, ce qui est une très bonne raison pour dire que le canton de Genève a une part plus importante que les autres. Elle n'est pas sûre que les retombées de *Ma vie de Courgette* sur les rentrées fiscales du canton du Valais soient délirantes.

Cette députée estime qu'il est important de soutenir Cinéforum. La commission a vu qu'il y a un effet de levier important grâce aux aides de Cinéforum. Les aides attribuées à chaque projet ne sont pas monumentales, mais elles permettent ensuite d'obtenir des financements fédéraux et privés. En investissant un peu d'argent public, cela peut permettre d'obtenir des fonds privés et de faire naître des projets, ce qui ne serait pas possible sans cette petite impulsion. Elle invite donc les commissaires à voter ce projet de loi tel qu'il a été proposé par le Conseil d'Etat.

Une députée S relève que plus de 50% des films et des personnes attachées à cet essor cinématographique vivent ou sont domiciliées à Genève. Dans la liste exhaustive remise aux commissaires, on voit ainsi qu'il y a énormément de films genevois. Il est également vrai qu'il y a un désengagement de la Loterie Romande et que les cantons doivent reprendre ce financement, sinon il faut changer les règles d'attribution de la Loterie Romande.

Elle indique que le groupe socialiste ne soutiendra pas l'amendement du groupe PLR. Cela reviendrait à couper dans quelque chose qui fonctionne. Un autre danger avec un tel amendement, c'est que cela remet en cause la répartition entre la Ville de Genève et le canton de Genève. Il y a eu des accords et, dans ce cadre, Cinéforum revient au canton. Sinon, il faut tout remettre sur la table et tout rediscuter en matière de culture alors que cela semblait être le domaine le mieux réparti jusqu'à maintenant. Elle estime qu'il serait

dommageable de couper dans l'aide financière à Cinéforum, d'autant plus qu'on est dans un trend de l'image qui ne va pas diminuer, bien au contraire. Il y a un certain nombre de choses qui émergent actuellement et il serait dommageable de couper cet élan qui existe en Suisse romande, et en particulier à Genève, sur le cinéma.

Un député EAG indique que le groupe EAG soutiendra ce projet de loi et rejettera l'amendement du groupe PLR. En dépit des critiques formulées à l'égard du fonctionnement de cette institution, il est tout à fait décisif de soutenir le cinéma romand. Ce n'est pas au niveau de la commission des finances qu'il faut prendre des mesures de rétorsion. Ce député entend bien que pour le PLR il s'agit surtout de mesures d'économies. Si le groupe EAG n'était satisfait d'une décision ou d'un mode de fonctionnement, il n'en tirerait pas avantage pour voter une réduction de la subvention. Au contraire, il pense qu'il est très important, dans la période à venir, de soutenir le cinéma romand. C'est un des ambassadeurs de la création culturelle, en particulier romande et genevoise, qui mérite d'être soutenu.

Un député UDC fait savoir que, pour le groupe UDC, le cinéma ne peut pas vivre sans subvention. Cela étant, il suivra l'amendement du groupe PLR. Une fois de plus, c'est la répartition entre les cantons qui déplaît à l'UDC. En effet, c'est toujours Genève qui paie le plus parce que c'est un canton riche. Cela doit changer. Il doit y avoir une répartition beaucoup plus équitable. On peut aussi s'interroger sur l'évaluation des projets soumis à Cinéforum quand on voit que les films soutenus n'ont même pas 100 spectateurs. Enfin, il constate que l'on n'aborde jamais les aspects techniques. Il y a 10 ans, il fallait encore tout un matériel encombrant et cher pour réaliser des films. Aujourd'hui, on peut utiliser des appareils de toute petite taille, ce qui conduit aussi à des changements au niveau des coûts. Ce député pense que le cinéma a aussi dû connaître des progrès dans ce sens qui permettent d'abaisser les coûts.

Un député MCG indique que, pour le groupe MCG, l'aide au cinéma est un combat d'arrière-garde pour différentes raisons. Tout d'abord, il n'y a pas véritablement de marché en Suisse romande, même si des épiphénomènes peuvent apparaître. Par ailleurs, on va avancer vers la numérisation. Auparavant, le cinéma était une véritable industrie à commencer par la production du support qui était nécessaire pour diffuser les films. Maintenant, on est dans une autre logique. En outre, il est vrai que c'est un secteur sous perfusion financière. Ce qu'on devrait faire, c'est compléter le financement que devrait faire la SSR. Alors qu'elle ne paie pas ce qu'elle devrait pour un joyau comme l'OSR, elle contribue à hauteur de 28 millions de francs dans le domaine du cinéma. Si on demandait de verser à l'OSR un million sur les 2 millions de francs supplémentaires prévus par Cinéforum, il serait tout à fait

d'accord de le faire. Si on a un besoin financier, c'est pour permettre à ce secteur de se reconvertir et de ne pas le faire trop dans un domaine qui subit d'importants changements technologiques. On voit ce qu'il s'est passé avec la FAO dont la version en ligne introduite en remplacement de la version papier n'est pas une réussite. D'ailleurs, de nombreux usagers s'en plaignent. Ce changement a également conduit à ce qu'il y ait trois ou quatre chômeurs dont personne ne se soucie apparemment. En revanche, on se soucie de l'emploi dans le cinéma. Il pense pour sa part qu'on risque de créer une précarité ou des problèmes à long terme dans ce domaine. Il est bien évident qu'il y a un lobby du cinéma en Suisse et on sait très bien que les gens aiment bien se pavaner à Locarno (les membres de la commission des finances ou d'autres députés ont d'ailleurs été invités à Nyon pour un repas offert). En résumé, le groupe MCG ne votera pas ce contrat de prestations, mais suivra l'amendement proposé par le groupe PLR.

Un député PDC revient sur la dernière séance plénière du Grand Conseil. Il a été dit que la commission aurait fait des coupes sur le contrat de prestations pour la Cité universitaire, mais il ne comprend toujours pas quelles sont ces coupes. Le troisième débat a fait l'objet d'un débat fleuve au Grand Conseil. Il imagine qu'il y aura à nouveau un débat sur la problématique des cinémas. Par ailleurs, il pense qu'il est intelligent de dire aujourd'hui qu'on doit faire des efforts. On fait parfois des coupes dans le social qui sont très douloureuses pour la population, même si cela représente peu de choses en francs. Aujourd'hui, on est devant cet équilibre. Il soutiendra le cinéma et l'amendement proposé par le groupe PLR.

Un député S a eu la chance de connaître la famille Soutter et de connaître l'histoire de la naissance du cinéma genevois. À l'époque, ces gens étaient dans la misère et ils utilisaient une partie de leur salaire pour faire du cinéma. Aujourd'hui, on est bien content que des gens se soient sacrifiés de la sorte. Ils ont réussi à faire des films parce que des mécènes ont compris, à un moment donné, que ces gens avaient besoin d'argent, ne serait-ce que pour acheter du matériel. Avant cela, c'était le désert total à Genève par rapport à la France et d'autres pays qui faisaient du cinéma. C'est grâce à l'apport de mécènes que cette petite industrie est née. Aujourd'hui, on veut faire croire que le cinéma tel que pratiqué en Suisse peut se développer par lui-même. Ce n'est tout simplement pas possible. Dans tous les pays, le cinéma est subventionné parce qu'il y a des retours sur investissement intéressants, notamment au niveau touristique.

Ce député constate également que certains ont une vision misérabiliste. Il aurait compris qu'ils demandent de couper 1 million de francs, mais ils proposent uniquement une coupe de 100 000 F qui passe presque inaperçue.

C'est du misérabilisme. Ils devraient couper davantage. Ils ont une vision sur la culture et sur l'avenir du cinéma qui est rétrograde. Comme dans la recherche scientifique, si on n'investit pas dans ce sens, il n'y a rien qui se produit. Un investissement dans la recherche ne produit ses effets que dans 15, 20 ou 30 ans. On peut ne pas investir dans la recherche et le développement, mais on dépend alors des autres. Si des commissaires veulent dépendre du cinéma anglo-saxon, il suffit alors de ne pas investir dans le cinéma suisse, mais il ne faudra pas se plaindre qu'il y a un désert cinématographique en Suisse. Il faut également voir que beaucoup de jeunes se forment et ont besoin de travailler et d'avoir des emplois. Il souligne qu'il votera en faveur de ce projet de loi.

Un député PDC indique que diminuer de 119 000 F ce contrat de prestations cela vise à dire qu'il faut une symétrie des efforts dans l'ensemble des cantons romands. Pour lui, c'est un message indolore contrairement à ce qui a été dit. Cela ne changera strictement rien à la prestation offerte à la population.

Un député PLR revient sur le fait que la culture serait le meilleur exemple du désenchevêtrement. Dans le cas du Grand Théâtre, le canton a donné 3 millions de francs pour rien et on voit maintenant que la Ville de Genève n'a pas vraiment l'intention de transmettre cette institution au canton. Selon ce député, la culture est le plus mauvais exemple en termes de désenchevêtrement. Concernant le cinéma, il faut rappeler qu'il relève d'une politique fédérale. Au fond, cette fondation ne devrait pas exister.

Ce député voit que tout le monde vole au secours des emplois dans le cinéma, mais les mêmes se préoccupent assez peu de l'emploi dans les multinationales à Genève qui représentent davantage d'emplois et de rentrées fiscales que le cinéma. Des emplois fortement subventionnés ont leur raison d'être pour la culture, mais il faut aussi se préoccuper des autres emplois qui permettent de verser ces subventions. Quant à l'invitation faite aux commissaires au dîner placé à Nyon, il n'a pas trouvé cela très fin.

Le député rappelle que le groupe PLR ne propose pas de baisser la subvention, mais de ne pas l'augmenter. Ce n'est pas notre problème que la Loterie Romande ait décidé de retirer son soutien à Cinéforum. Les engagements pris par l'Etat de Genève sans avoir demandé l'avis des députés ne les lient pas.

Un député PLR a été surpris par l'intervention du député S qui accuse des commissaires de pratiquer la politique de la terre brûlée. Certains commissaires vont peut-être voir des films dans des salles de cinéma indépendantes qui projettent de nombreux films financés par Cinéforum. Il est vrai qu'il y a



effectivement des films intéressants, notamment sur des phénomènes de société propres à la Suisse comme la disparation des agriculteurs. Cela vaut la peine d'être soutenu, mais il ne s'agit en aucun cas de le supprimer. On ne démantèle pas la subvention. Si l'amendement est accepté, on pourra continuer à donner un coup de pouce à ces films.

Une députée S estime qu'un emploi est un emploi. Il y avait d'autres éléments dans la balance lors de dernière votation qui ont influencé les socialistes, mais aussi le peuple. Pour Cinéforum, elle regrette que Cinéforum n'ait pas fait ressortir davantage les emplois concernés par les films qu'ils soutiennent. Les commissaires ont tout de même appris qu'un montant global d'un 20,5 millions de francs est allé à l'emploi. Cela représente quand même pas mal d'emplois, d'autant que ce sont souvent des emplois à temps partiel ou sur une durée délimitée. Ce n'est pas dédaignable de penser à cela par rapport à ce projet de loi et par rapport aux subventions redistribuées qui permettent une émulation et des recherches de fonds divers. Là, on est dans le cinéma qui est une industrie dans certains pays et qui pourrait trouver des financements autres que les subventions de l'Etat. Pour cela, il faut toutefois pouvoir stimuler cette création pendant une période et on en est qu'au 2<sup>e</sup> contrat de prestations.

Un député MCG estime qu'on va vers un changement de société avec le développement des réseaux sociaux et de sites comme YouTube et vers des changements de mentalité profonds. Par rapport au concept d'une industrie cinématographique qui a toujours été un peu moribonde et presque tenue à bout de bras par la SSR, il ne faut pas seulement regarder ce qu'il se passe maintenant, mais également où celle va aller dans quelques années. Il s'inquiète ainsi beaucoup de la formation dans le domaine du cinéma. Il faut avoir le courage de dire aux jeunes qui vont dans cette direction, sans les décourager, que certains débouchés seront peut-être plus difficiles, de même qu'il est déjà plus difficile aujourd'hui de trouver des débouchés dans l'imprimerie. Il y a des changements technologiques qu'on le veuille ou non. Il considère que le concept de Cinéforum est complètement désuet et qu'il ne correspond pas à la réalité actuelle. Il faut être raisonnable vis-à-vis des jeunes et des gens à qui on peut donner de fausses illusions.

Le député EAG croit que le député MCG se trompe. On ne va pas juger des activités comme la création à l'aune de leur rentabilité, sinon il n'y aurait plus aucune activité créative dans le domaine de la danse, de la musique ou du cinéma. On ne pourrait pas les recommander à des jeunes parce que le rapport de ces activités en termes économiques n'est probablement pas très bon. Il suffit de voir la tête des parents lorsque leur enfant leur dit qu'il veut venir acteur ou musicien. Il relève qu'il a toujours appartenu aux autorités, depuis l'époque du mécénat des rois et des princes, de faire un effort pour la création.

Contrairement à ce que certains pensent, la création cinématographique est loin d'être obsolète à cause de YouTube ou des réseaux sociaux, bien au contraire. Les réseaux sociaux et les sites de diffusion comme YouTube rendant beaucoup plus accessibles des productions culturelles. Les créateurs ont de la peine à rentrer dans leurs fonds très souvent et cela leur pose des problèmes supplémentaires. C'est précisément parce que la création est accessible gratuitement et de manière aisée que la création doit être soutenue de manière plus active. Avec les rapports de force existants, le débat sur la création artistique se heurte à la volonté de certains de réduire d'un certain pourcentage toutes les subventions. Tout cela est une discussion qui les intéresse peu, mais il tire la sonnette d'alarme parce que c'est dans le domaine de la création que l'Etat a les plus grandes responsabilités.

Un député MCG note que la députée S dit qu'un emploi est un emploi alors qu'elle fait partie d'un groupe politique qui a refusé la RIE III. Il trouve cela un peu difficile à avaler. Par contre, les propos du député EAG sont sensés. Il est tout à fait vrai de dire que la création artistique est dispensée, en tout cas dans un premier temps, de toute rentabilité et c'est vrai pour ce qui est porteur d'espoir. En revanche, dans le cas de Cinéforum, vu le mode de fonctionnement, ce député a l'impression que l'on aide des moines copistes alors qu'on a déjà inventé l'imprimerie. Au fond, on est voué à quelque chose qui n'a de toute manière pas d'avenir. C'est en cela que, soit on coupe parce qu'on est courageux et qu'on décide de tirer la prise parce qu'il n'y a pas de survie possible, soit on diminue un peu la subvention et on maintient un faciès honorable. Si on est dans l'optique qu'il n'y a pas de devenir, il faut tirer la prise.

Le président a un regret par rapport à cette proposition de coupe ou de non-augmentation de subvention. Il est vrai qu'un film comme *Ma vie de Courgette* va au-delà de tout ce qui a pu se passer lors des années précédentes. Il est ainsi paradoxal de vouloir couper la subvention à cette occasion alors que l'on invoque souvent l'idée du salaire au mérite et de récompenser ceux qui font des efforts. En l'occurrence, au moment où un projet va au-delà de toutes les espérances des autres projets soutenus, cela se concrétiserait par une diminution du montant de la subvention par le Grand Conseil. Le montant réduit est peut-être minime pour certains, mais c'est paradoxal au niveau symbolique. Dans son aide au cinéma, la Confédération avait essayé d'introduire un modèle pour encourager les projets censés marcher, mais cela n'a pas forcément donné les résultats escomptés. Des projets soutenus massivement par la Confédération se sont ainsi révélés être des flops. Cela étant, comme dans le sport, c'est en soutenant différents projets sur une certaine durée qu'on peut permettre à certains acteurs, réalisateurs ou

techniciens de devenir des personnes reconnues au plan international. On peut par exemple rappeler que le créateur du personnage Alien est suisse. Des personnes ont triomphé à Hollywood, mais une carrière cela se construit. Cela ne se fait pas du jour au lendemain.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta souhaite réagir sur quelques points. Tout d'abord, une idée derrière la discussion est de savoir s'il faut soutenir le cinéma romand au prétexte qu'il n'y a pas de marché en Suisse romande. Il est vrai que la Suisse romande est petite, mais s'il n'y a pas de marché pour le cinéma, il n'y en a pas non plus dans tous les domaines. Quand elle va dans une conférence internationale qui discute des manuels d'histoire qui vont être mis en place en Suisse romande, on économiserait beaucoup de temps et d'argent en achetant un manuel français. Si on raisonne comme le député MCG, la Suisse romande n'est pas viable dans aucun domaine vu sa taille. C'est vraiment l'identité romande qui est mise en question. À un moment donné, c'est l'identité romande face à la France et à l'étranger en général, mais aussi face à la Suisse alémanique. Si on reprend la question du cinéma, les deux grands pôles pour le cinéma en Suisse sont à Genève et à Zurich. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard puisque ce sont les deux lieux où est historiquement installée la télévision. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta pense qu'il y a une identité romande à défendre, non seulement par rapport à la France et aux autres pays francophones, mais aussi par rapport à la Suisse alémanique. Il faut voir les débats qu'il y a en Suisse alémanique sur l'enseignement du Français. Certains cantons alémaniques voudraient que le français ne soit plus la première langue enseignée à l'école. D'ailleurs, il ne l'est pas dans un certain nombre de cantons. On peut discuter des montants que l'on met ou non, mais il y a une question fondamentale qu'un parlement doit se poser dans un canton comme Genève, c'est de savoir comment on fait en sorte de défendre l'identité suisse et l'identité suisse romande en particulier. Cela l'étonne de voir de ce côté du parlement que ceux qui mettent régulièrement en avant l'identité nationale et le patriotisme demandent de couper quelque chose qui défend l'identité de notre Suisse romande.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ne peut pas laisser dire par le groupe PLR que le parlement serait mis devant le fait accompli d'une augmentation progressive des moyens accordés à Cinéforum. Le 10 juin 2011, le Grand Conseil a voté une loi 10791 qui mettait en place le principe même de Cinéforum et la création de la fondation dans laquelle les cantons mettaient un certain capital. Dans ce projet de loi adopté par le parlement, il était prévu une répartition entre les cantons en fonction du nombre de producteurs et de films, du lieu de production, etc. Si on part de l'idée qu'il y a une pérennité de l'Etat, ce n'est pas quelque chose qui est tombé du ciel et que l'actuel Conseil d'Etat aurait

découvert. C'est quelque chose qui a été mis en place à partir de discussions en 2010 et qui a été ratifié en 2011 par le Grand Conseil avec l'idée d'un engagement qui devrait être de 5 millions de francs pour Genève (2,5 millions de francs pour la Ville de Genève et 2,5 millions de francs pour le canton de Genève). Le premier contrat de prestations soumis par le Conseil d'Etat n'allait pas jusqu'à ces 2,5 millions de francs partant du principe qu'il ne voulait pas tout demander d'un coup et de tester la viabilité de Cinéforum. Par ailleurs, quand quelque chose de nouveau est lancé, la Loterie Romande peut entrer en ligne de compte. Par contre, on ne peut pas dire que le Grand Conseil n'était pas au courant. Ce principe est inscrit depuis 2011 et ce n'est pas une lubie du Conseil d'Etat d'ajouter des moyens.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta relève que la subvention est remise en question du fait de l'intervention de la Confédération par le biais de l'OFC ou de la SSR. Il faut toutefois rappeler que c'est lié à la question même du cinéma. En Suisse, le cinéma n'est pas aidé uniquement par un partenaire. Cette complémentarité fait partie des règles du jeu. Il est ainsi normal que la Confédération et la SSR interviennent dans certains cas, mais c'est aussi normal que les cantons interviennent. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta précise que la Loterie Romande a ajouté ce qu'il manquait pour atteindre 2,5 millions de francs, mais elle ne peut plus le faire. En effet, elle peut donner un coup de pouce pour un projet qui démarre ou donner une aide ponctuelle, mais elle ne peut pas s'inscrire dans un subventionnement sur la durée. Il n'y aura donc plus de complément de la part de la Loterie Romande. Du point de vue des finances cantonales, on n'est pas en train de couper ou de refuser l'augmentation, mais, pour Cinéforum, c'est une baisse alors qu'il y avait un engagement du canton de compléter la subvention pour atteindre les 2,5 millions de francs. Le canton de Genève est ainsi en train de ne pas respecter ce qui avait été dit. Si le canton de Genève était seul dans l'histoire, on pourrait considérer que le problème ne concerne que lui et ne pas avoir envie de subventionner au-delà d'un certain montant. Il se trouve que, ce que le groupe PLR propose de faire, pour un montant relativement dérisoire, revient à donner un très mauvais signe aux autres cantons ayant signé cette convention. Cela revient à dire que le canton, qui reçoit la moitié, voire davantage, des subventionnements par rapport à ses productions, se désengage. Ce que vont faire les autres cantons romands qui sont, à part peut-être le canton de Vaud, dans des situations économiques probablement plus difficiles que le canton de Genève, c'est de se désengager. On a là un véritable problème pour une coupe symbolique de 129 000 F, mais on est aussi en train d'avoir le même discours au niveau des communes par rapport à la répartition des tâches. Au moment de la discussion sur la répartition des tâches, le Conseil d'Etat a entendu les députés ayant souvent

dit, notamment dans le domaine des subventions à la culture, qu'ils n'étaient pas d'accord d'être à deux ou trois et que les autres partenaires pouvaient participer davantage. Un objectif de la répartition des tâches était ainsi d'être clair pour savoir qui fait quoi. Dans ce cadre, il était donc prévu que le canton reprenne cette subvention à Cinéforum. En plus, cela revient à conforter ceux qui pensent que la LRT est une très mauvaise chose. Au nom du Conseil d'Etat, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta s'inquiète énormément du signe que cela donnerait, au-delà de la subvention à Cinéforum, en coupant ces moyens.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta convient que *Ma vie de Courgette* est peut-être la pointe de l'iceberg, mais sans Cinéforum il n'y aurait pas eu ce film qui nécessitait une multitude d'intervenants. Vu que le coût relativement cher d'un tel film (9 millions de francs), les 800 000 F de Cinéforum n'étaient pas de trop. Par ailleurs, il y a d'autres films et elle invite les commissaires à aller voir les films suisses diffusés gratuitement ce week-end dans le cadre de la semaine des nominés. Elle cite quelques films qui ont fait un joli parcours cette année : « Un juif pour l'exemple » de Jacob Berger, « Moka » de Frédéric Mermoud ou « Jean Ziegler, l'optimisme de la volonté » dont même ses détracteurs disent que c'est un documentaire intéressant sur ce personnage. De manière plus générale, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta invite les commissaires à faire très attention au symbole négatif qu'ils pourraient donner et qui ne correspondrait pas du tout aux engagements pris par le canton de Genève ces dernières années. De surcroît, le Grand Conseil a accepté de voter le budget où cette somme était inscrite. On n'est donc même pas en train de se dire qu'il va falloir ajouter de l'argent. Il est à disposition pour cette année.

M. Hug est d'accord avec le député MCG que le cinéma est une industrie. Il l'est toujours, mais il est effectivement en mutation à cause du numérique. Il faut savoir que les gens qui se forment dans le cinéma se forment en parallèle pour cette industrie numérique. Par contre, on n'a pas encore aujourd'hui, en Suisse, assez d'outils pour que ces jeunes puissent émerger en masse sur ce nouveau marché. C'est un marché en évolution où l'on arrive au niveau national, grâce à Pro Helvetia, à contribuer à ce que le studio genevois Kenzan devienne un futur top au niveau mondial dans le domaine de la réalité virtuelle utilisée dans le cinéma américain. On arrive à faire cela de manière embryonnaire aujourd'hui, mais ces éléments partent de jeunes qui étudient d'abord le cinéma et quelques autres fonctions connexes. On est à un moment charnière de transformation de cette industrie et où le cinéma est effectivement en baisse. Aujourd'hui, le jeu vidéo fait plus d'argent au niveau mondial que le cinéma, mais en Suisse on n'a pas encore atteint la mue que les pays anglo-saxons ou certains pays asiatiques ont réussi à faire auprès des jeunes qui font ces études et ces transformations industrielles. On est sur un moment charnière

où une bonne partie de ces jeunes travaillent et font leurs armes sur le cinéma tout en essayant de créer des prototypes numériques pour de nouvelles créations de type jeux vidéo, réalité augmentée, réalité virtuelle, etc. Aujourd'hui, il faut noter que, comparé au cinéma, on n'a pas d'outil de soutien à cette nouvelle industrie. Ils se font donc les dents dans le cinéma et on importe du savoir-faire et du réseau pour travailler sur ces nouvelles industries.

Un député MCG note qu'on dit souvent qu'il s'agit de culture genevoise ou romande. Quand il voit les productions locales, à part peut-être un film comme celui sur Jean Ziegler qui fait partie du patrimoine genevois, on est quand même face à une culture hors-sol. Il a aussi entendu les explications de M. Hug. Il se réjouit que les jeunes qui se forment dans le cinéma aillent de plus en plus dans les voies d'avenir et qu'on ne les entretienne pas dans des modèles d'autrefois. Même si ce sont des modèles qui ont encore leur équilibre économique, cela reste un équilibre de l'ancienne économie. Plus vite on pourra faire un transfert et aller dans les voies de l'avenir, mieux cela sera. Il n'est pas sûr que cela se fasse nécessairement par du financement public. Il aimerait qu'on lui prouve que celui-ci permet d'aider ces jeunes à se développer dans ce domaine.

M. Hug est d'accord avec le regard que le député MCG porte sur le cinéma. Pour l'heure, il faut s'appuyer sur ce qui existe. L'écart est toutefois énorme et on a environ 10 ans de retard en matière de soutien au numérique par rapport à la Grande-Bretagne. Par contre, on est en train de rattraper ce retard. Au niveau du soutien public, M. Hug cite à nouveau le studio Kenzam qui regroupe quelques personnes genevoises parties du cinéma pour arriver à la réalité virtuelle et qui ont été soutenues par Pro Helvetia au niveau national. Ils sont allés présenter leurs produits à San Francisco et à Los Angeles et ils sont aujourd'hui financés par les studios hollywoodiens, c'est-à-dire par de l'argent privé. Toutefois, sans l'argent public de Pro Helvetia et, au départ, sans l'aide accordé au cinéma, ces gens n'arrivent jamais jusqu'à Hollywood.

Le député MCG estime que, si cet argent de Cinéforum a été utilisé dans cette voie, le groupe MCG y apporterait son soutien. Encore faut-il prouver que l'argent public peut aider pour ce type de transformation et ce changement de société important.

M. Hug se tient à disposition pour donner différents exemples de ce type.

Un député PLR est un peu mal à l'aise avec la discussion actuelle pour plusieurs raisons. Tout d'abord, on discute en réalité sur un projet ponctuel pour régler des problèmes budgétaires globaux. Au bout de 3 ans au sein de la commission des finances, il fait le bilan que personne autour de la table n'adhère – peut-être parce qu'il n'y en a pas – à une politique financière en

matière culturelle, sportive, etc. définissant la direction prise au niveau budgétaire. Il précise qu'il ne parle pas de la qualité de ce qui est développé ou des subventions qui sont faites. Maintenant, la commission est en train de discuter pour savoir s'il faut économiser sur cette subvention. Dans le même temps, un groupe dit qu'il aimerait réattribuer à l'OSR un million de francs de l'augmentation prévue pour Cinéforum. En réalité, on parle de réallocations d'un côté et de l'autre de la table. Sur un plan strictement budgétaire, ce qui relève de la compétence de la commission des finances, il n'y a pas de ligne clairement définie par rapport à laquelle les partis peuvent se positionner. Le député a le sentiment que la politique actuelle du gouvernement de façon générale – il ne parle pas du DIP en tant que tel – consiste à ne pas faire de choix sauf quand il y est contraint. Il rabote sans vraiment réfléchir avec du -1%, mais il ne remet rien en cause. Toutefois, s'il y a tout d'un coup un projet particulier qui mérite de s'y attarder et qu'il faut augmenter sensiblement une subvention ou la créer, il essaye de monter une stratégie pour l'incorporer dans cette politique globale de stabilité. En réalité, on devrait savoir dans quelle direction on va. Il estime qu'il y a trois directions possibles :

- 1) On peut dire qu'on a mis beaucoup de moyens dans la politique culturelle (ce n'est pas dirigé contre le DIP puisqu'on pourrait multiplier les domaines) et on pourrait essayer de voir comment les réallouer. Autour de la table, on ne discute plus de savoir s'il faut économiser ou non puisqu'on reste dans une enveloppe budgétaire bien définie.
- 2) On peut également considérer qu'on dépense trop en matière culturelle compte tenu du contexte, notamment financier, et souhaiter réduire cela de 10%, 15% ou 20%. A partir de là, on peut discuter de la manière de faire une réduction à hauteur du pourcentage choisi.
- 3) On peut également considérer qu'on n'en fait pas encore assez, que le canton est archi-riche et que la culture étant la plus grande des richesses et vouloir augmenter ce qui est versé dans ce domaine. À partir de là, on discute également de l'endroit et de la manière de le faire, mais on peut alors faire de vrais choix.

Dans toutes ces discussions, Le député PLR souffre de cette absence de choix politique global qui lui permettrait de se positionner sur tel ou tel sujet. On pourrait d'ailleurs le faire pour d'autres associations, notamment quand on discute de budgets pour la prévention. Dans ces derniers cas, on considère toujours, quand bien même il y a des effets positifs développés, qu'enlever un peu d'argent à cette prévention, alors qu'elle a déjà de l'effet et qu'on pourrait réduire la voilure, est un crime de lèse-majesté. À un moment donné, on est dans une situation où l'on ne parle que de petites sommes qui riment à pas

grand-chose. Il ne croit même pas au symbole que cela donne. Ce sont les raisons pour lesquelles il est un peu mal à l'aise.

Ce député PLR indique qu'un deuxième sujet le rend mal à l'aise. En réalité, certains éléments donnés aux commissaires ne s'avèrent pas toujours exacts pour deux motifs. Tout d'abord, ils sont parfois mal expliqués. Il arrive également que l'on demande aussi aux commissaires de faire confiance et que cela ne se réalise pas comme on le voudrait. Il prend l'exemple du Grand Théâtre. Dans ce cas, il a fallu payer pour voir. Il s'agissait de montrer un signe, sinon la Ville de Genève ne serait pas contente. Le canton a donc payé, ce qui a permis de voir que la Ville de Genève continuait à se moquer de lui. Il comprend que des corrections puissent encore intervenir, notamment grâce au travail de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, et il a encore l'espoir que les choses se règlent correctement. Il faut toutefois reconnaître qu'on n'a pas entendu les mêmes discours avant et après le vote de la subvention par le canton. Par rapport aux cas particuliers où les choses ne sont pas très présentées, on peut citer le cas des subventions cantonales couplées avec des aides la Loterie Romande. On présente mal les choses en disant que le canton doit prendre le relais du désengagement de la Confédération. En fait, l'origine du projet ne se trouve pas là. A l'origine, une répartition a été faite entre tous les cantons. On a alors regardé si ces parts initiales pouvaient être financées de façon provisoire par les Loteries Romandes cantonales. Il se trouve que les règles des Loteries Romandes cantonales ne sont pas appliquées de façon universelle dans les différents cantons. En particulier, la Loterie Romande genevoise applique de façon rigoureuse le fait qu'elle n'octroie pas de subvention pérenne alors que cela se fait dans d'autres cantons. In fine, on perçoit que le canton doit remettre progressivement la main à la poche alors que d'autres cantons peuvent s'appuyer sur la Loterie Romande de façon pérenne. Cela pose un certain nombre de problèmes à la compréhension. Il doit d'ailleurs fait un mea culpa pour l'erreur qu'il a faite la dernière par rapport à la problématique de la Loterie Romande. Il avait dit qu'il avait été surpris de voir qu'elle avait tout de même contribué à Cinéforum alors que ce n'était pas prévu. En fait, l'éventualité avait été évoquée lors du précédent contrat de prestations en disant que ce n'était probablement pas possible, mais qu'on y arriverait peut-être. C'est pour cette raison qu'il y a eu un complément de 300 000 F.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ne croit pas Cinéforum finance des films hors-sol. Elle a évoqué plus tôt plusieurs films nominés pour les meilleurs films suisses de l'année. Parmi ceux-ci, « Un juif pour l'exemple », basé sur un livre de Chessex, parle du meurtre d'un citoyen de Payerne en 1942. On est là vraiment dans l'histoire romande. Ce n'est pas du tout hors-sol. Pour revenir sur la question intéressante du député PLR sur le fait d'avoir une vision globale d'une



politique publique quelle qu'elle soit, un problème est que le fait que les contrats LIAF arrivent de manière segmentée. Cela rend peut-être plus difficile pour les commissaires d'avoir une vision globale. Il faut toutefois voir que, dans le cadre de la répartition des tâches, le canton s'est départi de toutes les institutions culturelles dites intermédiaires pour lesquelles il intervenait de manière plus ou moins importante. Les domaines qui restent au canton sont ainsi relativement importants. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta fait remarquer que le DIP peut d'ailleurs faire une présentation à la commission des finances des institutions qui restent au canton et des domaines qui seront développés au niveau cantonal. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta relève que, dans une situation où le canton a gardé peu de choses, le message que les députés sont en train d'envoyer c'est que c'est encore trop. Ce n'est peut-être pas le message qu'ils veulent envoyer, mais c'est la manière dont M<sup>me</sup> Emery-Torracinta le ressent. Par rapport aux inexactitudes évoquées par le député PLR, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta n'est pas d'accord. On a toujours dit, pour le Grand Théâtre comme pour la Bibliothèque de Genève, que les questions techniques (liées au patrimoine, au personnel, etc.) posées par un basculement de la Ville au canton empêchaient de régler cela en quelques mois. Cela prend un certain temps, mais un groupe travaille pour que les choses avancent. D'ailleurs, cela se fera peut-être en plusieurs étapes. Il faut voir que le canton de Zurich a par exemple mis 10 ans pour récupérer son Opéra. Il est donc normal que cela prenne aussi du temps à Genève. Si cela va trop vite, toutes les craintes vont surgir, notamment de la part du personnel. Il faut simplement laisser le temps pour que les choses puissent être construites correctement. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ne croit pas non plus qu'il y ait eu des inexactitudes par rapport à la subvention de la Loterie Romande. Le canton de Genève est peut-être plus strict, mais c'est aussi à la demande du SAI. L'organe genevois de la Loterie Romande a des règles particulières et on n'y peut rien. Ce que le Conseil d'Etat demande avec ce projet de loi, c'est simplement d'honorer les engagements pris par le canton. Concernant le Grand Théâtre, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle que le projet de loi accordant une aide financière à la fondation du Grand Théâtre était limité à 2016 et qu'il faudra revenir avec celui portant sur 2017.

### Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 11995.

**L'entrée en matière du PL 11995 est acceptée par :**

Pour :	8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR)
Contre :	3 (3 MCG)
Abstentions :	4 (2 PLR, 2 UDC)

### Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'amendement du groupe PLR modifiant ainsi le titre du PL 11995 :

« Projet de loi accordant une aide financière annuelle de **1 980 000 F** à la Fondation romande pour le cinéma pour les années 2017 à 2020 »

**Cet amendement est accepté par :**

Pour :	10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)
Abstention :	—

Le président met aux voix le préambule.

**Pas d'opposition, le préambule est accepté.**

Le président met aux voix l'article 1 « Convention de subventionnement ».

**Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.**

Le président met aux voix l'amendement du groupe PLR modifiant ainsi l'article 2, alinéa 1 :

« L'Etat verse à la Fondation romande pour le cinéma un montant annuel de **1 980 000 F** pour les années 2017 à 2020, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005. »

**Cet amendement est accepté par :**

Pour : 10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)  
Contre : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)  
Abstention : –

Le président met aux voix l'article 2, tel qu'amendé, dans son ensemble.

**L'article 2, tel qu'amendé, est adopté dans son ensemble par :**

Pour : 10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)  
Contre : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)  
Abstention : –

Le président met aux voix l'article 3 « Programme ».

**Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 4 « Durée ».

**Pas d'opposition, l'article 4 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 5 « But ».

**Pas d'opposition, l'article 5 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 6 « Prestations ».

**Pas d'opposition, l'article 6 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 7 « Contrôle interne ».

**Pas d'opposition, l'article 7 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 8 « Relation avec le vote du budget ».

**Pas d'opposition, l'article 8 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 9 « Contrôle périodique ».

**Pas d'opposition, l'article 9 est adopté.**

Le président met aux voix l'article 10 « Lois applicables ».

**Pas d'opposition, l'article 10 est adopté.**

**Vote en troisième débat****Le PL 11995 dans son ensemble est adopté par :**

Pour : 5 (2 PLR, 2 UDC, 1 PDC)

Contre : 4 (1 S, 3 MCG)

Abstentions : 6 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 2 PLR)

Au vu de ces explications et en conclusion, la majorité rappelle que les amendements acceptés au PL originel ne font que renoncer aux augmentations envisagées.

La majorité vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi et de le voter tel qu'issu des travaux de commission soit la rédaction qui vous est présentée.

## **Projet de loi (11995)**

**accordant une aide financière annuelle de 1 980 000 F à la Fondation romande pour le cinéma pour les années 2017 à 2020**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Convention de subventionnement**

<sup>1</sup> La convention de subventionnement conclue entre l'Etat et la Fondation romande pour le cinéma est ratifiée.

<sup>2</sup> Elle est annexée à la présente loi.

### **Art. 2 Aide financière**

<sup>1</sup> L'Etat verse à la Fondation romande pour le cinéma un montant annuel de 1 980 000 F pour les années 2017 à 2020, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

<sup>2</sup> Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

### **Art. 3 Programme**

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme N01 « Culture ».

### **Art. 4 Durée**

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2020. L'article 8 est réservé.

### **Art. 5 But**

Cette aide financière doit permettre au bénéficiaire d'assurer le financement du projet artistique et culturel défini dans la convention de subventionnement 2017-2020.

**Art. 6 Prestations**

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

**Art. 7 Contrôle interne**

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

**Art. 8 Relation avec le vote du budget**

<sup>1</sup> L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel, sous réserve de l'inscription par le Conseil d'Etat des montants budgétaires concernés pour les années considérées.

<sup>2</sup> Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

**Art. 9 Contrôle périodique**

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

**Art. 10 Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la culture, du 16 mai 2013.

---

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**  
**pour les années 2017 - 2020**

entre



**la République et canton de Genève**

*ci-après l'Etat de Genève*

représenté par Madame Anne Emery-Torracinta,

conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

et



**la Fondation romande pour le cinéma**

*ci-après la Fondation ou Cinéforum*

représentée par, Monsieur Thierry Béguin, président

Monsieur Jean-Marc Fröhle, vice-président

et Monsieur Gérard Ruey, secrétaire général

---

**TABLE DES MATIERES**

<b>TITRE 1 :</b>	<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>TITRE 2 :</b>	<b>DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>4</b>
Article 1 :	Bases légales et statutaires	4
Article 2 :	Objet de la convention	4
Article 3 :	Cadre de la politique culturelle de l'Etat de Genève	4
Article 4 :	Statut juridique et buts de la Fondation romande pour le cinéma	5
<b>TITRE 3 :</b>	<b>ENGAGEMENTS DE LA FONDATION</b>	<b>6</b>
Article 5 :	Missions et objectifs de la Fondation	6
Article 6 :	Bénéficiaire directe	6
Article 7 :	Plan financier quadriennal	6
Article 8 :	Reddition des comptes et rapport	7
Article 9 :	Communication et promotion des activités	7
Article 10 :	Gestion du personnel	7
Article 11 :	Système de contrôle interne	7
Article 12 :	Recommandations du service de l'audit interne	8
Article 13 :	Archives	8
Article 14 :	Développement durable	8
<b>TITRE 4 :</b>	<b>ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>	<b>9</b>
Article 15 :	Liberté artistique et culturelle	9
Article 16 :	Engagements financiers des collectivités publiques	9
Article 17 :	Subventions en nature	9
Article 18 :	Rythme de versement des subventions	9
<b>TITRE 5 :</b>	<b>SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS</b>	<b>10</b>
Article 19 :	Objectifs, indicateurs, tableau de bord	10
Article 20 :	Affectation de l'aide financière	10
Article 21 :	Echanges d'informations	10
Article 22 :	Modification de la convention	10
Article 23 :	Evaluation	10
<b>TITRE 6 :</b>	<b>DISPOSITIONS FINALES</b>	<b>11</b>
Article 24 :	Résiliation	11
Article 25 :	Droit applicable et for	11
Article 26 :	Durée de validité	11
<b>ANNEXES</b>		<b>13</b>
Annexe 1 :	Projet culturel, activités et charte de la Fondation	13
Annexe 2 :	Plan financier 2017-2020	17
Annexe 3 :	Tableau de bord	19
Annexe 4 :	Evaluation	21
Annexe 5 :	Adresses des personnes de contact	22
Annexe 6 :	Échéances de la convention	23
Annexe 7 :	Statuts et membres du conseil de la Fondation	24



*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***TITRE 1 : PREAMBULE**

En 2008, un groupe de travail, composé des représentants des services culturels des cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, des villes de Genève et Lausanne et des représentants du Forum Romand des Professionnels ainsi que de l'Association Fonction : Cinéma, a été constitué. Il a été mandaté par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en date du 27 avril 2009 afin **d'élaborer un projet novateur en adéquation avec le cadre des différentes politiques culturelles de soutien au cinéma et à la création audiovisuelle** répondant aux besoins clairement identifiés par les producteurs et réalisateurs romands.

Le 26 mai 2011, la République et canton de Genève a participé à la création de la **Fondation romande pour le cinéma** avec le canton de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud ainsi qu'avec les villes de Genève et de Lausanne. Le canton de Genève s'est engagé à hauteur de 25 % du capital de fondation de 100'000 francs par la loi 10791.

Depuis son invention, le cinéma est à la fois un art populaire, un divertissement, une industrie et un média. Couramment désigné comme "septième art", il est le seul domaine artistique inscrit en tant que tel dans la Constitution fédérale.

Si les films sont des objets culturels représentatifs de la créativité, de la diversité et de l'identité d'un pays, leur diffusion est potentiellement universelle grâce au développement des technologies. A ce titre, les films produits en Suisse constituent un enjeu majeur de politique culturelle pour l'ensemble des collectivités publiques.

Grâce à la fédération des moyens cantonaux et communaux de suisse romande, la **Fondation romande pour le cinéma, Cinéforum**, constitue désormais l'instrument privilégié pour le soutien à la production indépendante et à la réalisation de films de niveau professionnel, émanant de réalisateurs confirmés ou émergents, aux côtés de l'Office fédéral la culture et de la SSR SRG. A ce titre Cinéforum représente un projet emblématique, notamment par la création de liens nouveaux entre ses fondateurs et par la mise en œuvre d'une concertation renouvelée avec les acteurs culturels et les artistes concernés. Cinéforum s'inscrit pleinement, dans sa structure comme dans ses objectifs, en complémentarité de la politique culturelle de la Confédération dans le domaine de la production cinématographique et audiovisuelle.

La présente convention – contrat de droit public au sens de la LIAF – est la troisième convention de subventionnement signée entre le canton et la fondation et fait suite à l'évaluation positive réalisée au printemps 2016. Elle vise à :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière des collectivités publiques;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par les collectivités publiques ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les activités de la Fondation ainsi que les conditions de modifications éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de réalisation des activités.

Les parties ont tenu compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration de la convention en appréciant notamment :

- le niveau de financement des collectivités publiques par rapport aux différentes sources de financement de la Fondation;
- l'importance de l'aide financière octroyée par les collectivités publiques;
- les relations avec les autres instances publiques.

Les parties s'engagent à appliquer et à respecter la présente convention et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES****Article 1 : Bases légales et statutaires**

Les rapports entre les parties sont régis par la présente convention et par les bases légales et statutaires suivantes :

- le Code civil suisse, du 10 décembre 1907, art. 80 et suivants (CC ; RS 210);
- la loi sur la culture, du 27 juillet 2013 (LCulture ; RSG C 3 05);
- le règlement d'application de la loi sur la culture, du 13 mai 2015 (RCulture ; RSG C 305.01);
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF ; RSG D 1 05);
- la loi sur la surveillance financière de l'Etat, du 13 mars 2014 (LSurv ; RSG D 1 09);
- la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF ; RSG D 1 11);
- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 (RIAF ; RSG D 1 11.01);
- la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD ; RSG A 2 08);
- la loi sur les archives publiques, du 1<sup>er</sup> décembre 2000 (LArch ; RSG B 2 15);
- la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, du 12 mai 2016 (Agenda 21 ; LDD ; RSG A 2 60);
- les statuts de la Fondation (annexe 7 de la présente convention).

Les annexes 1 à 7 font partie intégrante de la présente convention.

**Article 2 : Objet de la convention**

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique publique de soutien à la culture de l'Etat de Genève. Elle a pour but de régler les relations entre les parties, de clarifier leurs attentes et de faciliter la planification à moyen terme des activités de la Fondation grâce à une prévision financière quadriennale.

Elle confirme que les missions et objectifs de la Fondation (article 5 et annexe de la présente convention) correspondent à la politique culturelle de l'Etat de Genève (article 3 de la présente convention), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4 de la présente convention).

Dans la présente convention, l'Etat de Genève rappelle à la Fondation les règles et les délais qui doivent être respectés. Il soutient le projet de la Fondation en lui octroyant des subventions, conformément aux articles 16 et 17 de la présente convention, sous réserve de l'approbation du budget de l'Etat de Genève par le Grand Conseil. En contrepartie, la Fondation s'engage à réaliser les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention et à respecter tous les engagements qu'elle a pris par la signature de cette convention.

**Article 3 : Cadre de la politique culturelle de l'Etat de Genève**

Dans le domaine du cinéma, la politique de l'Etat de Genève se développe sur deux axes :

- le premier vise à soutenir la production indépendante locale par des aides financières ponctuelles à des projets de films. Pour répondre aux exigences de la création cinématographique, qui requiert des moyens considérables et des partenariats intercantonaux, d'une part, fédéraux, d'autre part, l'Etat délègue aujourd'hui l'attribution des différents soutiens à la création à la Fondation romande pour le cinéma.

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma*

- Le second a pour objectif d'encourager la diffusion des œuvres et la diversité de l'offre culturelle par un soutien régulier à des institutions ou organismes oeuvrant dans ce sens. Dans ce domaine, l'Etat porte une attention particulière aux actions en faveur de l'accès et de la sensibilisation de tous les publics, y compris des jeunes spectateurs et des écoles, à une production artistique de qualité.

En application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2e train) (L 11872), l'Etat de Genève est exclusivement compétent pour le subventionnement d'institutions et de manifestations, dont la Fondation romande pour le cinéma. L'Etat se concentrera sur les activités intercantionales et nationales en matière de cinéma. La Ville de Genève reprendra quant à elle l'intégralité de la politique de soutien en matière de diffusion.

Dès 2017, la part de subvention de la Ville de Genève à la Fondation sera versée par l'Etat, en complément de la subvention fixée dans la présente convention.

**Article 4 : Statut juridique et buts de la Fondation romande pour le cinéma**

La Fondation romande pour le cinéma est une fondation de droit privé régie par ses statuts et par les articles 80 et suivants du Code civil suisse (CCS). Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Genève où elle a son siège.

La Fondation a pour but :

- d'encourager et de renforcer la création cinématographique et audiovisuelle, professionnelle et indépendante dans les cantons de Suisse romande;
- de prendre toutes les mesures qu'elle juge appropriées pour que la dite création puisse se développer qualitativement et quantitativement et puisse s'exprimer et perdurer sur le plan national et international.

La Fondation n'a pas de but lucratif.

**TITRE 3 : ENGAGEMENTS DE LA FONDATION****Article 5 : Missions et objectifs de la Fondation**

La Fondation a pour mission d'encourager et de renforcer la création cinématographique et audiovisuelle dans les cantons de Suisse romande par son soutien direct à la production et à la réalisation de films et à leur valorisation auprès des publics.

Ses objectifs sont les suivants :

- rester un pôle régional fort et reconnu de soutien au rayonnement de la production audiovisuelle romande ainsi que de représentation, grâce une stratégie de communication globale et cohérente,
- consolider et accroître les moyens nécessaires à la production indépendante romande et à sa valorisation,
- développer la collaboration avec les partenaires nationaux (OFC et SSR SRG) afin d'harmoniser les procédures et de rendre les aides de la Fondation les plus efficaces possibles dans le contexte des aides existantes,
- maintenir un consensus entre les différentes autorités publiques et représentants des professionnels autour d'un projet culturel commun,
- poursuivre une gestion financière responsable et transparente.

Le projet de la Fondation, ses activités et sa charte figurent à l'annexe 1 de la présente convention.

**Article 6 : Bénéficiaire directe**

La Fondation s'engage à être la bénéficiaire directe de la subvention. A ce titre, elle réalise elle-même les missions pour lesquelles elle est subventionnée.

Dans le cadre de sa mission statutaire de promotion de la création cinématographique romande, la Fondation est autorisée à apporter des soutiens à des bénéficiaires répondant aux conditions fixées par les règlements.

Conformément à l'article 8 de la LIAF, la Fondation s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de l'Etat de Genève.

**Article 7 : Plan financier quadriennal**

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités de la Fondation figure à l'annexe 2 de la présente convention. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités.

Le 31 mars 2020 au plus tard, la Fondation fournira à l'Etat de Genève un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2021-2024).

La Fondation a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période quadriennale. Si elle constate un déficit à la fin de l'avant-dernière année de validité de la convention, la Fondation prépare un programme d'activités et un budget pour la dernière année qui permettent de le combler.

**Article 8 : Reddition des comptes et rapport**

Chaque année, au plus tard le 30 avril, la Fondation fournit à l'Etat de Genève :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux normes Swiss GAAP RPC en application du règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 et de la directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques. Les états financiers comprennent notamment un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de performance intégrant le tableau de bord (annexe 3) avec les indicateurs de l'année concernée;
- son rapport d'activités;
- l'extrait de PV du conseil de fondation approuvant les comptes de l'exercice annuel.

Le rapport d'activités annuel de la Fondation prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

L'Etat de Genève procède ensuite à son propre contrôle et se réserve le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

**Article 9 : Communication et promotion des activités**

Les activités de la Fondation font l'objet d'une promotion globale, effectuée sous sa propre responsabilité.

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par la Fondation auprès du public ou des médias en relation avec les activités définies à l'annexe 1 doit comporter la mention "Avec le soutien de la République et canton de Genève".

Les armoiries de l'Etat de Genève doivent figurer de manière visible sur tout support promotionnel produit par la Fondation si les logos d'autres partenaires sont présents.

**Article 10 : Gestion du personnel**

La Fondation est tenue d'observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

Cette obligation est valable pour l'ensemble du personnel fixe de Cinéforum, et ne concerne pas l'engagement des experts dont la charge de travail ne dépasse en général pas plus d'un mois au cours d'une année civile.

**Article 11 : Système de contrôle interne**

La Fondation romande pour le cinéma met en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure, conformément à la loi sur la surveillance de l'Etat (D1 09).

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***Article 12 : Recommandations du service de l'audit interne**

La Fondation s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service de l'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (RSG D 1 09).

**Article 13 : Archives**

Afin d'assurer une conservation de ses documents ayant une valeur archivistique, la Fondation s'engage à :

- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives, à savoir l'ensemble des documents utiles à la gestion courante des affaires;
- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;
- constituer les archives historiques, à savoir l'ensemble des documents qui sont conservés en raison de leur valeur archivistique;
- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

La Fondation peut demander l'aide de l'archiviste du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) pour déterminer quels documents ont une valeur archivistique durable. Par le biais d'une convention séparée, elle peut également déposer ou donner ses archives aux archives d'Etat qui les conserveront au nom de l'Etat de Genève.

**Article 14 : Développement durable**

La Fondation s'engage à utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Elle ne fera pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues. Elle veillera, dans sa gestion, à respecter au mieux les principes du développement durable. Elle favorisera l'accessibilité aux différentes catégories de publics, notamment les personnes en situation de handicap, en coordination avec l'Etat de Genève.

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma*

#### **TITRE 4 : ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES**

##### **Article 15 : Liberté artistique et culturelle**

La Fondation est autonome quant au choix des projets soutenus, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec l'article 5 et l'annexe 1 de la présente convention. L'Etat de Genève n'intervient pas dans les décisions de la Fondation.

##### **Article 16 : Engagements financiers des collectivités publiques**

L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 7'920'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 1'980'000 francs de 2017 à 2020.

L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art. 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

En outre, dans le cadre de la répartition des tâches entre les communes et le canton, les montants versés par la Ville de Genève au fonds de régulation en faveur la fondation romande pour le cinéma sont redistribués dès 2017 par l'Etat de Genève, en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton dans le domaine de la culture (2e train).

Ces montants sont soumis aux dispositions applicables au fonds de régulation.

##### **Article 17 : Subventions en nature**

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement (mise à disposition de matériel divers, d'emplacements d'affichage, etc.) est indiquée par l'Etat de Genève à la Fondation et doit figurer en annexe à ses comptes.

##### **Article 18 : Rythme de versement des subventions**

Les contributions de l'Etat de Genève sont versées en deux fois, par semestre et d'avance. Le dernier versement est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente.

En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements de l'Etat de Genève sont effectués en conformité avec l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat.

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma*

## **TITRE 5 : SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS**

### **Article 19 : Objectifs, indicateurs, tableau de bord**

Les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention sont traduites en objectifs, dont la réalisation est mesurée par des indicateurs.

Le tableau de bord établissant la synthèse des objectifs et indicateurs figure à l'annexe 3 de la présente convention. Il est rempli par la Fondation et remis au département au plus tard le 15 mars de chaque année.

### **Article 20 : Affectation de l'aide financière**

La subvention de l'Etat de Genève étant affectée exclusivement à l'aide au cinéma, la Fondation la comptabilise annuellement dans un fonds affecté. Aucune autre utilisation de ce fonds n'est autorisée. Le solde non dépensé au terme de l'exercice comptable figure au passif du bilan.

### **Article 21 : Echanges d'informations**

Dans les limites de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à l'application de la présente convention.

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes de contact dont les adresses figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

### **Article 22 : Modification de la convention**

Toute modification de la présente convention sera négociée entre les parties et devra faire l'objet d'un avenant écrit, dans le respect de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF).

En cas d'événements exceptionnels préteritant la poursuite des activités de la Fondation ou la réalisation de la présente convention, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre. Les décisions prises d'entente entre les parties feront l'objet d'un accord écrit.

### **Article 23 : Evaluation**

Les personnes de contact mentionnées à l'annexe 5 de la présente convention :

- veillent à l'application de la convention;
- évaluent les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'activités annuel établi par la Fondation.

Les parties commencent l'évaluation de la convention un an avant son terme, soit en janvier 2020. L'évaluation doit se faire conformément aux directives données à l'annexe 4 de la présente convention. L'évaluation doit être prête au plus tard en juin 2020. Les résultats seront consignés dans un rapport qui servira de base de discussion pour un éventuel renouvellement de la convention.



**TITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES****Article 24 : Résiliation**

Le conseil d'Etat peut résilier la convention et exiger la restitution en tout ou partie de l'aide financière lorsque :

- a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
- b) la Fondation n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
- c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

Dans les cas précités, la résiliation a lieu moyennant un préavis de 2 mois pour la fin d'un mois. Dans les autres cas, la résiliation se fait dans un délai de 6 mois comptant pour la fin d'une année.

La résiliation doit s'effectuer par écrit.

**Article 25 : Droit applicable et for**

La présente convention est soumise au droit suisse.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention.

En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.

A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la chambre administrative de la cour de justice.

**Article 26 : Durée de validité**

La convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma

Fait à Genève le 11/04/2017 en deux exemplaires originaux.

Pour la République et Canton de Genève :

**Anne Emery-Torracinta**  
conseillère d'Etat  
chargée du département de l'instruction publique, de la culture et  
du sport



Pour la Fondation romande pour le cinéma :

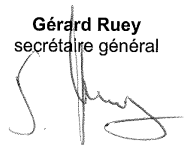
**Thierry Béguin**  
président



**Jean-Marc Fröhle**  
vice-président



**Gérard Ruey**  
secrétaire général



## **ANNEXES**

### **Annexe 1 : Projet culturel, activités et charte de la Fondation**

#### **Objectifs**

La Fondation romande pour le cinéma, Cinéforum, a pour mission d'être l'instrument privilégié en Suisse romande du soutien à la production et à la réalisation de films de niveau professionnel, émanant de réalisateurs confirmés et émergents. Elle réunit, en un seul fonds, les moyens mis à disposition par l'ensemble des collectivités publiques partenaires.

A ce titre, la Fondation représente un projet emblématique, notamment par la création de liens nouveaux entre les collectivités et par la mise en œuvre d'une concertation nouvelle avec les acteurs culturels et les artistes concernés. En effet, la mutualisation des moyens a pour objectif de simplifier les multiples procédures d'attribution en vigueur et de professionnaliser les soutiens, que les collectivités publiques ne peuvent plus porter isolément.

La Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum) est un projet innovant, qui s'articule de manière pleinement cohérente avec la politique culturelle fédérale dans le domaine de la production cinématographique et audiovisuelle, ainsi qu'avec la SSR. Elle a introduit de nouvelles perspectives dans l'organisation globale du soutien à la production à l'échelle romande et mis en place un système d'aide à la création structurant pour toute la branche et les professionnels romands. La région est devenue ainsi un interlocuteur fort et s'est donné les moyens de mener une véritable politique culturelle régionale, dans laquelle chaque partenaire (collectivités publiques, OFC, SRG SSR, RTS) voit son rôle clarifié.

#### **Structure**

A l'instar de la plupart des grandes institutions à vocation culturelle, la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum) vise à rassembler pour sa gouvernance des représentants des collectivités publiques ainsi que des professionnels.

Le conseil de Fondation se compose de 15 membres selon la répartition suivante : pour deux-tiers, des représentants des collectivités publiques qui subventionnent la Fondation, pour un tiers, des représentants des professionnels désignés par leurs associations. Cet organe de décision définit les grandes lignes de la politique à suivre, approuve le budget et désigne les experts chargés de l'attribution des aides sélectives (organigramme en annexe 7).

#### **Fonctionnement**

La Fondation encourage la création cinématographique et audiovisuelle professionnelle indépendante dans les cantons de Suisse romande par l'octroi de soutiens financiers à la réalisation de projets (et à leur valorisation auprès des publics) ou à des entreprises de production romandes. Ces soutiens financiers s'articulent sur trois niveaux et sont destinés aux entreprises de production inscrites dans un Registre des producteurs romands établi par la Fondation. Cette dernière veille en particulier à ce que les entreprises n'appartiennent pas, ou ne soit pas soumises à l'influence d'un télédiffuseur, développent des films sous leur propre responsabilité et en assurent l'exploitation de manière indépendante.

Un règlement d'application (disponible sur le site <http://www.cineforum.ch>) règle les objectifs, les instruments et les critères déterminants pour l'octroi des quatre catégories de soutiens financiers :

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***Les soutiens financiers sélectifs (ou aide sélective)**

Ces soutiens financiers sont destinés à des productions cinématographiques ou audiovisuelles présentées par des entreprises de production suisses ou romandes.

Ils sont octroyés par une commission d'attribution choisie parmi les membres d'un pool d'experts agréés par le Conseil de Fondation. Elle est constituée de sept membres, à savoir : six professionnels dont un étranger au moins ainsi qu'un expert externe, reconnu pour leurs compétences en fiction et en documentaire. Lors de chaque session, Cinéforum vérifie systématiquement qu'aucun conflit d'intérêt ne pèse sur les experts désignés pour les commissions d'évaluation.

Conformément au règlement en vigueur, l'aide sélective peut intervenir dans deux domaines:

1. L'aide à la réalisation pour:

a) des productions dont le réalisateur est suisse romand ou régulièrement domicilié en Suisse romande

b) pour des productions de sociétés romandes avec réalisateur suisse ou régulièrement domicilié en Suisse

c) pour des productions de sociétés romandes avec réalisateur étranger (coproductions minoritaires)

2. L'aide à l'écriture et au développement de projets pour des auteurs et auteurs-réalisateurs romands ou régulièrement domiciliés en Suisse Romande.

Les catégories suivantes peuvent être soutenues :

- pour l'écriture : les fictions et documentaires de plus de 60 minutes et les séries TV présélectionnées par la RTS;
- pour la réalisation : les films de fiction, les documentaires qui ne sont pas au bénéfice d'un contrat Pacte télévision de la SSR et les films d'animation, de format long-métrage ou court-métrage, les séries d'animation, et les films de fin d'études d'écoles reconnues (HEAD, Ecal, etc.).

**Les soutiens financiers non sélectifs (ou soutien complémentaire)**

Ces soutiens financiers sont destinés à des productions qui ont déjà bénéficié d'un soutien au niveau national. Ils sont attribués de manière automatique et complémentaire à des productions déjà soutenues par d'autres aides à la production.

Le soutien complémentaire intervient pour les productions bénéficiant d'une aide à la réalisation confirmée par la Section cinéma de l'Office fédéral de la culture et/ou faisant l'objet d'un contrat de coproduction dans le cadre du Pacte de l'audiovisuel (SSR). Les soutiens sélectifs et complémentaires sont cumulables.

**Les primes de continuité**

Les primes à la continuité sont constituées par les sommes disponibles en fin d'année sur la partie non garantie du soutien complémentaire de projets agréés au cours de l'année. Ils constituent ainsi les comptes de soutien.

Les fonds disponibles peuvent être sollicités pour couvrir un dépassement justifié par le décompte de production, développer un nouveau projet ou investir dans la réalisation d'un nouveau projet.

**L'aide à la distribution**

La Fondation encourage la distribution des films romands en Suisse Romande et dans les autres régions linguistiques de Suisse par l'octroi de soutiens financiers à la distribution. Les long-métrages romands peuvent donc bénéficier d'un soutien lors de leur première exploitation dans les salles en Suisse. Le soutien est attribué au distributeur du film en fonction du nombre de projections.

CHARTRE
---------

## ❖ VISION

Une création cinématographique et audiovisuelle romande qui rayonne en Suisse et à l'étranger.

## ❖ MISSION

Encourager et renforcer la création cinématographique et audiovisuelle romande de qualité grâce à des outils de soutien financier cohérents et efficaces.

## ❖ OBJECTIFS

Objectifs institutionnels

- Devenir un pôle régional fort et reconnu de représentation et de soutien au rayonnement de la production audiovisuelle romande, notamment en mettant en place une stratégie de communication globale et cohérente.
- Consolider et accroître les moyens nécessaires à la production indépendante romande et à sa valorisation.
- Développer la collaboration avec les partenaires nationaux (SSR et OFC) pour harmoniser les procédures et rendre les aides de la Fondation les plus efficaces possibles dans le contexte des aides existantes.
- Créer un consensus entre les différentes autorités publiques et représentants des professionnels autour d'un projet culturel commun.
- Mettre en œuvre une gestion financière responsable et transparente.

Objectifs par rapport aux aides

- Simplifier et accélérer les procédures de dépôt et d'examen des dossiers, notamment en mettant en place un système électronique de gestion des dossiers.
- Respecter un équilibre entre aide sélective et aide complémentaire.
- Donner les moyens aux producteurs de travailler dans la continuité, de professionnaliser et de développer leurs structures.
- Assurer un examen et une sélection professionnelle, juste et impartial des projets soumis à l'aide sélective.
- Contribuer à ce que les projets soutenus puissent se financer dans leur intégralité.
- Encourager la diversité des oeuvres (durées, genres)
- Augmenter la visibilité et l'accessibilité des films romands au public.
- Augmenter l'attractivité des producteurs romands pour des réalisateurs des autres régions linguistiques suisses.
- Mettre en place des outils statistiques d'analyse de la production romande.

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma*

## ❖ VALEURS

- Accessibilité, disponibilité, réactivité
- Bienveillance et équité envers les utilisateurs
- Efficacité et priorité à la qualité du service aux professionnels
- Transparence de l'information et efficience de la gestion
- Confidentialité

## ❖ PRINCIPES D'ACTION

- Consultation régulière des représentants des professionnels
- Information régulière de la branche
- Souplesse de la structure et légèreté administrative
- Construction d'outils incitatifs plutôt que restrictifs pour atteindre les objectifs de la Fondation
- Stabilisation des instruments afin de les rendre prévisibles pour les utilisateurs.

## Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma

## Annexe 2 : Plan financier 2017-2020

RECETTES (Subventions et dons)		2015 (Cptes)	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Compte</b>	<b>FINANCEMENT PUBLIC</b>	<b>7'144'000.00</b>	<b>7'324'000</b>	<b>7'324'000</b>	<b>7'324'000</b>	<b>7'674'000</b>	<b>7'674'000</b>
3001	Genève (Canton)	1'800'000.00	1'980'000	1'980'000	1'980'000	1'980'000	1'980'000
3002	Genève (Villes) Repris par le Canton à partir de 2017	2'500'000.00	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
3003	Canton de Vaud	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'250'000	2'250'000
3004	Lausanne	250'000.00	250'000	250'000	250'000	350'000	350'000
3005	Vallais	300'000.00	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
3006	Fribourg	84'000.00	84'000	84'000	84'000	84'000	84'000
3007	Neuchâtel	150'000.00	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000
3008	Jura	60'000.00	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000
<b>Compte</b>	<b>LOTERIE ROMANDE</b>	<b>3'210'000.00</b>	<b>3'010'000</b>	<b>2'660'000</b>	<b>2'660'000</b>	<b>2'660'000</b>	<b>2'660'000</b>
3010	LoRo Centrale	1'700'000.00	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
3011	LoRo Genève	550'000.00	350'000	0	0	0	0
3013	LoRo Vaud	700'000.00	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000
3015	LoRo Valais	260'000.00	260'000	260'000	260'000	260'000	260'000
<b>Compte</b>	<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>318'637.49</b>	<b>36'080</b>	<b>42'080</b>	<b>42'080</b>	<b>42'080</b>	<b>42'080</b>
3021	Contribution municipalités romandes	19'500.00	24'000	30'000	30'000	30'000	30'000
3021	OFC Soutien à la distribution (démonnée à fin 2015)	250'000.00					
3102	Mise à disposition des locaux / Ville de Genève	0.00	12'080	12'080	12'080	12'080	12'080
3104	Dons, Divers	49'137.49					
<b>Total subventions et dons</b>		<b>10'672'637.49</b>	<b>10'370'080</b>	<b>10'026'080</b>	<b>10'026'080</b>	<b>10'376'080</b>	<b>10'376'080</b>

Fin des conventions avec les cantons de Vaud et Genève

## Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma

FRAIS DE FONCTIONNEMENT		2015 (Cptes)	2016	2017	2018	2019	2020
I.	Salaires et honoraires	410'284.85	523'853	525'723	529'368	533'050	536'768
II.	Honoraires & salaires intervenants extérieurs	100'151.40	60'800	100'800	56'600	56'600	56'600
III.	Frais de fonctionnement & défraiements	69'272.47	65'880	63'580	63'580	63'580	63'580
IV.	Communication & Promotion	37'515.47	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
<b>Total frais de fonctionnement</b>		<b>617'224.19</b>	<b>680'533</b>	<b>720'103</b>	<b>679'548</b>	<b>683'230</b>	<b>686'948</b>
AIDES ET SOUTIENS		2015 (Cptes)	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Disponibilités après déduction des frais du secrétariat</b>			<b>9'689'547</b>	<b>9'305'977</b>	<b>9'346'532</b>	<b>9'692'850</b>	<b>9'689'132</b>
Attributions forfaitaires		560'000.00	790'000	400'000	400'000	450'000	450'000
I.	Attribution à la dissolution des fonds affectés		300'000	-	-	-	-
II.	Soutien Films Plans-Fixes	60'000.00	60'000	-	-	-	-
III.	Soutiens distribution & autres	500'000.00	430'000	400'000	400'000	450'000	450'000
Aide sélective et soutien complémentaire		8'086'813.60	8'899'547	8'905'977	8'946'532	9'242'850	9'239'132
IV.	Soutien complémentaire	4'596'021.00	4'750'000	4'650'000	4'652'197	4'806'282	4'804'348
V.	Aide sélective après frais d'expertise	3'335'093.00	3'996'147	4'106'977	4'145'335	4'287'568	4'285'783
VI.	Frais d'expertises de l'aide sélective	155'699.60	153'400	149'000	149'000	149'000	149'000
	Conseil consultatif des producteurs	13'275.60	17'400	13'000	13'000	13'000	13'000
	Commission d'attribution sélective	142'424.00	136'000	136'000	136'000	136'000	136'000
Fonds affectés aux aides et soutiens		1'408'599.70					
<b>Total aides et soutiens</b>		<b>10'055'413.30</b>	<b>9'689'547</b>	<b>9'305'977</b>	<b>9'346'532</b>	<b>9'692'850</b>	<b>9'689'132</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>10'672'637.49</b>	<b>10'370'080</b>	<b>10'026'080</b>	<b>10'026'080</b>	<b>10'376'080</b>	<b>10'376'080</b>



## Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma

**Annexe 3 : Tableau de bord**

La Fondation utilise chaque année les indicateurs de gestion suivants pour mesurer son activité.

Indicateurs personnel		Indicateurs 2015	2017	2018	2019	2020
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h)	3				
	Nombre de personnes	5				
Personnel temporaire	Nombre de semaines	0				
	Nombre personnes	0				
Commissaires	Nombre de séances de commissions par année	8				
	Nombre de personnes	11				
Commentaires : Ne figurent pas dans ce tableau les séances et membres du bureau de la Fondation (10 séances, 6 membres), ni les personnes travaillant sur mandat de manière ponctuelle.						

**Indicateurs d'activités**

v. annexe 3 B

Réalisation des objectifs		valeurs cibles	2017	2018	2019	2020
<b>Objectif 1: Développer la collaboration avec les partenaires nationaux (SSR et OFC) et régionaux pour harmoniser les procédures et rendre les aides de la Fondation les plus efficaces possibles dans le contexte des aides existantes.</b>						
Date de mise en place formulaires communs (structure dossier, production, devis, PF)		d'ici fin 2017				
Commentaires :						
<b>Objectif 2: Respecter un équilibre entre aide sélective et soutien complémentaire</b>						
Taux d'aides sélectives	Aides sélectives / total des charges d'activité de base	48%				
Taux de soutiens complémentaires	soutiens complémentaires / total des charges d'activité de base	52%				
Commentaires :						
<b>Objectif 3: Maintenir des procédures de dépôt et d'examen des dossiers simples et rapides, grâce à un système électronique de gestion des dossiers.</b>						
Durée de traitement des dossiers	Sélectif: durée moyenne dépôt réponse	8 semaines max.				
	Sélectif: durée moyenne agrément-paiement	2 semaines max				
	Complémentaire: durée moyenne traitement des dossiers	2 semaines max				
<b>Objectif 4: Assurer un examen et une sélection professionnelle, justes et impartiaux des projets soumis à l'aide sélective.</b>						
Taux de projets soutenus	Nombre de projets soutenus / total des demandes de soutien	min. 25% à 30%				
Commentaires :						
<b>Objectif 5: Contribuer à ce que les projets soutenus puissent se financer dans leur intégralité.</b>						
Taux d'aboutissement des projets soutenus en aide sélective		min. 70% à 90%				
Commentaires :						

## Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma

## Cinéforum - Eléments statistiques

Indicateurs d'activités - Statistiques 2015 - Agréments

Genres	Nombre de films par année	Budget part Suisse	OFC	%	SSR - Pacte	%	Comptes de soutien SC - SPA - SI			%	Cinéforum sélective	%	Cinéforum complémentaire	%	Cinéforum TOTAL	%	Autres sources
							Comptes de soutien SC - SPA - SI	SSR - Pacte	Comptes de soutien SC - SPA - SI								
Fiction cinéma	9	13451293	3880000	28.8%	1'550'000	11.5%	876874	6.5%	1'247'534	9.3%	2'150'651	16.0%	3'398'185	25.3%	27.9%		
Documentaire cinéma	20	6'615'237	1'075'000	16.3%	955'000	14.4%	1'113'776	16.8%	1'088'027	16.4%	6'138'12	9.3%	1'701'839	25.7%	26.8%		
Fiction TV	2	8'005'904	-	0.0%	2'000'000	25.0%	655'000	8.2%	55'000	0.7%	840'000	10.5%	895'000	11.2%	55.7%		
Documentaires TV	12	2'807'230	95'000	3.4%	850'000	30.3%	349'000	12.4%	340'000	12.1%	503'250	17.9%	843'250	30.0%	23.9%		
Court-métrages fiction	16	1'726'536	370'000	21.4%	133'333	7.7%	81'220	4.7%	223'332	12.9%	207'500	12.0%	430'832	25.0%	41.2%		
Court-métrages documentaire	3	326'630	58'000	17.8%	10'000	3.1%	5'000	1.5%	89'000	21.1%	32'000	9.8%	101'000	30.9%	46.7%		
Court-métrages animation	3	305'587	49'000	16.0%	64'000	20.9%	-	0.0%	64'200	21.0%	46'895	15.3%	111'095	36.4%	26.7%		
Séries animation	1	610'000	-	0.0%	200'000	32.8%	87'000	14.3%	-	0.0%	110'000	18.0%	110'000	18.0%	34.9%		
Fiction multimédia	2	585'734	-	0.0%	200'000	34.1%	110'70	1.9%	-	0.0%	92'000	15.7%	92'000	15.7%	48.3%		
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>34'434'151</b>	<b>5'527'000</b>	<b>16.1%</b>	<b>5'962'333</b>	<b>17.3%</b>	<b>3'178'740</b>	<b>9.2%</b>	<b>3'087'093</b>	<b>9.0%</b>	<b>4'536'108</b>	<b>13.3%</b>	<b>7'683'201</b>	<b>22.3%</b>	<b>35.1%</b>		

Tableau à compléter pour les années 2017-2020

Genres	Nombre de films par année	Budget part Suisse	OFC	%	SSR - Pacte	%	Comptes de soutien SC - SPA - SI			%	Cinéforum sélective	%	Cinéforum complémentaire	%	Cinéforum TOTAL	%	Autres sources
							Comptes de soutien SC - SPA - SI	SSR - Pacte	Comptes de soutien SC - SPA - SI								
Fiction cinéma																	
Documentaire cinéma																	
Fiction TV																	
Documentaires TV																	
Court-métrages fiction																	
Court-métrages animation																	

**Annexe 4 : Evaluation**

Conformément à l'article 22 de la présente convention, les parties signataires s'engagent à procéder à une évaluation conjointe à l'approche du terme de sa période de validité, soit début 2019.

Il est convenu que l'évaluation porte essentiellement sur les aspects suivants :

1. Le **fonctionnement des relations** entre les parties signataires de la convention, soit notamment :
  - échanges d'informations réguliers et transparents (article 20) ;
  - qualité de la collaboration entre les parties ;
  - remise des documents et tableau de bord figurant à l'article 8.
2. Le **respect des engagements mesurables pris par les parties**, soit notamment :
  - le respect du plan financier figurant à l'annexe 2 ;
  - la réalisation des engagements des collectivités publiques, comprenant le versement de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle dont le montant figure à l'article 15 et à l'annexe 2, selon le rythme de versement prévu à l'article 17.
3. La **réalisation des objectifs et des activités de la Fondation** figurant à l'article 5 et à l'annexe 1, mesurée notamment par les indicateurs figurant à l'annexe 3.
4. L'analyse des pourcentages des bénéficiaires des soutiens par canton et la validation de la clé de répartition des financements apportés par les collectivités publiques partenaires.

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma*

**Annexe 5 : Adresses des personnes de contact**

**Etat de Genève**

Mme Thylane Pfister  
Conseillère culturelle  
Service cantonal de la culture  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Case postale 3925  
1211 Genève 3  
thylane.pfister@etat.ge.ch

Mme Marie-Anne Falciola Elongama  
Responsable financière  
Service cantonal de la culture  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Case postale 3925  
1211 Genève 3  
marie-anne.falciola-elongama@etat.ge.ch

Tél. 022 546 66 70

**La Fondation**

Monsieur Thierry Béguin  
Président  
Maison des Arts du Grütli  
Rue du Général-Dufour 16  
1204 Genève

Monsieur Gérard Ruey  
Secrétaire général  
Maison des Arts du Grütli  
Rue du Général-Dufour 16  
1204 Genève  
gruey@cineforum.ch  
info@cineforum.ch

Tél. 022 322 81 30

**Annexe 6 : Échéances de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Durant cette période, la Fondation devra respecter les délais suivants :

1. Chaque année, **au plus tard le 30 avril**, la Fondation fournira aux personnes de contact de l'Etat de Genève (cf. annexe 5) :
  - les états financiers révisés;
  - le rapport de l'organe de révision;
  - le rapport de performance intégrant le tableau de bord (annexe 3) avec les indicateurs de l'année écoulée;
  - le rapport d'activités de l'année écoulée;
  - l'extrait de PV du conseil de fondation approuvant les comptes annuels;
  - le plan financier 2017-2020 actualisé si nécessaire.
2. Le **31 octobre 2019** au plus tard, la Fondation fournira aux personnes de contact de l'Etat de Genève un plan financier pour les années 2021-2024.
3. **Début 2020**, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des trois précédents exercices selon les critères figurant dans l'annexe 4.
4. Sur la base des résultats de l'évaluation, les parties discuteront du renouvellement de la convention. Si elles décident de signer une nouvelle convention, celle-ci devra être finalisée au plus tard le **30 juin 2020**, afin qu'elle puisse être signée et ratifiée au plus tard le **31 décembre 2020**.

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***Annexe 7 : Statuts et membres du conseil de la Fondation****Statuts de la Fondation romande pour le cinéma****Préambule**

Depuis son invention, le cinéma est devenu à la fois un art populaire, un divertissement, une industrie et un média. Couramment désigné sous l'appellation "septième art", il est le seul domaine artistique inscrit en tant que tel dans la Constitution fédérale.

Dans un contexte dominé par de très grandes sociétés et entreprises internationales commerciales, la production cinématographique suisse bénéficie du soutien de la Confédération, au travers du département fédéral de l'intérieur, soutien légitimement complété par des appuis régionaux, cantonaux et municipaux.

Si les films sont des objets culturels représentatifs de la créativité, de la diversité et de l'identité d'un pays, leur diffusion est potentiellement universelle grâce au développement des technologies. A ce titre, les films produits en Suisse constituent un enjeu majeur de politique culturelle pour l'ensemble des collectivités publiques.

Cette intervention est indispensable en raison des moyens financiers nécessaires à la réalisation d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle, qui fait appel, au cours du processus de création, à un grand nombre d'intervenants ainsi qu'à des moyens techniques onéreux. Le cinéma représente un ensemble de métiers et de savoir-faire qui doivent être maintenus et développés pour assurer à la fois la professionnalisation, le rayonnement et la relève d'un domaine artistique enseigné dans plusieurs hautes écoles et qui mêle intimement art et industrie.

Pour répondre de manière innovante aux mécanismes toujours plus complexes du financement du cinéma, deux villes et l'ensemble des cantons romands, en accord avec les associations représentatives de la profession, ont décidé de créer la Fondation romande pour le cinéma en mettant en commun leurs forces et en augmentant globalement les moyens pour le cinéma romand.

La Fondation romande pour le cinéma constitue désormais, en Suisse romande, l'instrument privilégié pour le soutien à la production et à la réalisation de films de niveau professionnel, émanant de réalisateurs confirmés ou émergents.

A ce titre, la Fondation représente un projet emblématique, notamment par la création de liens nouveaux entre ses fondateurs et par la mise en œuvre d'une concertation renouvelée avec les acteurs culturels et les artistes concernés. Elle s'inscrit pleinement, dans sa structure comme dans ses objectifs, en complémentarité de la politique culturelle de la Confédération dans le domaine de la production cinématographique et audiovisuelle.

**Art. 1 Raison sociale**

<sup>1</sup> Il est constitué, sous la dénomination de «Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum)» (ci-après : la Fondation), une fondation de droit privé, au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse.

<sup>2</sup> Les membres fondateurs sont les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma*

Vaud, représentés à la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles de la Suisse romande (CDAC), ainsi que les Villes de Genève et de Lausanne.

**Art. 2 But**

<sup>1</sup> La Fondation a pour but d'encourager et de renforcer la création cinématographique et audiovisuelle, professionnelle et indépendante dans les cantons de Suisse romande (ci après : la création romande).

<sup>2</sup> Elle prend notamment toutes les mesures qu'elle juge appropriées pour que la dite création puisse se développer qualitativement et quantitativement et puisse s'exprimer et perdurer sur le plan national et international.

<sup>3</sup> La Fondation n'a pas de but lucratif.

**Art. 3 Siège et autorité de surveillance**

<sup>1</sup> Le siège de la Fondation est dans le canton de Genève.

<sup>2</sup> La Fondation est inscrite au Registre du commerce et l'inscription est publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Elle est placée sous la surveillance de l'autorité fédérale compétente.

**Art. 4 Durée**

La durée de la Fondation est indéterminée.

**Art. 5 Missions**

<sup>1</sup> La Fondation a pour mission notamment d'apporter des soutiens financiers à la production de projets ou à des entreprises de production.

<sup>2</sup> Les aides financières peuvent être attribuées à la production de projets :

- a) selon des critères de qualité (aide sélective)
- b) en complément à d'autres aides à la production, extérieures à la Fondation (aide complémentaire).

<sup>3</sup> Les aides financières peuvent être attribuées à des entreprises de production, notamment sous forme de primes de développement (aide complémentaire).

<sup>4</sup> La Fondation peut soutenir la relève cinématographique romande.

<sup>5</sup> La Fondation peut également, en se dotant des moyens financiers supplémentaires requis, prendre toute autre mesure pour promouvoir la création cinématographique romande.

2

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***Art. 6 Fortune**

<sup>1</sup> Les fondateurs dotent la Fondation d'un capital initial de 100'000 francs.

<sup>2</sup> La Fondation finance ses activités par :

- a) les aides financières ou les contributions des collectivités publiques formalisées par une convention avec la Fondation;
- b) des donations privées;
- c) des soutiens financiers privés;
- d) des dons ou legs;
- e) les produits et revenus de sa fortune;
- f) tous autres moyens que le conseil de Fondation pourrait juger nécessaires.

**Art. 7 Organes de la Fondation**

Les organes de la Fondation sont :

- a) le conseil de Fondation;
- b) le bureau;
- c) l'organe de révision.

**Art. 8 Composition du conseil de Fondation et durée du mandat**

<sup>1</sup> Le conseil de Fondation (ci-après: le conseil) se compose de 15 membres, selon la répartition suivante:

- pour deux tiers de l'effectif, des représentants des collectivités publiques qui subventionnent la Fondation;
- pour un tiers, des représentants des professionnels désignés par leurs associations et confirmés par les membres fondateurs.

<sup>2</sup> Le conseil désigne un président parmi ses membres.

<sup>3</sup> Les représentants des collectivités publiques sont membres *ès fonction* et sans limite de durée.

<sup>4</sup> Les représentants des professionnels le sont *ad personam*. La durée de leur mandat est de quatre ans, reconductible une fois pour une même durée.

**Art. 9 Fonctionnement et organisation du conseil**

Les principes de fonctionnement et d'organisation sont stipulés au chiffre 1.1 du Règlement interne (en annexe des présents statuts). Ce dernier est, comme les présents statuts, soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance.

**Art. 10 Compétences du conseil**

<sup>1</sup> Le conseil est l'organe suprême de la Fondation. Il la représente auprès des autorités. Il traite de toutes les affaires qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

3



## Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma

<sup>2</sup> Le conseil représente la Fondation à l'extérieur et désigne les personnes qui la représentent sur le plan juridique. Ne sont admises que les doubles signatures.

<sup>3</sup> Les tâches suivantes relèvent spécifiquement du conseil:

- a) définir la stratégie de la Fondation pour atteindre ses buts et réaliser ses missions;
- b) nommer les membres du conseil de Fondation;
- c) désigner les membres du bureau;
- d) recruter et engager la direction de la Fondation et fixer son cahier des charges;
- e) désigner la commission d'attribution sélective et fixer la rémunération de ses membres;
- f) édicter le Règlement interne de la Fondation;
- g) valider le Règlement général des soutiens et les règlements d'application 1, 2 et 3;
- h) valider la liste des professionnels agréés par les associations professionnelles pour le conseil consultatif des professionnels;
- i) approuver le budget ainsi que les directives annuelles et le plan de répartition annuel;
- j) approuver le rapport d'activité et les comptes annuels.
- k) désigner l'organe de révision.

### Art. 11 Bureau

<sup>1</sup> Le conseil désigne en son sein un bureau de quatre à six personnes. Le bureau est composé du président et de trois à cinq membres. La direction assiste aux séances sauf en cas de huis clos.

<sup>2</sup> Le bureau exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil, conformément aux dispositions du Règlement interne de la Fondation, s'assure de l'exécution des décisions et, d'une manière générale, veille au bon fonctionnement de la Fondation.

<sup>3</sup> Ne sont admises que les doubles signatures.

### Art. 12 Organe de révision

<sup>1</sup> Le conseil nomme un organe de révision externe et indépendant chargé de vérifier chaque année les comptes de la Fondation et de lui soumettre un rapport comportant notamment les états financiers établis à la fin de l'exercice comptable (31 décembre).

<sup>2</sup> L'organe de révision, agréé préalablement par l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision, est nommé pour une durée maximale de trois ans non renouvelable.

### Art. 13 Attribution des soutiens financiers sélectifs

<sup>1</sup> Les demandes de soutien sélectif sont évaluées dans le cadre des principes d'attribution réglementaires et en fonction des directives annuelles et du plan de répartition annuel.

<sup>2</sup> Les valeurs artistique et culturelle ainsi que la cohérence productionnelle d'un projet sont déterminantes dans l'attribution d'une aide financière sélective.

<sup>3</sup> L'octroi d'une aide financière de la Fondation ne constitue pas un droit.

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***Art. 14 Attribution des soutiens financiers non sélectifs**

<sup>1</sup> Les aides complémentaires aux aides extérieures à la Fondation sont allouées dans le cadre des principes d'attribution réglementaires et en fonction des directives annuelles et du plan de répartition annuel.

<sup>2</sup> Les aides financières automatiques (primes de développement) sont allouées dans le cadre des principes d'attribution réglementaires et en fonction des directives annuelles et du plan de répartition annuel.

**Art. 15 Dédommagement**

<sup>1</sup> Les membres du conseil sont bénévoles et ne peuvent prétendre qu'au remboursement de leurs frais et de leurs débours effectifs. Un dédommagement adapté peut être alloué aux membres du conseil qui ont fourni des prestations spécifiques.

<sup>2</sup> Le conseil décide, quant à son principe et à sa quotité, du dédommagement de ses membres et de ceux de la commission d'attribution sélective.

**Art. 16 Modification des statuts**

Le conseil est habilité à proposer à l'autorité de surveillance toute modification des présents statuts de la Fondation, conformément aux art. 85 et 86 du Code civil suisse.

**Art. 17 Dissolution**

<sup>1</sup> La Fondation est dissoute dans les cas prévus à l'article 88 du Code civil suisse.

<sup>2</sup> En cas de dissolution, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un intérêt public analogue à celui de la Fondation et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

<sup>3</sup> En cas de dissolution, aucune mesure, en particulier de liquidation, ne peut être prise sans l'accord exprès de l'autorité de surveillance, laquelle se prononce sur la base d'un rapport motivé et écrit.

Statuts adoptés et entrés en vigueur le 26 mai 2011, corrections du 12 septembre 2014

**Annexes:**

- Règlement interne de la Fondation, 26 mai 2011
- Règlement général d'application des soutiens, 9 juin 2011
- Règlement d'application 1, 9 juin 2011
- Règlement d'application 2, 9 juin 2011
- Règlement d'application 3, 9 juin 2011



*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***Membres du Conseil de fondation**

Monsieur Thierry Béguin, Président Cinéforum

Monsieur Jean-Marc Fröhle, Vice-Président Cinéforum, POINT PROD' SA

Madame, Florence Adam, JMH & FILO Films

Madame Elisabeth Garbar, Louise Productions Lausanne

Monsieur Frédéric Gonseth, Frédéric Gonseth Productions

Monsieur Pierre-Alain Hug, Directeur de l'Office cantonal de la culture et du sport (OCSS), canton de Genève

Monsieur Michael Kinzer, Chef de service, Ville de Lausanne - Service de la Culture

Madame Nicole Minder, Cheffe du Service des Affaires Culturelles (SERAC), canton de Vaud

Monsieur Jean-Bernard Mottet, Conseiller culturel cinéma et théâtre, Service culturel de la Ville de Genève (SEC)

Monsieur Patrice Neuenschwander, Délégué culturel, Ville de Neuchâtel - Direction de la culture

Madame Chantal Ostorero, Directrice générale, Canton de Vaud - DFJC - Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

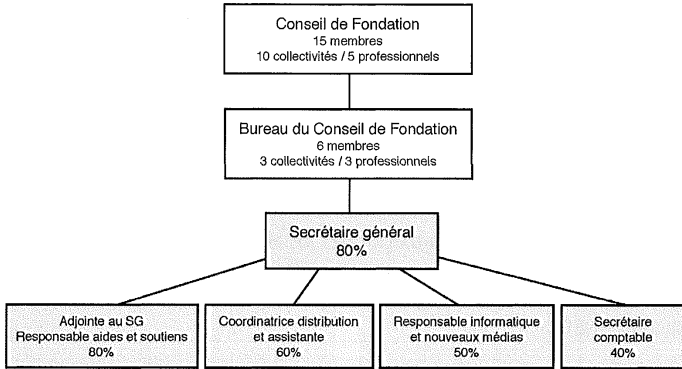
Monsieur Luc Peter, Intermezzo Films SA

Madame Thylane Pfister

Conseillère culturelle danse et cinéma, DIP – Office cantonal de la culture (OCCS), canton de Genève

Monsieur Philippe Trinchan, Chef de service, Canton de Fribourg - Service de la Culture

Madame Aude Vermeil, Directrice, Fonction:Cinéma

*Convention de subventionnement 2017-2020 de la Fondation romande pour le cinéma***Cinéforom – Fondation romande pour le cinéma**  
Organigramme 2016

# CINÉFOROM

Fondation romande  
pour le cinéma

## De l'importance d'une structure de soutien à la création cinématographique et audio- visuelle romande

### Constat de base

La production cinématographique et audiovisuelle est relativement chère en comparaison avec d'autres activités culturelles.

Elle est créatrice d'emplois, génère des retours économiques importants dans les industries techniques, dans l'hôtellerie, dans les services.

Elle porte ici comme au-delà de nos frontières l'expression de notre identité, de notre regard particulier, de notre culture francophone.

Une œuvre audiovisuelle s'inscrit dans la durée, son exploitation ne se limite pas dans le temps et a une forte capacité de circulation.

Pour rivaliser avec leurs concurrents étrangers, les producteurs et réalisateurs suisses ont besoin de se battre à armes égales.

## Le financement

Dans un pays de la dimension de la Suisse, divisé en plusieurs régions linguistiques, l'étroitesse du marché intérieur ne permet pas de rentabiliser les investissements nécessaires à la réalisation d'un film.

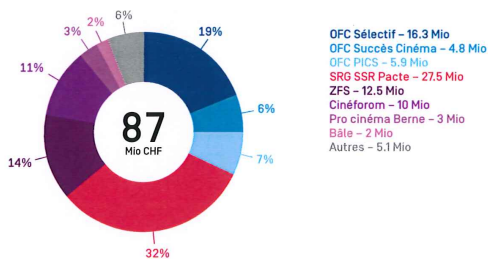
Pour répondre à cette situation, seule la complémentarité des soutiens des trois principaux piliers du financement de l'audiovisuel offre des chances de parvenir à développer une véritable industrie audiovisuelle et des œuvres d'envergure.

En Suisse ce sont :

- Le soutien fédéral (OFC), inscrit dans la constitution (Art. 71)
- Les apports en coproduction de la SRG SSR via ses unités d'entreprises (RTS – RSI), définis dans un accord avec la branche : le Pacte de l'audiovisuel
- Les fonds régionaux (Cinéforum, Zürcher Filmstiftung, Pro cinéma Berne, Région bâloise)

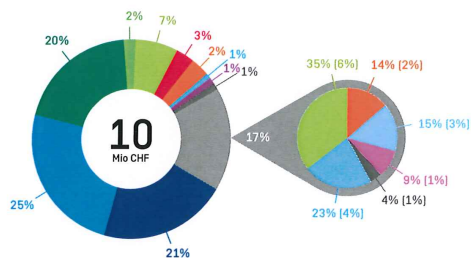
Ce modèle est appliqué de façon analogue dans l'ensemble des pays européens.

### Le financement institutionnel de l'audiovisuel en Suisse



A l'échelle romande, seule une institution telle que Cinéforum, mutualisant les soutiens des collectivités publiques de l'ensemble des cantons romands, a la surface financière suffisante pour permettre de dynamiser la branche, de répondre de façon professionnelle aux demandes et de garantir la diversité de contenus.

### Financement de Cinéforum



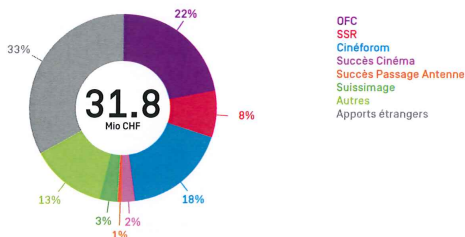
- Canton de Genève
- Ville de Genève
- Canton de Vaud
- Lausanne
- LoRo Vaud
- Canton du Valais
- LoRo Valais
- Canton de Fribourg
- Canton de Neuchâtel
- Canton du Jura
- LoRo Centrale

- LoRo Centrales - Genève
- LoRo Centrale - Vaud
- LoRo Centrale - Valais
- LoRo Centrale - Fribourg
- LoRo Centrale - Neuchâtel
- LoRo Centrale - Jura

## Comment se financent les longs-métrages ?

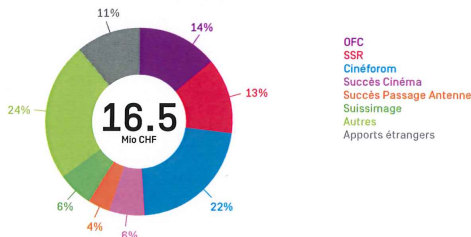
Le financement des films de longs-métrages s'avère souvent complexe et nécessite la participation de nombreux partenaires. En 2015 et 2016, Cinéforum a soutenu la production de 14 longs-métrages suisses de fiction, avec un coût total de 31.8M. La part de Cinéforum se monte à 5.6M, soit à 17.7% du financement total.

### Financement des longs-métrages de fiction Période 2015-2016, 14 films



Dans le domaine documentaire et sur la même période 2015-2016, le coût des 33 documentaires suisses soutenus par Cinéforum se monte à 16.5M avec un apport de Cinéforum de 3.5M, soit 21.7% du financement total.

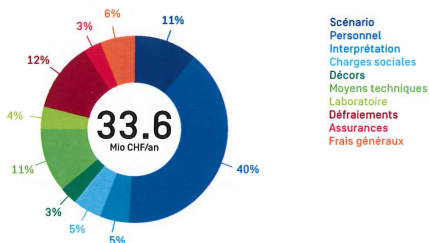
### Financement des longs-métrages documentaires Période 2015-2016, 33 films



## La création cinématographique et audiovisuelle, un domaine culturel à forte plus-value économique

Chaque franc investi par Cinéforum dans la création audiovisuelle romande est en réalité multiplié par 4 à 5 fois. Si tout ne revient pas directement en région, on peut estimer que c'est le cas pour 60 à 70% des coûts totaux. L'effet de levier est donc évident. Si l'on analyse la répartition des coûts de films par section de devis, on remarque que c'est l'emploi qui occupe la première place. Ainsi sur des investissements annuels moyens de 33.6M observés de 2012 à 2016, plus de 20.5M reviennent à ce domaine.

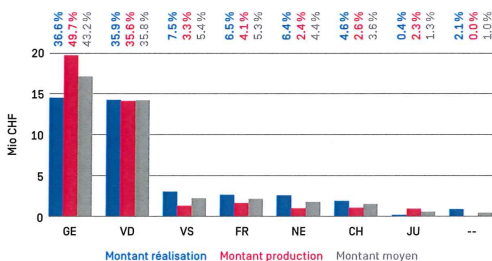
### Coût par section de devis



## L'Arc lémanique, et Genève en particulier : pôle principal de la création audiovisuelle romande

Dans toutes les analyses, il ressort que l'Arc lémanique est le principal lieu de domiciliation des sociétés de productions, des réalisateurs, des techniciens, des comédiens et des industries techniques liées à ce domaine d'activité. Et Genève en est le principal centre. En se basant sur l'observation des 5 dernières années de l'action de Cinéforum, ce constat apparaît clairement.

### Soutien de Cinéforum par domiciliation cantonale [2011 à 2016]



## Conclusion

En créant Cinéforum en 2011, les cantons romands, avec les Villes de Genève et Lausanne, ont donné un formidable coup d'accélérateur à la production audiovisuelle romande, dont les soutiens étaient jusque-là trop dispersés pour garantir une véritable efficacité et permettre une réelle professionnalisation de la branche.

Les résultats ne se sont d'ailleurs pas fait attendre si l'on en juge par les récents succès auxquels toute la Suisse romande peut s'identifier: « Ma vie de Courgette », « Un juif pour l'exemple » ou encore « Free to run » pour ne citer qu'eux.



# CINÉFORUM

Fondation romande  
pour le cinéma

A l'attention des membres de la commission  
des finances  
Grand Conseil  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
1204 Genève

Genève, le 6 mars 2017

**Objet : Projet de loi PL 11995**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs

Suite à notre rencontre du 22 février 2017, nous avons l'avantage de vous remettre ci-après un certain nombre de précisions qui apporteront, du moins nous l'espérons, les réponses aux questions posées par certains députés.

**1. Projets financés par Cinéforum en 2016**

Dans les tableaux qui suivent, vous trouverez la liste exhaustive des films qui ont été soutenus en 2016 par Cinéforum.

Le premier tableau liste les films qui ont reçu l'agrément de tournage et pour lesquels nous avons libéré nos soutiens financiers en 2016. Les second et troisième tableaux listent les films qui ont reçu en 2016 une lettre d'intention soit en aide sélective, soit en soutien complémentaire.

Pour mémoire, rappelons que nous émettons dans un premier temps des lettres d'intention. Ce n'est qu'une fois que le producteur nous a fourni les preuves que le financement du film est garanti, que l'ensemble des contrats d'auteurs et réalisateur sont signés et que le calendrier de mise en production est validé, que Cinéforum donne son agrément de tournage et paye les montants promis. Le paiement de ces montants se fait en plusieurs tranches, la dernière tranche (10%) étant versée à la livraison du décompte final de production et à la preuve du dépôt d'une copie du film à la Cinémathèque suisse.

Cinéforum  
Fondation romande  
pour le cinéma

Maison des arts du Grütli  
Rue du Général-Dufour 16  
CH-1204 Genève

T +41 22 322 81 30  
info@cinéforum.ch  
www.cinéforum.ch





## Résultat des intentions en aides sélectives en 2016

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège social	Réalisation/scénario	Domicile	Aide	
							H/F	attribuée
1	F	Désert	Intermezzo Films SA	GE	Frédéric Choffat, Julie Gilbert	GE	M	250'000
1	F	Le Vent Tourne	Rita Productions Sàrl	GE	Bettina Oberli	CH	F	350'000
1	D	Agnus Dei	Close Up Films Sàrl	GE	Karim Sayad	VD	H	90'000
1	D	Alice	Prince Film SA	JU	Pierre-Alain Meier	JU	H	80'000
1	D	Avant la fin de l'été	Intermezzo Films SA	GE	Maryam Goormaghtigh	GE	F	70'000
1	F-c	La mer à boire	CinédoKKé Sagl	CH	Tania Zambrano-Ovalle	VD	F	30'000
1	F-c	La Séve	Nouvelle Tribu Sàrl	GE	Manon Goupil	VD	F	25'000
1	F-c	Lak	Association JoY	VD	Julie Yara Zimmermann	VD	F	17'000
1	F-c	Le convive	Alvafilm Association	GE	Hakim Mastour	GE	H	32'000
1	A-c	Ceci n'est pas un tableau	Nouvelle Tribu Sàrl	GE	Jacob Berger, S. & F. Guillaume	GE	H	85'000
1	A-c	Coucouleurs	JApictures Sàrl	VD	Oana Lacroix	VD	F	20'500
1	A-c	Vanités	Nadasdy Films Sàrl	GE	Zoltan Horvath	GE	H	82'000
1	E F-tv	Orphelin	Bande à part Films Sàrl	VD	Ursula Meier, Antoine Jaccoud	VD	F	20'000
1	E D	Correspondances	Garidi Films Sàrl	GE	Elena Lopez Riera	GE	F	30'000
1	E D	Les insulaires	Stéphane Goël	VD	Stéphane Goël, Antoine Jaccoud	VD	H	30'000
1	E D	Liberty Calling	Twosa Sàrl	GE	Sabine Bally	GE	F	25'000
1	E D	Nothingwood	Association Terrain Vague	VD	Zahra Vargas, Andreas Fontana	VD	F	30'000
1	E A-c	Omar et Pincette	Louise Productions Lausanne Sàrl	VD	Julien Sulser, Albertine Zullo	VD	M	10'000

## 18 Projets soutenus lors de la session 1

Total attributions CAS session 1

1'276'500

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège social	Réalisation/scénario	Domicile	Aide	
							H/F	attribuée
1	F	Ceux qui travaillent	Box Productions Sàrl	VD	Antoine Russbach	VD	H	300'000
1	F	La Preuve scientifique de l'existence de Dieu	Frédéric Baillif - Freshprod	GE	Frédéric Baillif	GE	H	170'000
1	F	Une affaire urgente	Louise Productions Lausanne Sàrl	VD	Mohcine Besri	GE	H	270'000
1	D	A la recherche de l'Apollon	Akka Films Sàrl	GE	Nicolas Wadimoff	GE	H	25'000
1	D	L'école des Philosophes	Fernand Melgar	VD	Fernand Melgar	VD	H	90'000
1	D	Madame	Lambda Prod	GE	Stéphane Riethsaber	GE	F	40'000
1	F-c	Le Procès	Box Productions Sàrl	VD	Stéphane Riethsaber	VD	H	35'000
1	D-c	Les Grandes Traversées	Association Terrain Vague	VD	David Maye	VS	H	38'000
1	A-c	News Paper News	Association papier perforé	GE	Sophie Laskar (-Haller)	GE	F	34'000
1	E F	L'appel de Genève	Close Up Films Sàrl	GE	Joseph Incardona	GE	H	30'000
1	E D	Jours de fête	Les Films Hors-Champ Sàrl	VD	Antoine Cattin	JU	H	30'000
1	E D	Mon père, Tinder, et moi	Lomoton AG	CH	Eva Zornio	GE	F	15'000
1	E D	Xiao Li ou le Portugal en vente	Close Up Films Sàrl	GE	Maya Koska, Sergio da Costa	GE	M	30'000

## 13 Projets soutenus lors de la session 2

Total attributions CAS session 2

1'107'000

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège social	Réalisation/scénario	Domicile	Aide	
							H/F	attribuée
1	D	Echange	P.S. Productions Sàrl	FR	Francis Reusser	VD	H	80'000
1	D	Tierra del Mal	Elefant Films Sàrl	GE	Fausta Quattrini, Daniele Incalcaterra	CH	M	68'325
1	D min	Les heures heureuses	Bande à part Films Sàrl	VD	Martine Deyres	--	F	3'750
1	D min	Syrian Metal Is War	Dok Mobile SA	FR	Monzer Darwish	--	H	11'125
1	F-c	Bacha Posh	Inred Production Sàrl	VD	Katia Scarton Kim	CH	F	28'000
1	F-c	La fille aux camions	Alvafilm Association	GE	Juliette Riccaboni	GE	F	40'000
1	F-c	Or blanc	Adokfilms sàrl	GE	Isabelle Mayor	VD	F	45'000
1	A-c	Dimanche	Ciné3d association	FR	Gaël Kyriakidis, Fanny Dreyer	FR	M	55'000
1	A-c	Le monde d'ailleurs	Nadasdy Films Sàrl	GE	Gregory Casares	VD	H	50'000
1	E F	Foudre	Close Up Films Sàrl	GE	Carmen Jaquier	GE	F	30'000
1	E F	Le Masque de la Sorcière	Frédéric Gonseth Productions	VD	Frédéric Gonseth, Catherine Azad	VD	H	30'000
1	E F	Les Hommes de la nuit	YG Productions Sàrl	VD	Claudio Todeschini, Abdeslam Kelai	GE	H	30'000
1	E D	Depuis que la guerre est finie	Louise Productions Lausanne Sàrl	VD	Julie Biro, Antoine Jaccoud	GE	F	15'000
1	E D	Frankenstein: sur les traces du monstre	Close Up Films Sàrl	GE	Jérôme Massard	GE	H	25'000
1	E D	L'estime	Idip Films Sàrl	GE	Christophe Chiesa	GE	H	30'000
1	E D	Monsters Within	Tipi'mages Productions Sàrl	GE	Alexandre Philippe	GE	H	30'000
1	E D	Sauvez les Kangoo	Film et vidéo productions VP S.A.	VD	Robert Boner	VD	H	25'000

## 17 Projets soutenus lors de la session 3

Total attributions CAS session 3

596'200

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège social	Réalisation	Domicile	H/F	Aide attribuée
1	F	I am Truly a Drop of Sun on the Earth	Alvafilm Association	GE	Elena Naveriani	GE	F	25'000
1	F	Pearl	Bande à part Films Sàrl	VD	Elsa Amiel	VD	F	180'000
1	F	Yaban	Idip Films Sàrl	GE	Tareq Daoud	GE	H	160'000
1	D	Amazonian Cosmos	Amka Films Productions SA	CH	Daniel Schweizer	VS	H	115'000
1	D	L'or du diable	Close Up Films Sàrl	GE	Michele Pennetta	VD	H	100'000
1	D	Les insulaires	Stéphane Goël	VD	Stéphane Goël	VD	H	80'000
1	D min	1999 - wish you were here	Beauvoir Sàrl	GE	Samara Chadwick	--	F	7'000
1	A	#Dans la Toile	Nadasdy Films Sàrl	GE	Marjolaine Perreten, Emma Carré	VD/--	F	69'000
1	F-c	Happy Birthday	Rec Production SA	NE	Bartek Sozanski	GE	H	25'000
1	A-c	Autodafé	Nadasdy Films Sàrl	GE	Marcel Barelli	GE	H	60'000
1	A-c	Intimity	Nadasdy Films Sàrl	GE	Elodie Dermange	GE	F	35'000
1	A-c	La Reine des Renards	Marina Rosset productions	VD	Marina Rosset	VD	F	65'000
1	A-c	Three Native's Story	Studio GDS, Schwizgebel	GE	Georges Schwizgebel	GE	H	45'000
1	E F	Le Dragon du Muveran	Cab Productions SA	VD	G. Zglinski, L. Maillard, A. Jaccoud	CH/VD	H	30'000
1	E F	O Firm do Mundo (La Fin d'un Monde)	Thera Production Sàrl	VD	Basil Da Cunha	VD	H	30'000
1	E F-tv	Trudi	Rita Productions Sàrl	GE	R. Graf, L. Maillard, T. Eggel	GE/VD	H	30'000
1	E D	Digital Hills	JMH & FILO Films Sàrl	NE	Shyaka Kagame	GE	F	20'000
1	E D	L'étreinte	Dok Mobile SA	FR	Mark Olexa	FR	H	13'000
1	E D	Le champ des possibles	Intermezzo Films SA	GE	Marion Neumann	GE	F	30'000
1	E D	Les arrivants	Louise Productions Lausanne Sàrl	VD	Louise Carrin	VD	F	10'000
1	E A	A poings fermés	Nadasdy Films Sàrl	GE	Zoltan Horvath, Franck Van Leeuwen	GE	H	30'000

**21 Projets soutenus lors de la session 4 Total attributions CAS session 4 1'159'000**

**69 Projets soutenus en 2016 Total attributions CAS en 2016 4'138'700**

## Les lettres d'intention de soutien complémentaire émises en 2016

## Fictions de Cinéma

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège		Domicile	Intention
				social	Réalisation		
1	F	Autour de Luisa	Alinafilm Sàrl	GE	Olga Baillif	GE	290'000
1	F	Désert	Intermezzo Films SA	GE	Frédéric Choffat, Julie Gilbert	GE	400'000
1	F	Et au pire on se mariera	Louise Productions Lausanne Sàrl	VD	Léa Pool	GE	250'000
1	F	L'inclinaison des chapeaux	Idip Films Sàrl	GE	Antonin Schopfer, Thomas Szczepanski	GE	20'000
1	F min	Bitter Flowers	P.S. Productions Sàrl	FR	Olivier Meys	--	15'000
1	F min	Les gardiennes	Rita Productions Sàrl	GE	Xavier Beauvois	--	12'500
1	F min	Une part d'ombre	Point Prod' SA	GE	Samuel Tilman	--	13'750

**7** **1'001'250**

## Fictions de télévision

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège		Domicile	Intention
				social	Réalisation		
1	F-tv	Allitudes	Idip Films Sàrl	GE	Pierre-Antoine Hiroz	VS	100'000
1	F-tv	La vallée	Bande à part Films Sàrl	VD	Jean-Stéphane Bron	VD	100'000
1	F-tv	Quartier des Banques	Point Prod' SA	GE	Fulvio Bernasconi	VD	300'000
1	F-tv	Sans merci	Bande à part Films Sàrl	VD	Lionel Baier	VD	100'000
1	F-c TV	Chocolat chaud et pic à glace	Idip Films Sàrl	GE	Noël Tortajada, Nicolas Frey	GE	15'000
1	F-tv min	La lumière de l'espoir	Bohemian Films Sàrl	GE	Sylvia Quer	--	16'250

**6** **631'250**

## Documentaires de cinéma

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège		Domicile	Intention
				social	Réalisation		
1	D	A la recherche de l'Apollon	Akka Films Sàrl	GE	Nicolas Wadimoff	GE	40'000
1	D	Agnus Dei	Close Up Films Sàrl	GE	Karim Sayad	VD	75'000
1	D	Closing Time	Beauvoir Sàrl	GE	Nicole Vögele	CH	20'000
1	D	Encordés	Lomotion AG	CH	Frédéric Favre	VS	23'750
1	D	Intérieur Prison	P.S. Productions Sàrl	FR	François Kohler	VD	65'000
1	D	L'école des Philosophes	Fernand Melgar	VD	Fernand Melgar	VD	45'000
1	D	L'Opéra	Bande à part Films Sàrl	VD	Jean-Stéphane Bron	VD	55'000
1	D	Le Voyage de Bashô	PCT cinéma télévision SA	VS	Richard Dindo	CH	95'000
1	D	Les Voyages Extraordinaires d'Ella Maillart	Artemis Films Production SA	GE	Raphaël Blanc	VS	40'000
1	D	Madame	Lambda Prod	GE	Stéphane Riethausser	GE	20'000
1	D	Un fleuve, des visages	Golden Egg Production Sàrl	GE	Mélanie Pitteloud	VS	35'000
1	D min	Burning Out	Louise Productions Lausanne Sàrl	VD	Jérôme Lemaire	--	10'000
1	D min	I Am Not Your Negro	Close Up Films Sàrl	GE	Raoul Peck	--	7'500
1	D min	La chasse aux fantômes	Akka Films Sàrl	GE	Raed Andoni	--	7'500

**14** **538'750**

## Documentaires de télévision

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège		Domicile	Intention
				social	Réalisation		
1	D-tv	14-18, Une Suisseuse au secours des Belges	JMH & FILO Films Sàrl	NE	Séverine Cornamusaz	VD	100'000
1	D-tv	Blood for Sale	Point Prod' SA	GE	Pierre Monnard	FR	100'000
1	D-tv	Clara Haskil	Louise Productions Vevey Sàrl	VD	Prune Jaillet, Pierre-Olivier François	VD	70'000
1	D-tv	Delamuraz	Cab Productions SA	VD	Daniel Wyss	VD	75'000
1	D-tv	Der Gletscher-Nomade	Golden Egg Production Sàrl	GE	Vadim Jendreyko	CH	65'000
1	D-tv	Festivals, Le Nouvel Eldorado	Point Prod' SA	GE	Steven Blatter	VD	75'000
1	D-tv	Greta, comme un gant retourné	JMH & FILO Films Sàrl	NE	Séverine Barde	GE	60'000
1	D-tv	Il tshêl da Samedan	AlvaFilm Association	GE	Ivo Zen	CH	50'000
1	D-tv	Jura, enracinés à leur terre	Daniel Küzli	GE	Daniel Küzli	GE	35'000
1	D-tv	Karoujka	Elefant Films Sàrl	GE	Nadège Peganow	GE	70'000
1	D-tv	La mécanique du palais	Nouvelle Tribu Sàrl	GE	Romed Wyder	GE	75'000
1	D-tv	La ruée vers les potagers	Point Prod' SA	GE	Kantarama Gahigiri, Yann Bétant	GE	150'000
1	D-tv	Où sont les hommes?	Association Climage Audiovisuel	VD	Stéphanie Chuat, Véronique Reymond	VD	70'000
1	D-tv	Sapinhaut, une bouffée d'air folk	PCT cinéma télévision SA	VS	Pierre-André Thiébaud	VS	70'000
1	D-tv	Tedi Papavrami, la corde sensible	RaR Film Association	GE	Raphaëlle Aellig Régnier	GE	80'000
1	D-tv	Viagra	Zebra Lausanne Sàrl	VD	Tonetti Claudio	GE	75'000
1	D-tv	Walden	Beauvoir Sàrl	GE	Daniel Zimmermann	CH	50'000

**17** **1'270'000**

## Courts-métrages documentaires, de fiction et multimédias

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège		Domicile	Intention
				social	Réalisation		
1	D-c	Impasse	Association Casa Azul Films	VD	Elise Shubs	VD	25'000
1	D-c	Les Grandes Traversées	Association Terrain Vague	VD	David Maye	VS	25'000
1	F-c	Au large	Close Up Films Sàrl	GE	Natalia Ducrey	VD	32'500
1	F-c	Demain le soleil	Close Up Films Sàrl	GE	Quentin Cornet	VD	20'000
1	F-c	La cinquième part	Lomotion AG	CH	Moira Pitteloud	VS	10'000
1	F-c	La mer à boire	Cinédoqué Sagl	CH	Tania Zambrano-Ovalle	VD	2'500
1	F-c	La Sève	Nouvelle Tribu Sàrl	GE	Manon Goupil	VD	20'000
1	F-c	Le convive	Alvafilm Association	GE	Hakim Mastour	GE	25'000
1	F-c	Les Heures-Encre	Peacock Film AG	CH	Wendy Pillonel	FR	10'000
1	F-c	Lost Exile	Alvafilm Association	GE	Maxhuni Fisinin	VD	20'000
1	F-c	Mamie	Bad Taste Pictures	FR	Benoît Monney	FR	15'000
1	F-c	Martien	Jump Cut Production Sàrl	GE	Maxime Pillonel	VD	5'000
1	F-c	Or blanc	Adokfilms sàrl	GE	Isabelle Mayor	VD	20'000
1	F-c	Parades	Twosa Sàrl	GE	Sarah Arnold	CH	8'625
1	F-c	Soltar	Louise Productions Lausanne Sàrl	VD	Jenna Hasse	VD	5'000
1	F-c	Sott'Acqua	Octuor Films production Sàrl	VD	Audrey Bersier	FR	5'000
1	F-c	Tonnerre de Brecht	DreamPixies Sàrl	VD	Nicolas Rohrer	VD	5'000
1	F-c	Vous ne connaissez ni le jour ni l'heure	Point Prod' SA	GE	Samuel Grandchamp	GE	25'000
1	F-mm	Rebecca	Cab Productions SA	VD	Ilario Ricman	VD	25'000

19

303'625

## Courts-métrages d'animation

Nbre	Genre	Titre	Société de production	Siège		Domicile	Intention
				social	Réalisation		
1	A-c	59 secondes	Nadasdy Films Sàrl	GE	Mauro Carraro	GE	45'000
1	A-c	Ceci n'est pas un tableau	Nouvelle Tribu Sàrl	GE	Jacob Berger, S. & F. Guillaume	GE	42'500
1	A-c	La femme-canon	Association Hélium Films	VD	Albertine Zullo, David Tutevoix	GE/--	50'000
1	A-c	Le Renard et l'Oiseau	Caravel Production Sàrl	VD	Samuel Guillaume, Frédéric Guillaume	FR	50'000
1	A-c	Mon ange	Nadasdy Films Sàrl	GE	Grégory Casares	VD	24'000
1	A-c	Vent de fête	Nadasdy Films Sàrl	GE	Marjolaine Perreten	VD	19'500
1	A-c	Vertico	Association Hélium Films	VD	Divers réalisateurs	GE	3'000
1	A-c min	Féroce	Caravel Production Sàrl	VD	Izù Troin	--	3'000
1	A-c min	Le vent dans les roseaux	Nadasdy Films Sàrl	GE	Arnaud Demuynck, Nicolas Liguori	--	6'250
1	A-c min	Souvenirs	Nadasdy Films Sàrl	GE	Izabela Bartosik-Burkhardt	--	750

10

244'000

73 Total lettres d'intention soutien complémentaire 2016

3'988'875

## 2. Ma vie de Courgette

Concernant le film « Ma vie de Courgette » nous pouvons préciser ce qui suit :

Le coût final de ce film s'élève à CHF 7'918'150.-.

Il s'agit d'une coproduction Suisse-France 50.4%-49.6%.

Le producteur délégué du film est la société genevoise Rita Productions.

Le financement de la part suisse se monte à CHF 3'987'617.-.

L'apport de Cinéforum a été de CHF 830'000.- réparti comme suit :

CHF 30'000.- / Aide sélective en écriture (2012)

CHF 650'000.- / Soutien complémentaire (2014)

CHF 150'000.- / Aide sélective (2014)

Selon notre règlement (<https://www.cineforum.ch/reglement-general-des-soutiens-a-la-production>), les apports combinés de l'aide sélective et du soutien complémentaire de Cinéforum sont plafonnés pour un film à la somme maximale de CHF 800'000.-, mais au maximum à 60% du financement suisse (aide à l'écriture non incluse).

## 3. Coproduction avec la RTS

Le financement de la création audiovisuelle suisse repose essentiellement sur trois piliers : L'OFC, la SRG SSR, les fonds régionaux.

De par sa concession, la SRG SSR a une obligation de soutenir la production cinématographique et audiovisuelle suisse indépendante. Elle le réalise à travers un accord passé avec la branche – le Pacte de l'audiovisuel (<http://www.srgssr.ch/fr/service-public/culture/pacte-de-laudiovisuel/>) - au nom duquel elle engage la somme annuelle de 27.5M.

Il est important de noter qu'en matière de fictions ou de documentaires de télévision, Cinéforum ne soutient que des projets initiés par des réalisateurs et des producteurs indépendants, qui en gardent les droits d'exploitation, la SRG SSR n'intervenant que comme coproductrice et acquérant de ce fait les droits de diffusion sur ses antennes. Les projets de commandes, qui ne sont de fait pas au bénéfice d'un contrat de coproduction Pacte, sont donc exclus de nos aides et soutiens.

Dans les graphiques suivants, nous présentons les apports de chacun des partenaires, observés sur la période 2012 à 2016 pour les projets soutenus par Cinéforum.

On remarquera que dans le domaine de la fiction de télévision, l'apport de Cinéforum n'est que de 11% contre 74% pour la SRG SSR, alors que pour les documentaires de télévision l'apport de Cinéforum est de 27% contre 33% pour la SRG SSR.

Le volume global des financements suisses se monte sur la période 2012 à 2016 à CHF 172.01M pour lequel l'OFC a participé pour 33.05M, la SRG SSR pour 47.80M et Cinéforum pour 38.48M.

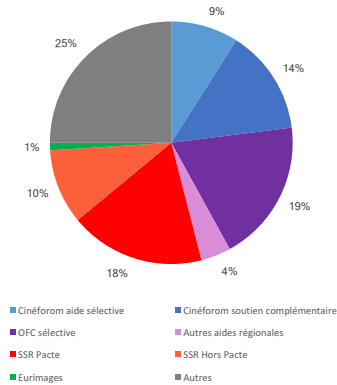
En fiction TV, le volume est de 31.92M, la part de la SRG SSR de 23.82M et celle de Cinéforum de 3.44M. (NB : Depuis 2012, l'OFC ne soutient plus les fictions de télévision, le montant annuel préalablement attribué à cette catégorie ayant été affecté désormais au mécanisme automatique de l'OFC « Succès Cinéma »).

En documentaire de TV, le volume est de 15.49M, la part de l'OFC de 0.52M, celle de la SRG SSR de 5.10M et celle de Cinéforum de 4.16M.

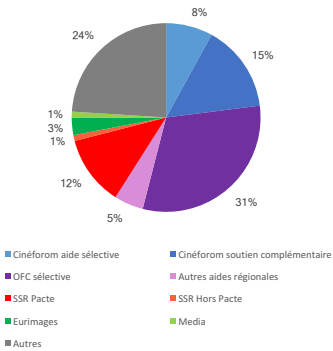
Du point de vue de Cinéforum, il est d'une importance capitale que les productions indépendantes destinées prioritairement à la télévision soient également soutenues, d'une part parce qu'elles permettent à des créateurs de s'exprimer sur un média de large audience et participent ainsi à la diversité de l'offre culturelle, d'autre part parce qu'elles jouent un rôle indispensable pour la structuration de l'ensemble de la branche audiovisuelle indépendante romande.



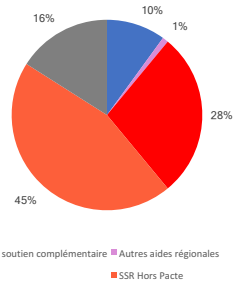
Global



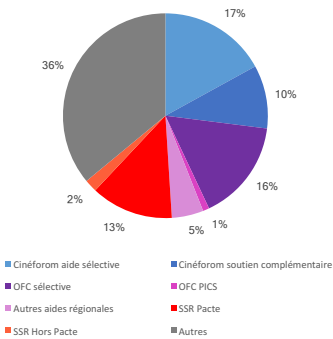
Fiction cinéma



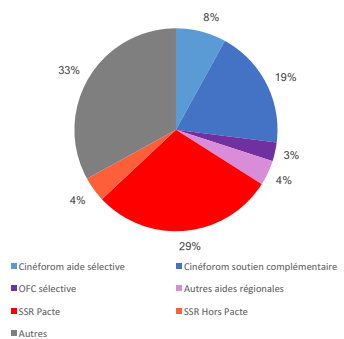
Fiction télévision



Documentaire cinéma



Documentaire télévision



#### 4. Salaires et honoraires – Frais de fonctionnement

Aux pages 30 et 31 du PL 11995, certains députés ont relevé un écart entre les comptes 2015 et le budget 2016 sur les postes *I. Salaires et honoraires* et *II. Honoraires et salaires intervenants extérieurs*. Celui-ci s'explique comme suit :

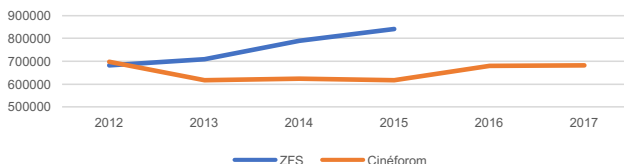
Le passage de l'année 2015 à l'année 2016 a été marqué par plusieurs changements au sein du secrétariat de Cinéforum. Ainsi M. Robert Boner, secrétaire général, a annoncé sa démission pour le 30 juin 2015. Faute de lui trouver un remplaçant dans les temps requis, le conseil de fondation lui a demandé de prolonger son activité jusqu'à fin décembre 2015, sous la forme d'un mandat courant jusqu'à cette date, afin d'assurer la continuité. La charge salariale annuelle qui lui était liée a donc été splittée pour moitié sous le poste *I.* et pour moitié sous le poste *II.*

M. Robert Boner occupait un poste à 40%. Lors de son remplacement par M. Gérard Ruey, qui a repris la tâche de secrétaire général en janvier 2016, la répartition des responsabilités et du temps de travail entre les employés a été redéfinie. Le poste de secrétaire général est maintenant au taux de 80%, celui de la responsable des aides et soutiens de 80% (ex. 100%), celui de la responsable de la distribution de 60% (inchangé), celui du responsable de l'informatique et de la communication de 50% (ex. 60%) et celui de notre secrétaire/comptable de 40% (ex 50%). Ces changements expliquent les écarts relevés par votre commission.

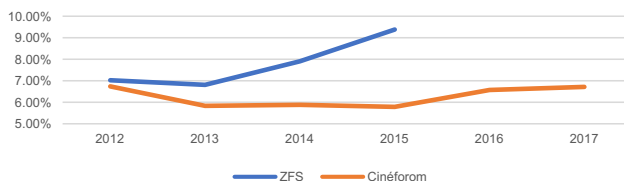
Concernant le budget 2017, nous tenons à préciser que le montant de CHF 110'800.- inscrit au poste *II. Honoraires et salaires intervenants extérieurs* comprend une dépense extraordinaire de CHF 50'000.- liée au mandat d'expertise externe confié à une société autonome, chargée d'évaluer l'action de Cinéforum sur la base des cinq années d'existence, ceci à la demande de la CDAC (Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles des cantons romands). En réalité, le budget des frais de fonctionnement s'élève donc pour 2017 à CHF 682'183.-.

Vous trouverez ci-après un graphique présentant l'évolution de ceux-ci en comparaison avec ceux de la Zürcher Filmstiftung.

Evolution des frais de fonctionnement



Pourcentage des frais de fonctionnement par rapport aux financements



## 5. Entrées salles des films soutenus par Cinéforum

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des entrées salles en Suisse (chiffres au 28.02.2017 Procinéma <https://www.procinema.ch/fr/statistics/filmbd/>) pour l'ensemble des longs-métrages de cinéma terminés, soutenus par Cinéforum et qui ont déjà eu une exploitation cinématographique. Nous tenons à préciser que la vie d'un film ne s'arrête pas à sa première exploitation en salle en Suisse. Celui-ci sera, pour la plupart du temps, diffusé ensuite en DVD, en VOD, en télévision, en Suisse comme à l'international. Sans compter pour beaucoup de ces œuvres, des présences dans les festivals internationaux.

Titre	Réalisateur/Autrice	Production	Genre	NA années 01 au 2022-17	exhibés en France *	Principales sélections en festival & Prix	Prix de cinéma (séar) (Quart)
Ma vie de Couglette	Claude Barras	Rita Productions Sarl	A	1 267 188	*	César du Meilleur Film d'Animation (long métrage) et Meilleure Musique Originale 2017 (Nomination) Academy of Motion Picture Arts and Sciences (OSCARs), Best Animated Feature Film 2017 (Nomination) Festival de Cannes, Quinzaine des Réalisateurs (compétition) Hollywood, Golden Globe Best Motion Picture - Animated 2016 (Nomination) 29e Prix du cinéma européen: meilleur film d'animation Annexy Festival International du Film d'Animation, Crital du Long métrage 2016 & Prix du Public 2016 Festival international du film de Cannes (compétition internationale)	Nomination Meilleur film de fiction, meilleure musique, meilleur montage 2017
Sils Maria	Oliver Aeschery	Calc Productions SA	F - min	547 536		Festival del film Locarno, Paris, Trophée Francophone Meilleure Réalisation 2014	Prix Spécial de l'Académie 2014, Nomination meilleur film de fiction, meilleur scénario, meilleur acteur, meilleur réalisateur
Les grands oncles	Lionel Baier	Rita Productions Sarl	F	285 511	*	Festival del film Locarno	Nomination Meilleur scénario, meilleur acteur, meilleur film de fiction 2017
Un paif pour Evermeig	Jacobe Berger	Vega Film AG	F	237 650	*	Festival de Sousse	Nomination Meilleur scénario, meilleur acteur, meilleur film de fiction 2017
Win Win	Chiuo Tonetti	PRINCE FILM SA	F	202 551		Zurich Film Festival, Emerging Swiss Talent Award 2014, Busan International Film Festival	Nomination Meilleur film de fiction, meilleur scénario 2015
Boubole	Calc Productions SA	Calc Productions SA	F	168 883		Zurich Film Festival, Premio Giuria del Giovani Third Prize 2015	Nomination Meilleur film de fiction, meilleur montage 2016
Heimatland (L'amière patine)	Colleff JD / Holsteins	CONTRAST FILM Bern GmbH	F	162 89	*	Festival del film Locarno, Variety Piazza Grande Award 2016	Nomination Meilleur scénario 2017
Kokla	Fredric Memoud	Bande à part Films Sarl	F - min	119 41	*	Venise, Mostra Internazionale d'Arte Cinematografica	Quart du meilleur acteur et meilleure interprétation dans un second rôle, Nomination meilleur film de fiction, meilleur scénario 2016
La rampe de la gloire	Xavier Buisson	TIP IMAGES PRODUCTIONS Sarl	F - min	107 79	*	Berlin, European Film Academy e.V., European Sound Designer 2015 Berlin, European Film Academy e.V., European Sound Designer 2015	Quart de la meilleure photographie et meilleure interprétation dans un second rôle, Nomination meilleur film de fiction, meilleur scénario 2016
Ugrachtmatt Gähwäters	Martin Guggerberg	Box Productions Sarl	F - min	96 74	*	58e Festival international du film de Cannes, Festival del film Locarno	Quart de la meilleure photographie et meilleure interprétation dans un second rôle, Nomination meilleur film de fiction, meilleur scénario 2016
La vanille	Lionel Baier	Bande à part Films Sarl	F	91 13		Festival del film Locarno, Festival de Namur (compétition)	Quart de la meilleure musique de film, Nomination meilleur film de fiction, meilleur acteur et meilleure interprétation dans un second rôle 2015
Pause	Mathieu Ur fer	Box Productions Sarl	F	79 92		Festival International du Film de Viers, Mention spéciale 2014	Quart de la meilleure musique de film, Nomination meilleur film de fiction, meilleur acteur et meilleure interprétation dans un second rôle 2015
Quart jours avec mon père	Anne Gombler	PCT cinéma télévision SA	F	76 01		Mechelen International Film Festival (compétition), Festival de Sousse	Quart de la meilleure musique de film, Nomination meilleur film de fiction, meilleur acteur et meilleure interprétation dans un second rôle 2015
Keuper	Guillaume Senez	Louise Productions / Suzanne Sarl	F - min	74 95		Festival international du film Francophone, Prix de la critique du meilleur long métrage belge 2015	Quart de la meilleure photographie et meilleure interprétation dans un second rôle, Nomination meilleur film de fiction, meilleur scénario 2016
Les mille et une nuits	Miguel Gomes	Box Productions Sarl	F - min	64 78		Berlin, European Film Academy e.V., European Sound Designer 2015 Berlin, European Film Academy e.V., European Sound Designer 2015	Quart de la meilleure photographie et meilleure interprétation dans un second rôle, Nomination meilleur film de fiction, meilleur scénario 2016
Amasola	Barbet Schroeder	Vega Film AG	F	61 29	*	58e Festival international du film de Cannes, Festival del film Locarno	Quart de la meilleure photographie et meilleure interprétation dans un second rôle, Nomination meilleur film de fiction, Prix Spécial de l'Académie 2014
left Foot Right Foot	Germinal Roux	Calc Productions SA	F	45 48		Palm Spring International Film Festival, Special Mention of the Jury 2014	Quart de la meilleure photographie et meilleure interprétation dans un second rôle, Nomination meilleur film de fiction, Prix Spécial de l'Académie 2014
Tinou	Res Bazili	Intermezzo Films SA	F	25 82		Festival de Sousse	Nomination Meilleure photographie 2017
L'ombre des femmes	Philippe Gurrel	CLOSE UP FILMS Sarl	F - min	25 32		Festival de Cannes, Quinzaine des Réalisateurs	
Mishel corde	Falvo Bernasconi	POINT PROD SA	F	24 96	*	Zurich Film Festival (compétition), Festival de Sousse	
Les rayes du zèbre	Benoit Marage	Calc Productions SA	F - min	23 34		Französische Filmtage Tübingen	
Les Fouts de Sarajovo	Colleff JD / Holsteins	Bande à part Films Sarl	F	23 32		Pesaro, Mostra internazionale del nuovo cinema, Public Award 2014 Pesaro, Mostra Internazionale del nuovo cinema, Public Award 2014	
Après la nuit	Basf Da Cunha	Box Productions Sarl	F	17 36		Festival de Cannes, Quinzaine des Réalisateurs	
Le Mirac de Heir	Elrant Films Sarl	Paradigma Films SA	F	16 66		Zurich Film Festival, Emerging Swiss Talent Award 2015	
Dawn	Romond Zwyer	Paradigma Films SA	F	16 52		BWC Chelsea Film Festival (compétition), Festival de Sousse	
De Daire côté de la mer	Pierre Malheur	Boré Cadre films Sarl	F - min	13 41		New York, Tribeca Film Festival, Nora Ephron Prize, Hong Kong International Film Festival, Fribourg Award 2015	
Milly Yaya	Cyril Brno, Joseph Isaac dona	Boré Cadre films Sarl	F	12 13		Festival international du film poivré de Liège, Prix du Public 2015	
Pappy new	Daphne Letherby	Box Productions Sarl	F	6 33		Festival international du film poivré de Liège, Prix du Public 2015	
Peser revue (La p roxima piel)	Isaki Lacuesta	Boré Cadre films Sarl	F - min	723	*	Festival de Málaga, Binagoi de Plata Best Director, Best Editing, Best Actress, Best prize of Jury	
Le syndrome de Petruska	Elena Hranov	PCT cinéma télévision SA	F	566		Rencontre de la Cinéma Francophone en Bourgogne, Prix du Jury 2016, Festival de Sousse	
La idea de un lago	Milagros Mumenthaler	Alina film Sarl	F	443	*	Festival del film Locarno (compétition)	
Le masque de Sin	Jacques Sar sin	POINT PROD SA	F	353		Fribourg International Film Festival (IFFI)	
For this is my body	Paula Muret	CLOSE UP FILMS Sarl	F	331		Internationaler Filmfestival Mannheim-Heidelberg	
L'âme du Nègre	François Yang	PS Productions	F	NC	*	Zurich Film Festival (compétition), Festival de Sousse	

Titre	Réalisateur/Réalisatrice	Production	Genre	N° entrée CH au ZR.02.17	exploit. en cours*	Principales sélections en festival & Prix	Prix du cinéma suisse (Quarts)
L'expérience Blocher	Jean-Stéphane Bizon	Bande à part Films SA	D	16 289		Prague, One World Human Rights Film Festival, Mention spéciale du Grand Jury 2014	Nomination Meilleur film documentaire, meilleur montage, meilleure musique originale 2014
Labri	Fernand Melgar	Fernand Melgar	D	15 992		Prague, One World Human Rights Film Festival, Mention spéciale du Grand Jury 2014	
Free to run	Pierre Month	POINT PROD SA	D	14 237	*	Moscou, International Film Festival (compétition), New Zealand International Film Festival	
Révolution silencieuse	Lila Ribi	TIPTIMAGES PRODUCTIONS SARL	D	12 138	*	Moscou, International Film Festival (compétition), New Zealand International Film Festival	
Fragments du paradis	Stéphane Goll	ASSOCIATION CLIMAGE	D	10 479	*	Visions du Réel Nyon, Festival de Solothurn	
Jean Ziegler, l'opinioniste de la violence	Nicolas Waldmeier	DREAMWORKS SARL	D	9 486	*	Festival international du film Francophonie Namur (compétition), Festival del film Locarno	Nomination Meilleur film documentaire 2017
DocStar Jack	Benoît Lange, Pierre-Antoine Hroz	POINT PROD SA	D	8 565	*	Prix du Public 2017 aux 52èmes Journées de Solothurn	
Captaine Thomas Sarrazin	Christophe Cupelin	AKKA Films SARL	D	8 493		Geneève, Black Movie, Prix du Public 2013, Festival del film Locarno	
Sottola	Robbiano Ghiam Maghani	Intermezzo Films SA	D - min	8 244		Sundance Film Festival, World Cinema Grand Jury Prize, Documentary & Audience Award: World Cinema Doc 2016	
Et au milieu coule le Doubs	Claude Schiball	MANISANDA PRODUCTIONS SARL	D	7 176		Visions du Réel Nyon, Prix du Jury - SSA/Saisimage pour le long ou moyen métrage suisse le plus innovant 2014	
Je veux chasser et encore	Jean-Théo Aubry	Cine d'Épi	D	6 198		Visions du Réel Nyon, Mention spéciale du Jury du Cinéma Suisse 2015, Festival del film Locarno	
Jurés, emmêlés à leur terre	Daniel Künzi	Daniel Künzi	D	4 570	*	Prix de Solothurn 2015, Palm Springs Amdocs 2015 John Drew Yeh Award	
Je suis l'émou	Alain Margot	Caravel Productions SARL	D	3 823		DOT First Munchers, Laberde Erwählung Dokumentarfilmwettbewerb 2016	
Horizontes	Eileen Hoeller	Intermezzo Films SA	D	2 778		Visions du Réel Nyon, Prix du Jury - SSA/Saisimage pour le long métrage suisse le plus innovant 2015	
Spartiates	Nicolas Waldmeier	AKKA Films SARL	D	2 703		Visions du Réel Nyon, Mention spéciale du Jury du Cinéma Suisse 2015, Festival del film Locarno	
My Friends	Nicolas Humbert	CLOSE UP FILMS SARL	D	2 533		DOT First Munchers, Laberde Erwählung Dokumentarfilmwettbewerb 2016	
Un pays de Calabrie	Shu Aiello, Catherine Catella	JMH & FLO Films SARL	D - min	2 391		Visions du Réel Nyon, Prix "Buyens-Chagot" 2016, Göteborg, Turf Seen Filmfestival, Horizonte	
Broken Land	Luc Peter, Stéphane Barbey	Intermezzo Films SA	D	2 163		Festival International de Cine Documental de la Ciudad de Mexico (compétition), Festival del film Locarno	
DHRT Gold War	Daniel Schweizer	Rita Productions SARL	D	1 999		Festival de Solothurn, Filmambiente International Environmental Film Festival, Festival de Solothurn	
Cyclique	Fredéric Favre	Lomeston AG	D	1 770		Festival des films du monde Montréal (compétition), Visions du Réel Nyon (compétition), Festival del film Locarno	Nomination Meilleur film documentaire 2016
Un rendez-vous allemand	Jean-Gabriel Perrot	Alainfilm SARL	D - min	1 729		Visions du Réel Nyon, Prix du Jury - SSA/Saisimage pour le long métrage suisse le plus innovant 2015	
Appels, mémoires d'une oeuvre	Nasser Bahri	TROUBADOUR FILMS SARL	D	1 443		Bayoglo Istanbul, Documentarist Istanbul Documentary Days, Johan van der Keuken New Talent Award 2013	
Chet Simone et Patricia	Claude Schiball	MANISANDA PRODUCTIONS SARL	D	1 313	*	Festival International du film sur les droits humains Genève (FFDH) (compétition)	
Mom père, la révolution et moi	Ulrik Emerglu	AKKA Films SARL	D	1 288		Bayoglo Istanbul, Documentarist Istanbul Documentary Days, Johan van der Keuken New Talent Award 2013	
L'océan des mendicants	Carole Pirker, Jeanine Weber	JMH & FLO Films SARL	D	1 040		Festival International du film sur les droits humains Genève (FFDH) (compétition)	
Illegitime	Anne Theurillat	PS Productions	D	1 019			
Loin du bal	Adrienne Boyet	Le Cridelleur SA 7 J	D	864			
Katibou, au cœur d'Okinawa	Daniël Lopez	Thelma Film AG	D	721		Visions du Réel Nyon	
Lovers me, lovers me not	Fabienne Abramovich	METAL Productions	D	659		Visions du Réel Nyon (compétition), Festival de Solothurn	
Body - le corps du frère	Davyl Nicolas Pirel	PS Productions	D	487		Visions du Réel Nyon (compétition), Festival de Solothurn	
C'était un génial aux yeux bruns	Eileen Hoeller	3 to five team production	D	472		Rio de Janeiro, International Women's Film Festival, Melhor Direção Internacional 2012/Rio de Janeiro, International Women's Film Festival, Melhor Direção Internacional 2012/Rio de Janeiro, International Women's Film Festival, Melhor Direção Internacional 2012	
Sur les traces de Fellini	Gérard Morin	Artemis Films Production SA	D	464		Vancouver, DOXA Documentary Film Festival, honoraire mention 2016, Festival del film Locarno	
La boss dort les rêves sont faits	Clara Simon	TIPTIMAGES PRODUCTIONS SARL	D - min	411			
Yvette & Coigelin - Une femme au volant	Fredéric Gosseth	Fredéric Gosseth productions	D	401	*	Chicago International Film Festival, Gold Hugo for Best Documentary 2015	
Sur terre (tout à terre)	Roby Pedro Pacheco	CLOSE UP FILMS SARL	D - min	346		Visions du Réel Nyon (compétition), Hot Docs Canadian International Documentary Festival Toronto	
Madame & Paluchina	Martha Olay, Francisca Sobri	DOX MOBILE SA	D	306		Sundance Film Festival, Mention spéciale du Jury Competition International Long Metrage 2016 & Vision of the World 2016, SSR	
Fedor	Mo'rika Bergman, Lohman Film	GOUDRI EGG PRODUCTION SARL	D - min	217	*	Visions du Réel Nyon (compétition), Festival de Solothurn	
Yoz ustabi	Daharrah Legrove	AKKA Films SARL	D	147	*	Visions du Réel Nyon	
Des hommes et de la guerre	Laurent Bécue-Benoard	Louise Productions	D - min	109		DOXA Int. Documentary Film Festival, Amsterdam, Award for Best Feature-Length Documentary 2014	
La Ballade du Gépéen	Fredéric Gosseth	Fredéric Gosseth productions	D	63	*	Festival del film Locarno, Pravo Ljudski Film Festival, Sarajevo	
L'harmonie	Blaise Harrison	Bande à part Films SARL	D	30		Academy of Motion Picture Arts and Sciences (OSCARs), Meilleur film documentaire 2017 (Nomination)	
I Am Not Your Negro	Rouol Peck	CLOSE UP FILMS SARL	D - min	Nc	*		

**Conclusion :**

Nous espérons avoir ainsi répondu aux interrogations de certains membres de votre commission. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information. Vous trouverez également tous nos rapports d'activité (<https://www.cineforum.ch/rapports-annuels>) et autres données statistiques (<https://www.cineforum.ch/statistiques>) sur notre site [www.cineforum.ch](http://www.cineforum.ch).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Gérard Ruey  
Secrétaire général



Date de dépôt : 25 avril 2017

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Lydia Schneider Hausser

Mesdames et  
Messieurs les députés,

*Domage, à l'heure où je dois terminer ce rapport de minorité, la RTS passe un magnifique film genevois-suisse-romand « Déchaînées » de Raymond Vouillamoz, RITA production (24.04.2017).*

En 2010, les différents cantons romands ont décidé d'unir leurs forces en matière de soutien à la création cinématographique suisse romande. Cela a conduit à la création en 2011 de la Fondation romande pour le cinéma, Cinéforum soutenue par les cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura et également par les villes de Lausanne et de Genève.

Cinéforum est un bel exemple de ce que les cantons font ensemble dans l'intérêt de la Suisse romande. Il faut savoir qu'il existe différents fonds régionaux en Suisse (il y a un fonds zurichois, un fonds bâlois et le fonds romand) qui constituent une des sources de financement pour la réalisation d'un projet cinématographique. Cinéforum est également une aide à la création et potentiellement à la diffusion à travers un organe professionnel qui a une légitimité et qui permet une mutualisation d'efforts. La Confédération joue un rôle majeur de subsidiarité inversée. Elle a ainsi un rôle de primauté en matière de soutien à l'audiovisuel avec l'Office fédéral de la culture (OFC). Les deux autres piliers de l'appui à la création audiovisuelle et cinématographique en Suisse sont la SSR (accord de branche avec le pacte de l'audiovisuel) et les fonds régionaux. Les productions vont ensuite chercher des financements complémentaires auprès de la Radio Télévision Suisse (RTS), de Pro Helvetia ou à l'international.

Avant la création de Cinéforum, c'est la Confédération qui s'occupait des subventions au cinéma et les films romands avaient beaucoup de peine à obtenir des financements en raison de la majorité alémanique et de la barrière quand même assez importante qui existe au niveau linguistique et culturel.

Cinéforum a donc été une manière de rendre les Romands plus forts, de consolider la production romande et d'obtenir ainsi des financements de OFC.

Au travers des auditions du Département de l'instruction publique (DIP), de la fondation Cinéforum, il a été répondu factuellement et en toute transparence aux questions des député-e-s de la Commission des Finances. La diminution de la subvention a donc comme origine un vote politique.

### **Désenchevêtrement – LRT**

Lors de la constitution de Cinéforum, il a été décidé que la Ville et le canton de Genève subventionneraient à hauteur de 5 millions de francs (2,5 millions de francs chacun). Dans le cadre de la répartition des tâches en cours entre le canton et les communes (LRT), Cinéforum revient entièrement au canton puisqu'il s'agit d'un domaine intercantonal. A terme le canton devra subventionner à hauteur de la subvention actuelle Ville et canton ; l'augmentation prévue dans le cadre du contrat de prestation proposé est donc logique. Durant ce contrat de prestations, le canton devrait arriver au minimum à 2,5 millions de francs, mais étant donné que l'organe faîtière de la Loterie contribue encore contrairement à l'organe genevois, l'augmentation de la subvention est ramenée à 129 000 F, ce qui a d'ailleurs déjà été approuvé au budget.

En matière de désenchevêtrement, dans le cadre du processus budgétaire, l'argent venant de la Ville de Genève va dans le fonds de régulation sous LRT - Fondation romande pour le cinéma – avec l'ensemble des autres moyens transmis. Quant au canton, il verse sa subvention cantonale qui fait l'objet de ce contrat de prestations. Lorsqu'il y aura la bascule fiscale LRT, le fonds de régulation disparaîtra et cela deviendra une subvention cantonale à part entière. Il s'agit de la technique transitoire utilisée jusqu'à ce que le fonds de régulation disparaisse.

En termes de contenu, une des tâches principales du canton post répartition des tâches est d'assumer l'entier de la politique de la diffusion qui doit être pensée dès le départ d'un film. La cible est placée à un niveau de marché suisse, voire au marché européen ou mondial, pour que le domaine de l'audiovisuel ait une chance de survivre. Il est cocasse de voir la majorité de la commission couper des moyens dans la diffusion alors que le DIP a comme mission de développer cette politique.

Un député faisant partie de la majorité en commission n'est plus d'accord d'entrer dans le discours sur le désenchevêtrement des tâches. Certes pour Cinéforum, il y a un désenchevêtrement à l'horizon 2020, mais le ressentiment existe encore vis-à-vis de la situation du Grand Théâtre. Grand Théâtre pour



lequel le Grand Conseil a voté de l'investissement pour les travaux actuels du bâtiment. Mais cette institution n'a pas encore fait l'objet d'une convention de transfert en termes de fonctionnement. Nous relevons que cela avait très bien été expliqué en Commission des finances à l'époque de ce vote.

LRT ou pas, un autre député ne voit pas pourquoi il y a une augmentation malgré tout. Durant le processus du budget, il avait été dit, dans le domaine du livre, qu'il n'était pas possible de couper la subvention vu qu'elle faisait partie des décisions sur la LRT. Mais par analogie, ici, il ne devrait pas y avoir d'augmentation vu qu'il s'agit aussi de la LRT. Il n'est pas d'accord que cela aille dans un sens et pas dans l'autre et votera donc pour rester à ce qui a été fait durant les années précédentes.

Tout le processus du désenchevêtrement a été instauré par un Conseil d'Etat à majorité de droite et plus particulièrement par un Président du Conseil d'Etat issu du PLR. En matière de culture, le DIP, département en charge de cette politique a mis en route le processus LRT et a pris des accords équilibrés répondant au concept de base de la répartition des tâches et de la participation au fonds de régulation.

L'un des buts de la répartition des tâches est d'être plus efficient. L'objectif est d'utiliser des moyens pour la création et la diffusion plutôt que pour l'administratif. Pour Cinéforum, il y avait jusqu'à présent deux services, à la Ville de Genève et au canton qui travaillaient sur ce dossier, ce qui impliquait une coordination entre eux.

Ne pas suivre, ne pas ratifier cet accord passé en vue d'acter la LRT pour Cinéforum sera un signal catastrophique non seulement pour cet objet, mais pour tous les projets de loi qui vont arriver dans le dossier LRT.

Quelle sera en effet l'attitude des partenaires municipaux et des entités concernées si le message est de profiter du passage par-devant le Grand Conseil pour couper sur les subventions négociées et conclues entre plusieurs partenaires institutionnels

## **Financement genevois**

Le financement total annuel de Cinéforum se situe à 10 millions de francs.

Partant des statistiques financières tenues par Regio Film qui soutenait précédemment la production audiovisuelle, une répartition a été faite en prenant la domiciliation des réalisateurs et maison de production. Genève émergeait pour 50% des films produits ou réalisés par des Genevois, le canton de Vaud pour 35%, le canton du Valais à 8%, etc. Sur cette base, une clé de répartition a été établie par les chefs de département cantonaux pour monter

Cinéforum. L'apport genevois est donc de 5 millions de francs (ville et canton de Genève, part genevoise relative à la Conférence des présidents des organes de répartition des bénéficiaires de la Loterie Romande), hors CPOR, le solde à payer en subvention pour Genève est de 4,609 millions de francs.

Plusieurs interventions de députés émanant de la majorité obtenue en commission ne comprennent pas que les subventions genevoises (ville et canton) soient aussi importantes par rapport aux autres cantons, notamment le canton de Vaud. Ils prétendent que ce n'est pas parce qu'une situation prévaut à un moment donné que cela doit continuer dans le futur en matière de clef de répartition ; il pourrait être tenu compte de la population. Pour exemple par rapport à *Ma vie de Courgette*, des montants devraient être refacturés au canton du Valais. En effet, une émission sur la RTS montrait que tout s'est passé dans le canton du Valais d'où venait le réalisateur et Genève n'apparaissait nulle part.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que Claude Barras, le réalisateur, est valaisan, mais dans le cinéma c'est le producteur qui compte. En l'occurrence, c'est une société de production genevoise, « RITA » qui a produit ce film. C'est la société de production qui est à l'origine du film qui détermine le soutien. Fondamentalement, ne pas soutenir la création cinématographique en Suisse, c'est laisser la porte ouverte aux flux du cinéma américain. Si on veut défendre l'identité suisse, en l'occurrence, ou l'identité européenne, il est important de soutenir la création cinématographique suisse et particulièrement romande.

La clé de répartition des productions et réalisations cinématographiques est restée identique dans le temps. Malgré les pressions de la majorité de la Commission des Finances, il serait malvenu d'aller voir les autres cantons romands pour leur demander de payer davantage. Le Jura ou le Valais pourraient alors également s'interroger sur le fait de financer principalement des productions genevoises.

La plupart des techniciens, des comédiens et des industries techniques sont basés à Genève et un peu sur l'arc lémanique, mais beaucoup moins en Valais, à Neuchâtel. Si les retours économiques pouvaient être chiffrés, ceux pour Genève seraient très importants ; ils vont bien au-delà des 5 millions de francs payés. En effet, 1 franc investi par Cinéforum est multiplié par 3, 4 ou 5. En matière de création cinématographique, il est difficile de rester sur un territoire cantonal. L'arc lémanique est le pôle principal de production audiovisuelle. Genève a été le berceau du cinéma romand avec le Groupe 5 et l'implantation de la RTS.

Dans le budget 2017 en vigueur, il y a 2'125'000 F sous la ligne de la Fondation romande pour le cinéma et donc en termes de crédits budgétaires, nous sommes à la baisse avec ce projet de loi.

La majorité de la Commission des Finances soutient que ce qui est problématique n'est pas le soutien à Cinéforum, mais l'augmentation de la subvention et ceci étant donné l'état des finances publiques actuelles du canton. Pour ces députés chaque économie est intéressante à faire ; l'important étant d'éviter d'augmenter continuellement la part genevoise alors que d'autres acteurs publics sont partenaires. Ils donnent l'exemple du canton de Vaud, dont les finances sont beaucoup plus saines que le canton de Genève, qui ne donne que 35% (3,5 millions) du montant du soutien à Cinéforum. Pour cette majorité il faut donc que les autres cantons en fassent davantage avant que le canton de Genève augmente sa participation.

### **Contribution Loterie Romande**

La contribution de la « Loterie Romande » est double. D'une part, Cinéforum reçoit une subvention globale de 1,7 million de francs de la CPOR qui est un organisme de répartition romand de la Loterie Romande ; la fondation a un lien direct avec cet organisme (suite du fonds Regio Film). D'autre part, chaque canton à son organisme de répartition des bénéficiaires de la Loterie Romande qui sont répartis suivant ses des règles spécifiques.

Lors du précédent contrat de prestation, il avait déjà été dit au canton et à Cinéforum que la Loterie Romande genevoise allait supprimer progressivement son aide. Cela ne s'est pas vraiment passé vu que cet organisme a encore versé en 2015 : 550 000 F. En réalité la Loterie Romande, vu le développement très récent de Cinéforum, a été d'accord de pallier une coupe de l'Etat de Genève par rapport à ce qui avait été promis dans le contrat de prestation.

Mais cette fois-ci, une lettre de la Loterie Romande du 29 juin 2016 est parvenue à Cinéforum et au Conseil d'Etat : « nous vous rendons attentif au fait que cette contribution ne pourra plus être renouvelée à l'avenir. Elle est accordée en dérogation à nos conditions-cadres qui nous interdisent de compenser durablement un désengagement des collectivités publiques. En effet, depuis la création de Cinéforum, le fonds de répartition est sollicité annuellement pour pallier les financements cantonaux inférieurs aux engagements pris dans le cadre de la loi 10791 et de la déclaration d'intention commune en faveur de la création de la Fondation romande pour le cinéma du 17 septembre 2010 ». L'organe genevois de la Loterie Romande estime que le

canton doit maintenant prendre ses responsabilités et payer les 2,5 millions de francs qu'il est censé payer.

Plusieurs députés de la majorité en commission interviennent, l'un dit avoir l'impression d'avoir été trompé deux fois, pour 2015 et 2016, alors qu'un autre estime que si le rapport subvention-bénéfice est de 1 à 4 ou 5 dans Cinéforum, la Loterie cantonale devrait continuer à subventionner ce domaine plutôt que le sport.

### **Relation avec la SSR**

Plusieurs députés de la majorité voient que les fictions et documentaires TV représentent une grosse partie des subventions fédérales, mais ils représentent également une part importante des soutiens fournis par Cinéforum.

Le montage financier de films se fait en complémentarité entre l'OFC, la SSR et les fonds régionaux. A peu près tous les films sont coproduits par la SSR, sans être pour autant des films faits pour la SSR (obligation de concession).

Tous les films soutenus par Cinéforum sont des films initiés par des producteurs indépendants dont les droits appartiennent aux producteurs indépendants et dans lesquels la SSR investit des moyens au nom du pacte de l'audiovisuel (27,5 millions de francs par année) pour l'ensemble de la production suisse indépendante. En échange, elle a un droit de diffusion et il ne s'agit pas de commandes. Les séries sont aussi des propositions faites par les producteurs à la direction des programmes. En résumé, la SSR est un partenaire très fiable de la production audiovisuelle romande qui sinon n'existerait pas.

Cinéforum doit servir la diversité. Pour que des films pointus et difficiles puissent exister, il faut qu'il y ait une petite industrie avec des techniciens compétents ; les produits un peu plus « industriels » permettent cela.

La majorité de la commission argue que ces subventionnements croisés valident la possibilité de diminuer la subvention proposée dans le contrat de prestations sans que cela porte à conséquence pour Cinéforum.

Il nous paraît incroyable, compte tenu de ce qui précède d'utiliser cette complémentarité dans le domaine de l'audiovisuel entre OFC, la SSR et Cinéforum pour se déculpabiliser et couper la subvention. Visiblement, toute stabilité, toute complémentarité qui fonctionne devient, pour cette majorité, une occasion de demander des mutations afin de réaliser des économies dans les prestations et ici de diminuer la subvention prévue au contrat de prestations.

De plus, dans le champ de la SSR, nous avons eu le net sentiment de nous trouver déjà dans la campagne sur Billag et dans la recherche d'argumentation pour dévaloriser tout le travail public réalisé par la SSR. Travail d'importance pourtant nationale comme le relate un article du journal *Le Temps* : «...la SSR accomplit son mandat de Service public en facilitant la circulation d'œuvres culturelles, véritables ferments de notre identité, et à les faire exister par-delà les barrières linguistiques nationales... Qui peut en effet prétendre que, dans un marché aussi étroit que le nôtre, des structures privées pourraient prendre le relais dans ce domaine et garantir un traitement égalitaire envers nos créateurs, et ce dans toutes les régions de notre pays? Il en va enfin de notre capacité à produire nos propres images et à les offrir au reste du monde avec cette originalité et cette diversité de regards qui font la fierté de notre pays. »<sup>1</sup>

### Évaluation des prestations

La convention liée au précédent contrat de prestations a répondu à tous les objectifs demandés, voire les a dépassés ; Cinéforum a également soutenu des œuvres de qualité. Cette subvention est liée au poids historique du cinéma à Genève grâce notamment à la proximité avec la RTS.

Le cinéma romand a été capable, notamment ces deux dernières années, d'obtenir 33% de financement venant de l'étranger ; le poids de Cinéforum n'y est certainement pas pour rien.

Les critères d'évaluation sont présents dans l'ancien contrat de prestation ; ils sont d'ordre qualitatif, d'efficacité et quantitatif. Il serait faux de mesurer la performance de la subvention donnée uniquement en fonction du nombre de spectateurs. Les chiffres de l'exploitation de films produits en Suisse romande en 2015 n'ont pas été très élevés, ils sont bien meilleurs en 2016 car il y a eu des « locomotives ». Il n'est pas possible de savoir par avance si un film va réussir ou non. La numérisation des salles fait que la distribution des blockbusters a été facilitée. Grâce à un mécanisme de soutien à la distribution, Cinéforum espère améliorer la publicité et la promotion des films soutenus.

Il n'y a pas de retour financier pour Cinéforum sur la subvention accordée en cas de succès du film. Sur la totalité des films, cela coûterait plus cher en contrôle que les retours potentiels.

La subvention est un investissement culturel qui retourne ensuite dans l'économie et dans des emplois et des industries avec une plus-value au niveau des gens qui travaillent, qui paient leurs impôts.

---

<sup>1</sup> Journal *Le Temps*, 23.04.2017

L'activité de Cinéforum est concentrée sur le soutien à la production, et à la diffusion ; le but être de stimuler, appuyer et soutenir un domaine économique et créatif.

### **Gestion interne**

Le Service d'audit interne (SAI) a fait un audit de gestion et un contrôle complémentaire des comptes de la Fondation romande pour le cinéma en 2015. Il a particulièrement vérifié, à la demande du département, la problématique de suspicions de copinage. L'audit a analysé tout le fonctionnement des procédures, notamment dans les prises de décision et le suivi financier de la fondation. Un règlement clair sur les règles de récusation des différentes personnes au sein des commissions de présélection est établi. Par ailleurs, il y a une transparence complète : tous les producteurs et tous les noms sont cités en annexe du rapport d'activités.

Lors des auditions, il a très clairement été expliqué que lors des sélections des réalisations en vue de l'aide sélective, les règles régissant la composition du jury sont très strictes. Le jury est composé de membres appartenant au milieu des professions de l'audiovisuel romand et étranger (producteurs, auteurs, techniciens, experts étrangers, représentants de festivals, de la presse). Le jury de 7 membres statue 4 fois par année ; ce n'est ni le secrétaire général ni le président qui décident. Lorsque le secrétaire général établit la liste des membres de la commission qui va se réunir, il doit spécifier qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts entre des gens qui seraient membres de la commission qui va se réunir et des projets déposés, ceci étant ensuite validé par le bureau. La sélection se fait sur des analyses artistiques, dramaturgiques, de casting et de scénario. Il ne s'agit pas de savoir si l'histoire est provocante ou défend telle ou telle thèse.

Vu la complexité de la gestion des demandes, un tableau de bord de gestion financière existe pour mesurer l'implication, les risques et il est remis à jour constamment.

Il n'y a pas de droit de recours, mais il y a la possibilité de présenter le même projet 3 fois de suite. Comme le jury change, il est donc possible d'être retenu à la deuxième tentative. Cela paraît même plus avantageux qu'un éventuel droit de recours.

Cet audit est récent et toutes les recommandations ont été suivies et mises en pratique.

## Conclusion

Le présent rapport de minorité résulte principalement et uniquement d'un dépôt et d'une acceptation d'un amendement visant à ne pas respecter les subventions décidées par le DIP et les partenaires au contrat de prestations de Cinéforum. L'amendement porte sur une coupe de 129 000 F et maintenir ainsi la subvention à la hauteur du dernier contrat de prestation qui était de 1 980 000 F.

Des clopinettes me direz-vous ! Eh bien NON ! Le signal donné par cette réduction, même relativement modeste est terrible pour la création cinématographique, le cinéma.

Que cette option de Fondation pour le cinéma soit considérée par certains comme le bon moyen ou par d'autres comme une mauvaise solution organisationnelle pour soutenir le cinéma, l'audiovisuel n'a plus d'importance. La seule certitude est que si nous désirons soutenir la création cinématographique à Genève et en Romandie, ce projet de loi doit être voté tel que présenté par le Conseil d'Etat, sans diminution.

En effet cette fondation défend au-delà de l'audiovisuel, une spécificité romande, située entre France et Suisse alémanique, elle est un des ambassadeurs de la création culturelle romande. Soit la majorité du parlement trouve cela important, soit nous sommes d'accord de rejoindre la France en matière de culture et nous payons alors des écoles à Paris à nos enfants et fermons les écoles liées à ce domaine d'activité en Suisse romande. L'autre alternative serait de laisser toutes les subventions fédérales à la partie alémanique du pays.

Le signal donné est également problématique face aux autres cantons romands, qui, peut-être à part Vaud, sont dans des situations économiques probablement plus difficiles que le canton de Genève. Vont-ils continuer à cofinancer à même hauteur alors que Genève, bénéficiaire pour plus de la moitié des fonds, se désengage ?

Le processus de désenchevêtrement entre le canton et les communes de Genève est aussi un domaine sensible touché par cet amendement et où la portée du signal est encore insoupçonnée. Alors que les subventions Ville et Canton ont été réunies, qu'il y a une meilleure transparence et que les ressources de soutien ont été mutualisées, le message est la coupe, le non-respect de ce qui avait été convenu à la création de Cinéforum et de la LRT en processus. Faut-il vraiment mettre en péril cette fameuse LRT voulue par la droite pour une économie de 129 000 F ?

En résumé, la majorité de droite du Grand Conseil désire saisir l'opportunité des répartitions LRT pour choisir les entités qui vont continuer à

être soutenues ou pas, pour couper, raboter les subventions, pour reporter sur les autres partenaires les charges. Faut-il vraiment continuer ce processus LRT et voter les prochaines lois proposées ? Rien de moins sûr si le but est, pour la majorité, de diminuer au passage les indemnités et aides financières aux prestations.

Même l'Organe cantonal de la Loterie Romande rappelle à l'ordre le canton en citant l'article 8 de son règlement (Modalités et principes d'attribution), en particulier

*L'organe n'entre pas en matière pour des demandes de contributions destinées à :*

- a) assurer l'exécution courante d'obligations légales, de droit public;*
- b) garantir ou couvrir un déficit;*
- c) compenser durablement un désengagement des pouvoirs publics;*

Le cinéma, la création audiovisuelle sont des domaines générant de l'emploi. Ceci d'autant plus que la plupart des films sont réalisés par des producteurs ou des réalisateurs travaillant à Genève. Beaucoup de jeunes se forment et ont besoin de travailler et d'avoir des emplois. Sur 33,6 millions de francs de budgets de films sur 2015 et 2016 (c'est-à-dire le coût suisse des films romands), 20,5 millions de francs sont revenus à l'emploi. Cela représente tout de même pas mal d'emplois, d'autant que ce sont souvent des emplois à temps partiel ou sur une durée délimitée. Une étude va sortir incessamment sur l'analyse du nombre d'emplois concernés par le cinéma en Suisse romande et à Genève.

Le cinéma recherche un public le plus grand possible, donc international. Mais l'aide au cinéma et à sa renommée a aussi un effet d'entraînement sur les jeunes qui sortent de la HEAD, d'une nouvelle formation liée à l'illustration et à la bande dessinée ou d'autres en lien avec ce domaine de création. Le cinéma d'animation constitue un débouché évident. Cette exemplarité et le succès de certains films appellent aussi des jeunes à faire des start-up et des PME qui vont travailler dans ce domaine.

En tant que politique, lorsqu'un domaine économique-culturel fonctionne, qu'il attire des jeunes et qu'il crée de l'emploi, il est plus profitable de le subventionner que de payer des indemnités de chômage ou des prestations d'aide sociale.

Quant à l'évolution des technologies et au risque de subventionner un cinéma moribond, le risque n'est pas plus grand que dans d'autres domaines économiques ou créatifs. L'image a de plus en plus d'importance partout autour de nous. Souvent lorsqu'on parle de formation cinématographique, on



parle aussi formation numérique. Ce marché numérique parallèle est en évolution et des efforts sont réalisés, en l'occurrence par Pro Helvetia pour stimuler le segment relatif à la réalité virtuelle utilisée dans le cinéma. Les outils manquent encore actuellement en Suisse, mais un studio genevois est en train de se profiler (Kenzan). Le moment charnière où des jeunes travaillent sur le cinéma en essayant de créer des prototypes numériques (jeux vidéo, réalité augmentée, réalité virtuelle, etc.) est déjà là.

En termes de domaine économique, les subventions publiques permettent d'aller ensuite chercher d'autres ressources, elles sont un levier à la recherche de fonds. Dans tous les pays, le cinéma est subventionné parce qu'il y a des retours sur investissement intéressants. Un investissement ne peut que rarement porter des fruits tout de suite, il s'agit de rester dans la course, de participer à l'évolution d'un domaine.

Durant les travaux, il a été rappelé que le Grand Conseil a accepté de donner 1,5 million de francs pour le stade de Genève. Si cela était mis en relation avec le nombre de spectateurs des matchs de football ou de rugby, le stade pourrait être rasé. Une collectivité publique doit choisir parmi les infrastructures ou les subventions quel domaine elle soutient.

Nous avons choisi et nous vous demandons de nous appuyer pour voter l'amendement proposé ci-dessous et cas échéant, de voter le projet de loi de soutien à Cinéforum tel que proposé par le Conseil d'Etat.

## Amendements

### **Titre (nouvelle teneur)**

Projet de loi accordant une aide financière annuelle de 2 109 000 F à la Fondation romande pour le cinéma pour les années 2017 à 2020

### **Art. 2, al. 1 (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup> L'Etat verse à la Fondation romande pour le cinéma un montant annuel de 2 109 000 F pour les années 2017 à 2020, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

*Date de dépôt : 25 avril 2017*

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### **Rapport de M. François Baertschi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Pour le groupe MCG, l'aide au cinéma telle qu'elle est organisée actuellement est largement dépassée. Il convient de procéder à une réforme de la structure Cinéforum ou à sa suppression.

En effet, après les changements technologiques de l'imprimerie, le cinéma subit lui aussi une grande transformation avec l'arrivée du numérique et le développement du multimédia. Il manque une réflexion de fond sur la question.

Quand on observe objectivement le fonctionnement de cette fondation romande consacrée au cinéma, on est effaré par le peu de spectateurs qui voient ces films et par le montant exorbitant des subventions.

Ainsi qu'il a été relevé en commission : « Le nombre de spectateurs est très faible et, si on considère le subventionnement par place, cela va encore plus loin que pour le théâtre, ce qui n'est pas peu dire. »

En parallèle, la radio-télévision suisse romande finance de manière massive ces productions alors qu'elle s'est massivement désengagée de l'Orchestre de la Suisse romande, reconnu internationalement. Cela relève du plus pur scandale.

Une fois de plus, le canton de Genève et la Ville sont amenés à financer de manière massive Cinéforum. Une fois de plus, la répartition intercantonale est au détriment de Genève.

Le modèle économique et le modèle culturel ne sont pas bons. Il convient d'en changer au plus vite.

Aujourd'hui, la culture populaire et la culture vivante sont financées à 100% par les spectateurs ou par des sponsors d'événements. En revanche, un solide clientélisme culturel s'est créé pour s'assurer des soutiens électoraux et autres.

Tout ceci correspond à un principe fondamental. Les autres touchent des subventions, pourquoi pas moi ?

C'est ainsi que se crée une culture qui n'est autre que la culture des subventions au nom d'un dogme culturaliste, orienté politiquement et dans le respect du politiquement correct.

On nous présente certes le modèle du mécénat public en faveur de l'art et des artistes. Mais dans ce milieu il règne des règles insidieuses et sectaires que nous ne pouvons cautionner.

Les artistes qui s'afficheraient membres de certains partis ou soutiens de ces mêmes partis ne trouveraient pas de travail, en vertu d'une chasse aux sorcières discrète et honteuse.

La liberté de l'art ? Non, c'est une dictature qui n'ose pas dire son nom et que tout démocrate doit refuser.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas voter le présent projet de loi.